

Un Peuple – Un But – Une Foi



MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'EQUIPEMENT RURAL

**PROGRAMME D'ACCELERATION DE LA CADENCE DE L'AGRICULTURE SENEGALAISE
DEUXIEME GENERATION (PRACAS 1PRACAS 2)**

Volet agricole du PSE

Février 2019

Sommaire

LISTE DES GRAPHIQUES	5
SIGGLES ET ABREVIATIONS	6
SIGGLES ET ABREVIATIONS	6
CHAPITRE I : LES PRINCIPAUX ATOUTS ET FACTEURS LIMITANTS LE DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE AU SENEGAL.....	14
1.1 . ATOUTS ET OPPORTUNITES DU SECTEUR AGRICOLE.....	14
1.1.1. <i>La dynamique de modernisation de l'agriculture et les résultats obtenus en termes de recherche et d'appui conseil.....</i>	14
1.1.2. UN CAPITAL HUMAIN DE QUALITE.....	16
1.1.3. <i>Les infrastructures existantes ou en construction</i>	17
1.1.4. <i>Accès privilégié aux marchés internationaux et régionaux</i>	17
1.2 . FACTEURS LIMITANTS	18
1.3 . LES DEFIS A RELEVER POUR L' ATTEINTE DES RESULTATS.....	20
CHAPITRE 2 : LA STRATEGIE GLOBALE DE MISE EN ŒUVRE DU PRACAS 2	22
2.1. STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE.....	22
2.1.1 <i>Intensification durable des productions agricoles.....</i>	23
2.1.2 <i>Maîtrise de l'eau</i>	26
2.1.3 <i>Recherche agricole - Formation - Conseil agricole et rural</i>	27
2.1.4 <i>Valorisation et mise en marché des produits agricoles</i>	29
2.1.5 <i>Gestion de la qualité</i>	29
2.2 MESURES D'ACCOMPAGNEMENT.....	31
2.2.1 <i>Mécanismes de financement.....</i>	31
2.2.2 <i>Gestion durable des terres agricoles, adaptation aux changements climatiques et amélioration de la résilience des communautés vulnérables.....</i>	32
2.2.3 <i>Réformes sur les subventions.....</i>	33
2.2.4 <i>Assurance agricole</i>	33
2.2.5 <i>Appui conseil et renforcement du capital humain</i>	34
2.2.6 <i>Autonomisation économique des femmes</i>	35
2.2.7 <i>Nutrition</i>	36
CHAPITRE 3 : OBJECTIFS ET STRATEGIES DE MISE EN ŒUVRE DU PRACAS 2	38
3.1. AMELIORATION DE LA PRODUCTIVITE ET DE LA PRODUCTION DES CULTURES VIVRIERES : MIL, SORGHU, MAÏS, FONIO ET NIEBE	39
3.1.1. <i>Une progression des productions ralentie par une stagnation des rendements.....</i>	39
3.1.2. <i>Contraintes.....</i>	39
3.1.3. <i>Objectifs de productivité et de production des cultures vivrières</i>	40
3.1.4. <i>Les stratégies spécifiques d'amélioration de la productivité des cultures vivrières.....</i>	41
3.1.5. <i>Coûts de la mise en œuvre de la stratégie des cultures vivrières.....</i>	43
3.2. OPTIMISATION DES PERFORMANCES DES FILIERES INDUSTRIELLES : ARACHIDE, RIZ, TOMATE INDUSTRIELLE, COTON ET SESAME	44
3.2.1. <i>Optimisation des performances de l'arachide et du Sésame</i>	44
3.2.2. <i>Optimisation des performances du riz.....</i>	49
3.2.4. <i>Optimisation des performances du coton.....</i>	56
3.3. DEVELOPPEMENT DES EXPORTATIONS DE FRUITS ET LEGUMES FOCUS SUR LES HARICOTS VERTS, LA MANGUE, PASTEQUE ET LE MELON	61
3.3.1. <i>Exportation de fruits et légumes en nette progression</i>	61
3.3.2. <i>Les contraintes.....</i>	61
3.3.4. <i>Les stratégies d'augmentation des exportations de fruits et légumes.....</i>	62
3.3.5. <i>Coûts de mise en œuvre des stratégies pour le développement des exportations de fruits et légumes.....</i>	63
3.4. AMELIORATION DES TAUX DE COUVERTURE EN OIGNON, POMME DE TERRE ET BANANE	64
3.4.1. <i>Amélioration du taux de couverture en oignon.....</i>	64

3.4.1.1. Une autosuffisance partielle de l'oignon ?.....	64
3.4.1.2. Contraintes.....	64
3.4.1.3. Objectifs de couverture et de production pour l'oignon.....	66
3.4.1.4. Les stratégies d'amélioration du taux de couverture en oignon.....	66
3.4.1.5. Coûts de mise en œuvre des stratégies pour une couverture en oignon de 12 mois.....	69
3.4.2. Amélioration du taux de couverture en pomme de terre.....	69
3.4.2.1. Une bonne progression de la production de la pomme de terre	69
3.4.2.2. Contraintes.....	70
3.4.2.3. Objectifs de couverture et de production pour la pomme de terre	70
3.4.2.4. Les stratégies d'amélioration du taux de couverture en pomme de terre.....	70
3.4.3. Amélioration du taux de couverture en banane.....	72
3.4.3.1. Une régression de la production de banane.....	72
3.4.3.2. Contraintes.....	72
3.4.3.3. Objectifs de taux de couverture pour l'oignon la pomme de terre et la banane.....	73
3.4.3.4. Les stratégies d'amélioration du taux de couverture en banane.....	73
3.4.4. Coûts global de mise en œuvre des programmes et mesures pour l'amélioration des taux de couverture en oignon, pomme de terre et banane.....	74
3.5. COUT GLOBAL DU PRACAS 2.....	75
CHAPITRE 4 : LE PILOTAGE, LA COORDINATION ET LE SUIVI-EVALUATION DU PRACAS 2	78
4.1 PRINCIPES DE BASE DE LA COORDINATION ET DU PILOTAGE	78
4.2 CADRE INSTITUTIONNEL DE PILOTAGE, DE COORDINATION ET DE SUIVI.....	78
4.3 LE DISPOSITIF DE SUIVI-EVALUATION DU PRACAS 2	80
4.4. LES INDICATEURS A RENSEIGNER.....	81
4.5. LA COLLECTE, LA REMONTEE DES DONNEES ET LA PRODUCTION DE RAPPORT.....	81
CHAPITRE 5 : IMPACTS DU PRACAS 2 SUR L'ECONOMIE NATIONALE	83
5.1. ANALYSE DU DIAGRAMME LOOP CAUSAL (DLC)	83
5.2. EFFETS D'ENTRAINEMENT DU PRACAS SUR L'ECONOMIE NATIONALE	83
5.2.1 Répartition de la variation de la production induite par secteur.....	84
5.2.2. Répartition de la production supplémentaire induite par branche d'activités.....	84
5.2.2.1. Sur le secteur primaire.....	84
5.2.2.2. Sur le secteur secondaire :.....	85
5.2.2.3. Sur le secteur tertiaire :.....	85
5.2.3. Impacts sur l'emploi	86
CHAPITRE 6 : LES RISQUES LIES AU PRACAS 2 ET MESURES D'ATTÉNUATION	88
6.1. RISQUES LIES AU FAIBLE NIVEAU DE FORMATION ET D'ORGANISATION DES EXPLOITANTS AGRICOLES :.....	88
6.2. RISQUES LIES AUX RESSOURCES HUMAINES DU MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'EQUIPEMENT RURAL (MAER)	88
6.3. RISQUES LIES AUX ALEAS ET AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES	89
6.4. RISQUES LIES AU FONCIER.....	90
6.5. RISQUES LIES AU COMPORTEMENT DES CONSOMMATEURS POUR TOUTES LES FILIERES VISANT LE MARCHE DOMESTIQUE, TELLES QUE LE RIZ LOCAL, L'OIGNON, BANANE ET POMME DE TERRE	91
CONCLUSION.....	93
ANNEXES.....	95

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: ARTICULATION PRACAS 2/LPDSA/PNIASAN/PSE	13
Tableau 2: Formules d'engrais par spéculation.:	25
Tableau 3 : Rendements cibles des cultures vivrières	40
Tableau 4 : Objectifs de productions des cultures vivrières de 2019 à 2023.	40
Tableau 5: Coût Global annuel du programme d'intensification de la production des cultures vivrières (FCFA).	41
Tableau 6: Coûts des programmes de restauration de la fertilité de base des sols.	42
Tableau 7: Coût de l'appui /conseil.	43
: Tableau 8: Objectifs de productions d'arachide de 2019 à 2023	45
Tableau 9: Objectifs d'emblavure, de rendement et de productions du sésame pour 2023	47
Tableau 10: Détail des coûts de la stratégie de mise en œuvre pour l'arachide (FCFA).	48
Tableau 11: Détail des coûts de la stratégie de mise en œuvre pour le sésame (FCFA).	48
Tableau 12: Objectifs de production de riz paddy de 2018 à 2023.	51
: Tableau 13: GAIN DE PRODUCTION PAR AXE STRATEGIQUE	51
Tableau 14: Coût Global de la stratégie pour l'optimisation des performances du riz.	53
Tableau 15: Prévisions productions de tomate industrielle de 2019 à 2023.	55
Tableau 16: Coût Global de la stratégie pour la relance de la tomate industrielle	56
: Tableau 17: Prévisions de production de coton de 2018 à 2023	58
Tableau 18: Objectifs des exportations de coton de 2018 à 2023	58
Tableau 19: Répartition du coût d'optimisation des performances du Coton (FCFA)	60
Tableau 20: OBJECTIF DES EXPORTATIONS DE FRUITS ET LEGUMES DE 2019 A 2023.	62
Tableau 21: Coût Global de la stratégie de développement des exportations de fruits et légumes de 2019 à 2023.	63
Tableau 22: objectif de couverture des besoins en oignon de 2019 à 2023.	66
Tableau 23: objectif de production d'oignon de 2019 à 2023.	66
Tableau 24: Calendrier de disponibilité de l'oignon	68
Tableau 25: Coût de la stratégie pour une couverture en oignon de 2019 à 2023 (FCFA)	69
: Tableau 26: objectif de couverture des besoins en pomme de terre de 2018 à 2023.	70
Tableau 27: Objectif de production de pomme de terre de 2019 à 2023.	70
Tableau 28: Coût de la stratégie pour une couverture en pomme de terre de 2019 à 2023.	71
Tableau 29: Objectif de couverture des besoins en banane de 2019 à 2023.	73
Tableau 30: Objectif de production de banane de 2019 à 2023.	73
Tableau 31: Coût de la stratégie pour une couverture en banane de 2019 à 2023 (FCFA).	74
Tableau 32: Coût global de la stratégie pour une couverture en oignon, pomme de terre et banane de 2019 à 2023 (FCFA).	74
Tableau 33: Volume global du financement par année pour une couverture en oignon, pomme de terre de banane (FCFA).	75
Tableau 34: Répartition sectorielle de la valeur de la production supplémentaire induite par le PRACAS 2 (en milliards de FCFA)	84
Tableau 35 :Répartition des effets induits par le PRACAS 2 sur le secteur primaire (en milliards FCFA)	84
Tableau 36: Répartition des effets induits par le PRACAS 2 sur le secteur secondaire (en milliards FCFA)	85
Tableau 37: Répartition des effets induits par le PRACAS 2 sur le secteur tertiaire (en milliards FCFA)	85
Tableau 38: Emplois directs et indirects engendrés par le PRACAS 2	86
Tableau 39: Emplois directs et indirects engendrés par les branches d'activités	87

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Evolution des productions des cultures vivrières entre 2012 et 2017 39

Graphique 2 : Evolution des rendements des cultures vivrières de 2012 à 2017 39

Graphique 3 : Evolution de la production d'arachide 44

Graphique 4 : Evolution de la production de sésame 2010-2017 46

Graphique 5 : Evolution de la production de riz de 2010 a 2017 49

Graphique 6: Evolution de la production de tomate industrielle de 2013 à 2017 54

Graphique 7: Répartition des couts globaux du PRACAS 2 selon les axes. 75

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : Cadre de mesure du rendement du PRACAS 2

Annexe 2 : Détail coûts du programme d'intensifications cultures vivrières

Annexe 3 : Détail des coûts du programme d'optimisation de l'arachide et du sésame

Annexe 4 : Détail des coûts du programme d'optimisation du riz

Annexe 5 : Détail des coûts du programme d'optimisation de la Tomate industrielle

SIGLES ET ABREVIATIONS

SIGLES ET ABREVIATIONS

AAE: Aires agricoles émergentes
ACDI: Agence canadienne de Développement international
AECID: Agence espagnole pour la coopération internationale au Développement
AFD : Agence française de Développement
AGOA: Loi sur le Développement et les Opportunités africaines
ANCAR: Agence nationale de Conseil agricole et rural
ANIDA : L'Agence nationale pour l'Insertion et le Développement agricole
APIX S.A: Agence pour la Promotion des Investissements publics
ARM: Agence pour la Régulation des Marchés
ASPRODEB: Association pour la Promotion du Développement à la Base
BAD :Banque africaine de Développement
BADEA: Banque arabe pour le Développement économique en Afrique
BID: Banque islamique de Développement
BNDE: Banque nationale de Développement économique
BOAD: Banque Ouest africaine de Développement
CEDEAO: Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CFAHS: Coopérative fédérative des Acteurs de l'Horticulture au Sénégal
CMS: Crédit mutuel du Sénégal
CNCAS: Compagnie nationale d'Assurance agricole du Sénégal
CNCR: Conseil national de Concertation et de Coopération des Ruraux
CTB: Coopération technique belge
DA: Direction de l'Agriculture
DAPSA: Direction de l'Analyse des Prévisions et des Statistiques agricoles
DBRLA : Direction des Bassins de Rétention et Lacs artificiels
DHORT: Direction de l'Horticulture

Disem : Division des Semences
DRDR: Direction régional du Développement rural
DRIARS: Projet de Développement d'une Résilience à l'insécurité alimentaire récurrente au Sénégal
DRS/CES: Défense et Restauration des Sols/Conservation des Eaux et des Sols
FADSR: Fonds d'Appui pour le Développement du Secteur rural
FAO: Organisation des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation
FCFA: franc de la Communauté financière africaine
FIDA : Fonds international de Développement Agricole
FNDASP: Fonds national de Développement agro-sylvo-pastoral
FNRAA: Fonds national de Recherches agricoles et agroalimentaires
FONGIP: Fonds de Garantie des Investissements prioritaires
FONGS: Fédération des Organisations Non gouvernementales du Sénégal
FONSIS: Fonds Souverain d'Investissement stratégiques
GDT: gestion durable des Terres
GIS: Système d'Information géographique
HVA: Haute Valeur ajoutée
INP: Institut national de Pédologie
ISRA: Institut sénégalais de Recherche agricole
JICA: Agence japonaise de Coopération internationale
KOICA: Agence coréenne de Coopération internationale
LOASP : Loi d'Orientation agrosylvo-pastoral
LPDSA: Lettre de Politique de Développement du Secteur agricole
MAER : Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement rural
ODD: Objectif de Développement durable
OHADA: Organisation pour l'Harmonisation du droit des Affaires en Afrique
ONAPES: Organisation nationale des producteurs et exportateurs de fruits et légumes du Sénégal
SODAGRI : Société de Développement Agricole et Industriel

INTRODUCTION

Monsieur le Président de la République, en déclarant que « ...Si tout le monde s'y met, d'ici peu, nous allons changer radicalement le visage du Sénégal grâce à l'agriculture ... » a indiqué sans équivoque son option de faire de l'agriculture le moteur de l'économie sénégalaise.

Cette option a été traduite dans la Déclaration de Politique Générale du Premier Ministre, du 28 octobre 2013, accordant une grande importance à la nécessité pour le Sénégal d'accélérer le rythme de croissance s'il veut espérer atteindre les objectifs macroéconomiques et l'émergence à l'horizon 2035. Pour opérationnaliser, dans les meilleurs délais, cette vision et ces orientations politiques, le Ministère de l'Agriculture et de l'Equipement Rural (MAER) n'avait d'autre alternative que d'accélérer la cadence du développement agricole en mettant en place le « Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise (PRACAS) ».

Le PRACAS, mis en œuvre entre 2014 et 2017 et inscrit parmi les projets structurants du Plan Sénégal Emergeant (PSE), a tenu toutes ses promesses en termes de résultats comme en témoigne la Déclaration de Politique Générale du Premier Ministre, du 05 décembre 2017 affirmant que « ...L'agriculture, un des leviers essentiels de notre économie, se situe sur une trajectoire ascendante et enregistre des performances inédites durant ces trois dernières années... ».

Pour maintenir, voire accélérer cette dynamique de progrès, le MAER a engagé le processus de reformulation d'un PRACAS de seconde génération (PRACAS 2), pour prendre le relai du PRACAS 1 sur la base de son bilan et des nouveaux défis de l'agriculture sénégalaise.

1. Des orientations réaffirmées et renforcées

Plus encore que dans les autres pays de l'Afrique de l'Ouest, la question de la sécurité alimentaire reste la finalité prioritaire de l'agriculture sénégalaise. Alors que le secteur agricole constitue le premier secteur économique (importance de la part contributive dans le PIB, la création d'emplois et des revenus), il reste paradoxal que le Sénégal doive encore importer des produits alimentaires pour satisfaire ses besoins.

Le Sénégal, à l'image de la quasi-totalité des pays sahéliens, subit les effets du changement climatique. Alors que la ressource foncière se réduit progressivement en raison de l'extension régulière des surfaces cultivées et de la dégradation continue des ressources pédologiques, l'agriculture sénégalaise doit impérativement s'adapter pour assurer une intensification et une diversification durables, à travers l'amélioration de la base productive, la maîtrise et la gestion efficiente de l'eau, la préservation de la biodiversité, tout en restant compétitive pour permettre aux consommateurs de se nourrir convenablement et à un coût abordable.

Plus qu'en 2014 lors de l'adoption du PRACAS, le MAER s'inscrit, avec l'appui de l'Etat et de ses partenaires, dans une dynamique de sécurisation et de renforcement des acquis agricoles afin de contribuer de manière significative au développement économique et social du Sénégal.

Toutefois, pour maintenir l'accélération déjà impulsée pendant la période 2014 – 2017 et augmenter dans certains cas le rythme de la cadence dans un contexte de raréfaction des ressources financières, la priorisation s'impose dans la démarche. Ainsi, le Gouvernement avec toutes les parties prenantes compte maintenir ses investissements agricoles sur les produits retenus dans le cadre du PRACAS 1 en renforçant les acquis et en maintenant la cadence déjà élevée, il s'agit du riz, de l'oignon, de l'arachide et des fruits et légumes de contre-saison. Il envisage aussi d'augmenter ses investissements agricoles dans d'autres produits hautement stratégiques pour le pays. Pour rappel, le PRACAS 1 avait anticipé en retenant, par un système de ciblage par cercles concentriques glissants à l'horizon 2017, des filières prioritaires devant être progressivement élargies à d'autres pour couvrir, à terme, toutes les principales filières agricoles du Sénégal. C'est dans cette logique que les dix-sept (17) filières prioritaires suivantes ont été retenues dans le cadre du PRACAS 2 :

- productions vivrières : mil, sorgho, maïs, fonio, niébé ;
- productions industrielles : arachide, riz, coton, tomate industrielle, sésame ;
- fruits et légumes : oignon, pomme de terre, haricot vert, banane, mangue, melon, pastèque.

2. Les axes stratégiques et objectifs du PRACAS 2

Axes stratégiques du PRACAS 2:

- *Amélioration de la productivité et de la production des cultures vivrières : mil, sorgho, maïs, fonio et niébé ;*
- *Optimisation des performances des filières industrielles : arachide, sésame, riz, tomate industrielle et coton ;*
- *Développement des exportations de fruits et légumes : haricot vert, mangue, melon, pastèque et banane ;*
- *Amélioration des taux de couverture des besoins du marché national en oignon, pomme de terre et banane.*

Objectifs

L'objectif global du PRACAS 2 (2019 – 2023) est de contribuer à la sécurité alimentaire et nutritionnelle et augmenter l'emploi agricole à partir des produits prioritaires ciblés pour leurs potentiels important développement et valeur ajoutée.

Les objectifs spécifiques visés à l'horizon 2023 sont les suivants :

- Augmenter la productivité et la production des cultures vivrières et améliorer leurs performances économiques comme suit :
 - le rendement du mil passe de 930 kg /ha à 1265 kg/ha et la production de 875 484 tonnes à 1 186 625 tonnes, soit une augmentation de 36% ;
 - le rendement du sorgho passe de 974 kg/ha à 1480 kg/ha et la production de 215 491 tonnes à 327 100 tonnes, soit 52% de hausse ;
 - le rendement du maïs passe de 1771 kg/ha à 2640 kg/ha et la production de 410 360 tonnes à 612 000 tonnes, soit une augmentation de 49% ;
 - le rendement du fonio passe de 733 kg/ha à 1143 kg/ha et la production de 3 857 tonnes à 5 700 tonnes, soit une augmentation de 48% ;

- le rendement du niébé passe de 535 kg/ha à 835 kg/ha et la production de 108 662 tonnes à 169 000 tonnes, soit une augmentation de 56 %.
- Développer les filières industrielles (arachide, sésame, riz, tomate industrielle et coton) et consolider leurs performances actuelles, c'est ainsi que ses objectifs se sont fixés :
- le rendement de l'arachide passe de 1 121 kg/ha à 1 500 kg/ha et la production de 1400 000 tonnes à 2 000 000 tonnes soit une évolution de 43% ;
 - le rendement du sésame passe de 496 kg/ha à 570 kg/ha et la production de 12 879 tonnes à 20 000 tonnes soit une augmentation de 55% ;
 - le rendement du riz passe de 3 306 kg/ha à 5000 kg/ha et la production de 1 011 269 tonnes à 2 100 000 tonnes, soit une évolution de 108% ;
 - le rendement du coton passe de 956 kg/ha à 1 110 kg/ha et la production de 21 436 tonnes à 30 000 tonnes, soit une augmentation de 40% ;
 - le rendement moyen de la tomate industrielle passe de 25 000 kg/ha à 33 000 kg/ha, et la production de 50 000 tonnes à 100 000 tonnes, soit une augmentation de 100%.
- Accroître les exportations de fruits et légumes (haricot vert, mangue, melon, pastèque, banane) d'environ 106 200 tonnes à 200 000 tonnes :
- les exportations de mangue passent de 17 168 tonnes à 32 000 tonnes, soit une augmentation de 86% ;
 - les exportations de haricot passent de 14 192 tonnes à 26 000 tonnes, soit une augmentation de 83% ;
 - les exportations de melon passent de 14 976 tonnes à 28 000 tonnes, soit une augmentation de 87 % ;
 - les exportations de pastèque passent de 9 112 tonnes à 18 000 tonnes, soit une augmentation de 98 % ;
 - les exportations de banane inexistantes passent à 5 500 tonnes soit 10% de la production avec un label « Banane du Sénégal ».
- Améliorer les taux de couverture des besoins du marché national en oignon, pomme de terre et banane :
- le rendement de l'oignon de 21 000 kg/ha à 28 000 kg/ha, et la production de 400 000 tonnes à 600 000 tonnes, soit une augmentation de 50% ;
 - la couverture des besoins en oignon de 7,5 mois à 12 mois, soit une augmentation de 47% ;
 - les rendements de la pomme de terre de 23 000 kg/ha à 31 000 kg/ha, et la production de 118 783 tonnes à 200 000 tonnes, soit une augmentation de 68% ;
 - la couverture des besoins en pomme de terre de 7,5 mois à 12 mois, soit une augmentation de 47% ;
 - les rendements de banane de 22 000 kg/ha à 29 000 kg/ha, et la production de 30 000 tonnes à 55 000 tonnes, soit une augmentation de 83% ;
 - la couverture des besoins en banane passe de 6 mois à 10 mois, soit une augmentation de 54%.

3. Approche de mise en œuvre

3.1. Bonne intégration des thématiques émergentes

Les priorités du PRACAS 2 ont été définies en analysant et prenant en compte les principales thématiques émergentes mais aussi les enjeux et défis à relever par l'agriculture sénégalaise dans le contexte national, sous régional et international à savoir :

- la lutte contre la malnutrition ;
- l'adaptation aux changements climatiques ;
- le renforcement de la résilience ;
- la promotion de l'emploi et de la formation professionnelle ;
- la qualité sanitaire, phytosanitaire et commerciale des produits agricoles ;
- l'intégration systématique du genre dans les politiques publiques.

3.2. Bonne intégration de l'agriculture familiale, des jeunes et des femmes

En conformité avec les objectifs du PSE, le PRACAS 2 vise une agriculture productive, compétitive et durable fondée sur :

- la promotion des exploitations familiales à travers la diffusion et l'adoption d'innovations technologiques adaptées ;
- l'émergence d'un entrepreneuriat agricole et rural basé sur une synergie intelligente entre l'agrobusiness et l'agriculture familiale ;
- le renforcement des capacités et la facilitation de l'accès des jeunes et des femmes à des fermes agricoles génératrices d'emplois et de revenus stables.

3.3. Approche filière

Le PRACAS 2 est bâti sur une approche chaîne de valeur, exigeant l'implication de tous les acteurs et leur coopération étroite pour atteindre les résultats escomptés. A cet effet, toutes les actions de l'Etat pour l'accès des populations rurales à des infrastructures et/ou services de base (infrastructures, enseignement, formation professionnelle, énergie, adduction en eau, commerce, réseau de télécommunication) seront capitalisées dans le cadre de la coordination intersectorielle

La mise en œuvre de cette approche permettra au PRACAS 2 de :

- sécuriser l'approvisionnement par l'intensification des productions agricoles ;
- supprimer graduellement la dépendance alimentaire du Sénégal en produits stratégiques de base (riz, maïs, oignon, pomme de terre...) ;
- exploiter pleinement nos avantages comparatifs pour certains produits stratégiques (fruits et légumes de contre saison à savoir tomate industrielle, banane, mangue, melon entre autres et coton) ;
- sécuriser et augmenter les revenus des exploitants agricoles dans certaines filières traditionnelles (arachide, mil/sorgho, niébé, maïs, fonio) ;
- amplifier la création d'emplois...

L'atteinte de ces objectifs qui précèdent passera par la mise en œuvre de programmes spécifiques articulés aux lettres et documents stratégiques de politiques agricoles du Sénégal.

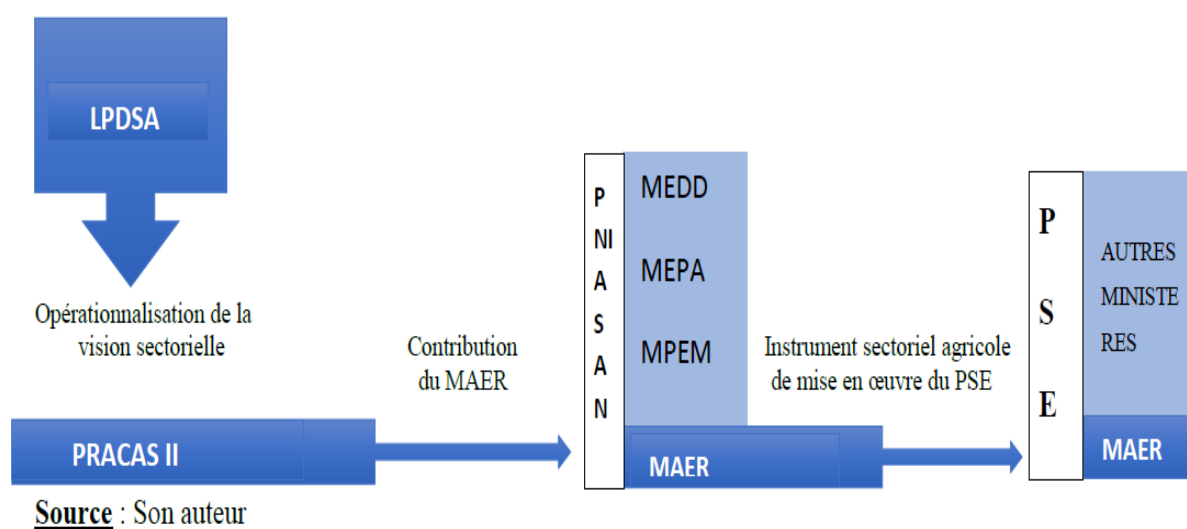
4. Articulation PRACAS 2 /LPDSA/PNIASAN/PSE

Dans une dynamique de continuité et de constance dans la mise en œuvre du PSE, le PRACAS 2 a été élaboré sur la base des enseignements du bilan du PRACAS 1 et en parfaite cohérence avec les documents stratégiques de politique agricoles de référence. Il s'agit de (i) la Lettre de Politique Sectorielle de développement de l'agriculture (LPSDA) et celles des ministères en charge des secteurs de l'élevage, de la pêche et de l'environnement, (ii) le Programme national d'investissement agricole pour la sécurité alimentaire et la nutrition (PNIASAN), (iii) la revue conjointe 2017 du secteur agricole (RCSA).

La figure 1 et le tableau 1 illustrent l'articulation, respectivement du PRACAS 2 et ses différents axes avec ces documents de référence

FIGURE 1: SCHEMA D'ARTICULATION PRACAS 2/LPDSA/PNIASAN/PSE

Schéma d'articulation PRACAS II /LPDSA/PNIASAN/PSE



Le tableau ci-dessous illustre l’alignement et la cohérence entre le PSE, le PNIASAN, la LPDSA et le PRACAS 2.

TABLEAU 1: ARTICULATION PRACAS 2/LPDSA/PNIASAN/PSE

Articulation PRACAS 2 /LPDSA/PNIASAN/PSE			
AXES PRACAS 2	AXES DE LA LPDSA	AXES DU PNIASAN	AXES DU PSE
<i>Amélioration de la productivité et de la production des cultures vivrières (le mil, le sorgho, le maïs, fonio et le niébé)</i>	Augmenter la production et la productivité agricoles	Accroissement durable de la productivité et de la production agro-sylvo-pastorale et halieutique	1. Renforcer la sécurité alimentaire du Sénégal et rééquilibrer la balance commerciale dégradée par les importations de produits alimentaires (réduire la dépendance alimentaire, notamment en céréales, avec l’autosuffisance en riz)
<i>Développement des exportations de fruits et légumes : haricot vert, mangue, melon, pastèque, banane</i> <i>Optimisation des performances des filières industrielles : arachide, riz, tomate industrielle et coton</i>	Renforcer le dispositif des services agricoles en matière d'appui-conseil à la production	Développement des chaînes de valeur agro-alimentaires et agro-industrielles, contractualisées, inclusives et orientées vers la demande nationale, régionale et internationale	2. Développer des filières intégrées compétitives à haute valeur ajoutée (faire de l’agriculture un moteur d’exportations puissant et stable, notamment avec les cultures à Haute Valeur Ajoutée – HVA-)
<i>Amélioration de la productivité et de la production des cultures vivrières : mil, sorgho, maïs, fonio et le niébé</i> <i>- Amélioration des taux de couverture des besoins du marché national en oignon, pomme de terre, et banane</i>	Diversifier la production agricole Améliorer la gouvernance du secteur agricole	Amélioration de la sécurité alimentaire, de la situation nutritionnelle, de la résilience et de la protection sociale des ménages en situation de pauvreté/vulnérabilité Amélioration de l’environnement des affaires, de la gouvernance, du financement du secteur agricole et de la sécurité alimentaire et de la nutrition	3. Préserver les équilibres socio-économiques et dynamiser l’économie rurale (maîtriser l’exode rural par le maintien des emplois locaux et la stimulation de l’économie rurale)

CHAPITRE I : LES PRINCIPAUX ATOUTS ET FACTEURS LIMITANTS LE DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE AU SENEGAL

1.1 . Atouts et opportunités du secteur agricole

La conception et la stratégie de mise en œuvre du PRACAS 2 reposent sur des atouts et opportunités majeurs du secteur, à savoir :

- une dynamique vérifiable de modernisation impulsée par des résultats de recherche et leur transfert aux utilisateurs ;
- un capital humain de qualité ;
- des infrastructures structurantes déjà en place et en cours de construction ;
- un accès aux marchés internationaux et régionaux, grâce à une position géographique privilégiée et des capacités nationales d'assurance qualité.

1.1.1. La dynamique de modernisation de l'agriculture et les résultats obtenus en termes de recherche et d'appui conseil

▪ *Modernisation de l'agriculture*

Les efforts de modernisation de l'agriculture portent généralement sur la maîtrise de l'eau, l'amélioration et la sélection variétale, l'équipement, les installations agricoles et la qualité des intrants, la diffusion et l'adoption d'innovations technologiques, et l'amélioration de l'accès au financement. Ceci s'est traduit par l'augmentation de la production des fruits et légumes, performance facilitées par le Plan Stratégique Quinquennal du sous-secteur, la mise en place de matériels agricoles, l'amélioration des conditions de stockage et de conservation.

Un volet important de la modernisation de l'agriculture est la création, en 2017, de deux cents vingt et une (221) fermes « Naatangué » (type villageoises et type familiales) et six (06) Aires agricoles émergentes (AAE). Cette préoccupation des pouvoirs publics prise en charge par l'Agence Nationale pour l'Insertion et de Développement Agricole (ANIDA,), s'est transformée par la création de seize mille deux cents quarante (16 240) emplois permanents et temporaires. Les ambitions de l'ANIDA pour 2019, portent sur quatre cents deux (402) fermes équivalentes à une superficie de plus de quatre mille (4 000) hectares et à près de quarante mille (40 000) emplois rémunérateurs¹.

Par ailleurs, il est conçu en 2017 un document de stratégie d'accompagnement modernisé du monde rural au Sénégal qui définit un nouveau système d'accompagnement des organisations de producteurs.

▪ *Un dispositif de financement et d'assurance agricole :*

Il est constitué de réseaux de financement décentralisés et s'est densifié avec le développement de La Banque Agricole (LBA), le Service d'Appui à la Finance Rurale (SAFIR), la Banque Nationale pour le Développement Economique du Sénégal (BNDE).

En outre, il convient de noter la naissance de plusieurs instruments financiers complémentaires pour la recherche, le conseil agricole et rural, les investissements, etc. que sont : (i) le Fonds national de Développement agro-sylvo-pastoral (FNDASP), le Fonds national de Recherches Agricoles et Agroalimentaires (FNRAA), le Fonds d'Appui pour le Développement du Secteur rural (FADSR), sous la tutelle technique du MAER. Une meilleure synergie et cohérence sera faite conformément à la LOASP entre les instruments financiers cités insus et (ii) le Fonds Souverain d'Investissements Stratégiques (FONSIS) et (iii) le Fonds de Garantie des Investissements prioritaires (FONGIP).

Ces systèmes financiers visent, notamment, à soutenir la production et la commercialisation. En effet, un fonds de commercialisation de 5 milliards FCFA a été créé et logé à la LBA par l'Etat. Il bénéficie d'une forte contribution des autres institutions de financement comme la BNDE, la Bourse Régionale des Valeurs mobilières (BRVM), Locafrique et le Crédit mutuel du Sénégal (CMS).

Enfin, le PRACAS 2 capitalisera les réalisations des programmes et projets mis en œuvre par le MAER, tels que l'ANIDA, le Programme de Productivité agricole en Afrique de l'Ouest (PPAAO/WAAPP), le Projet d'Appui aux Filières agricoles - Extension (PAFA-extension), le Projet de Développement de Matam (PRODAM), le Programme d'Aménagement et de Développement économique des Niayes (PADEN), le Programme d'Appui au Développement Agricole et à l'Entreprenariat rural (PADAER), le Programme d'Appui pour la Sécurité alimentaire-Louga/Matam/Kafrine (PASA Lou-Ma-Kaf), le Programme national d'Investissement Agricole du Sénégal (PAPSEN), le Projet de Développement Inclusif et Durable de l'Agro-business au Sénégal (PDIDAS), le Programme Multinational de Renforcement de la Résilience à l'Insécurité alimentaire et nutritionnelle au Sahel (P2RS), le Projet de Développement de Résilience à l'insécurité alimentaire récurrente au Sénégal (DRIARS), qui contribuent directement au renforcement de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, et à l'amélioration de la balance commerciale agricole.

Il bénéficiera également d'importants acquis techniques, économiques, financiers et sociaux des exploitations agricoles et familiales et de leurs organisations telles que le Conseil National de Concertation et de Coopération des ruraux (CNCR), le Mouvement sénégalais pour le Développement (MSD), la Confédération paysanne, l'Union des paysans-Pasteurs-Pêcheurs (U3P), les Forces paysannes, la Confédération Nationale pour le Développement Rural (CNDR), Union nationale de Producteurs semenciers du Sénégal (UNPSS), la Fédération nationale des ONG du Sénégal (FONGS), l'Association des Producteurs pour le Développement à la Base (ASPRODEB), le Réseau des Organisations paysannes et pastorales du Sénégal (RESOPP), le Cadre de Concertation de Producteurs d'arachide (CCPA), la Fédération nationale des Groupements de Promotion féminine (FNGPF), l'Association des Unions Maraichers des Niayes (AUMN) et les autres organisations de producteurs horticoles.

▪ ***Des résultats de recherche facilitant la mise en œuvre du PPRACAS 2 :***

L'agriculture s'adosse sur une expérience longue de plusieurs décennies de recherche et d'appui conseil agricole. Les travaux de recherche menés par l'Institut Sénégalais de Recherches Agricoles (ISRA) et les structures d'enseignement supérieur et de recherche (Universités, écoles supérieures de formation en agriculture,), sur les productions végétales, ont permis de mettre au point ou d'améliorer plusieurs technologies.

La recherche variétale, tenant compte des contraintes biotiques et abiotiques, a permis de mettre à la disposition des producteurs une gamme diversifiée de variétés répondant aux conditions de production et adaptée aux différentes zones agro-écologiques. De nouvelles variétés de niébé (*Darou, Faourou, Nguinthe* et *Nganda*), d'arachide (*Essamaye, Amoulmorom, Yakaar, Taaru, Rafet Kaar, Tosset, Sunugaal*), de maïs (*Xewel gi, Noor 96, Do meer, Soroor Gaaw Na, Jaboot, GoorYomboul, Yaayi Séex*), de mil (Souna 3, Thialak, etc.), de sorgho bio fortifié, et de riz de plateau et de bas-fond (NERICA, DJ, Wab, Sahel), etc. sont mises au point. Cette diversification du portefeuille variétal est accompagnée d'une cartographie variétale en fonction des zones agro-écologiques.

Les cultures maraîchères ont également bénéficié des mêmes considérations avec la sélection de variétés d'oignon (*Alizé, Ares*, etc.), de pomme de terre, de tomate, patate douce, haricot vert etc. Des recherches ont également permis de maîtriser la multiplication *in vitro* et d'améliorer sensiblement la productivité de variétés à haute valeur ajoutée, mais aussi à forte valeur nutritive dont le manioc, la patate douce (dont celle à chair orange), l'ananas (variété Cayenne Lisse) et la banane (variétés Grande naine, Robusta, Williams et Poyo).

Par ailleurs, cette diversification du carnet des variétés est accompagnée d'une cartographie variétale en fonction des zones agro-écologiques.

Au plan entomologique, la liste des insectes (nuisibles ou utiles) dans les principaux agro-systèmes est mise à jour, une technique de lutte contre la chenille mineuse de l'épi du mil (*Heliocheilus albipunctella*) mise au point et deux nouvelles méthodes de lutte contre le *Striga hermonthica* transférées en milieu paysan.

▪ ***Des résultats d'appui conseil facilitant la mise en œuvre du PRACAS 2 :***

Le conseil agricole est assuré par différentes structures publiques et privées dédiées à cet effet qui ont pour mission de diffuser les résultats de la recherche et de renforcer les capacités des producteurs.

L'Agence Nationale de Conseil agricole et rural (ANCAR), la Société de Développement des Fibres Textiles (SODEFITEX), la Société d'Aménagement et d'Exploitation du Delta (SAED), la Société de Développement Agricole et Industriel du Sénégal (SODAGRI), le Réseau des Organisations de Producteurs (RESOPP), les Directions techniques, les projets et ONG., etc., s'investissent pour la maîtrise des itinéraires culturels, la valorisation des facteurs de production, la diffusion pour l'utilisation des technologies de production et post-récoltes diffusées. Ces structures assurent particulièrement le transfert des innovations technologiques générées par la Recherche vers les producteurs et la diffusion à grande échelle des technologies éprouvées.

1.1.2. Un capital humain de qualité

Le secteur agricole peut compter sur une importante disponibilité en ressources humaines qualifiées dont les domaines de compétences diversifiés permettent de prendre en charge la multidisciplinarité des questions de développement agricole au plan social, économique, agronomique, pédologique, écologique, etc. Ce potentiel est renforcé par un savoir-faire

traditionnel des producteurs agricoles qui découle d'expériences de longue date dans les pratiques culturelles de filières diverses.

Le secteur agricole peut compter sur des ressources humaines caractérisées par :

- une solide tradition agraire multiséculaire, la technicité de ses agriculteurs qui les distingue en Afrique de l'Ouest ;
- une disponibilité d'un important pool de cadres et d'experts de haut niveau formés localement ou à l'étranger ;
- un savoir-faire traditionnel acquis de longue date dans les pratiques culturelles de nombreuses filières agricoles ;
- un dynamisme et une diversité des formes d'organisation verticale et horizontale des producteurs ;
- une majorité d'actifs jeunes, avec 70% de la population qui a moins de 35 ans ;
- la disponibilité et la culture de mobilité d'une main d'œuvre agricole «Sourgas» ;
- des expériences innovantes de formation professionnelles d'agriculteurs en langues nationales « chefs de cultures, chefs d'exploitation, relais techniques » (tiers sud) ;
- l'existence d'une banque de crédit agricole solide.

A cela s'ajoute une recherche agricole séculaire et un maillage du territoire national relativement important de dispositifs de formation et de conseil agricole.

1.1.3. Les infrastructures existantes ou en construction

Pour une plus grande maîtrise de l'eau et pour l'amélioration de la productivité, une gamme d'infrastructures structurantes est réalisée ou en cours de réalisation. Il s'agit entre autres :

- des aménagements hydro-agricoles dans la Vallée du Fleuve Sénégal (VFS) et l'Anambé ;
- de nouvelles infrastructures modernes (Aéroport International Blaise Diagne –AIBD-, travaux d'élargissement et d'approfondissement du Port Autonome de Dakar –PAD-)
- des programmes et projets intégrés de revitalisation des zones de cultures et de l'eau productive ;
- des réseaux de pistes de production.

Il existe un important potentiel de barrages et de forages, aussi les investissements privés dans les équipements et infrastructures productifs sont en nette hausse.

Par ailleurs, l'agro-business peut tirer un meilleur profit des nouvelles infrastructures comme l'AIBD, le marché d'intérêt national et le réaménagement du PAD. Ce renforcement du capital infrastructurel vient compléter les installations de stockage et de conservation et le dispositif de contrôle phytosanitaire mis en place.

1.1.4. Accès privilégié aux marchés internationaux et régionaux

La position géographique du Sénégal favorise l'accès aux marchés régionaux et internationaux. En effet, l'accès maritime et l'intensité du trafic aérien permettent de développer une agriculture orientée vers l'exportation. Actuellement, celles-ci concernent essentiellement les produits

stratégiques comme l'arachide, le coton et une diversité de produits horticoles à haute valeur ajoutée.

Le Sénégal dispose d'un avantage certain par rapport à l'accès aux marchés régionaux et internationaux.

- Il est membre de deux (02) unions économiques (UEMOA, CEDEAO) ;
- Il est ouvert sur un marché d'environ 300 millions de consommateurs ;
- Il partage un droit des affaires (OHADA) avec dix-sept (17) autres pays ;
- Il bénéficie d'accès préférentiel aux marchés européens et nord-américains (UE/ACP, AGOA, Initiative Canadienne).

Il dispose également de connexions avec le reste du monde à travers :

- Des liaisons aériennes vers des destinations multiples et diversifiées :
 - vols journaliers vers l'Europe (Paris + 3 charters hebdomadaires : 5 h de vol) ;
 - vols quotidiens vers les États-Unis (8 h de vol vers New York, Atlanta et Washington) ;
 - vols réguliers vers l'Afrique de l'Ouest, l'Afrique Centrale, l'Afrique du Sud, l'Afrique Australe, le Maghreb, le Moyen Orient et l'Asie.
- Des liaisons maritimes
 - A travers 11 Compagnies majeures (Maersk/SDV/P&O Nedlloyd)
 - En direction de l'Europe (6 jours) avec 55 liaisons par mois
 - En direction des USA, liaison directe (7 jours).
- Des liaisons terrestres : De plus en plus le transport par camion connaît un développement important vers :
 - L'Europe, via la Mauritanie et le Maroc (4 jours)
 - L'Afrique de l'Ouest, en passant par le Mali et le Burkina Faso.

1.2 . Facteurs limitants

Malgré les atouts et opportunités cités plus haut, le développement du secteur agricole est confronté à plusieurs facteurs limitants.

Ainsi, au-delà du faible contrôle des facteurs climatiques, de l'insuffisante maîtrise des eaux de surface, de la baisse de fertilité des sols et la détérioration des agro-systèmes, de la faible valorisation des produits agricoles, la mise en œuvre du PRACAS 2 pourrait être freinée par les facteurs limitant liés à :

- la vulnérabilité de la base productive ;
- le faible niveau de la maîtrise de l'eau productive
- l'insuffisance de la productivité ;
- la faiblesse du niveau de formation et de qualifications des exploitants agricoles ;
- l'insuffisance de la protection des cultures et des denrées stockées,
- l'apparition de bio-agresseurs émergents,
- l'insuffisance des équipements de conservations, de chaînes de conditionnement entre autres.

- **Une base productive vulnérable** : la production agricole est essentiellement dominée par les cultures pluviales très exposées aux aléas climatiques. Nonobstant les aménagements hydro-agricoles, les barrages anti sel et les digues, la majorité des terres cultivables ne sont toujours sécurisées vis-à-vis du risque climatique. Les changements climatiques continuent d'influencer négativement les potentialités agronomiques de cette base productive (inondations, salinisation, acidification, désertification, ensablement des rizières, érosion éolienne et hydrique, etc.).
- **Une faible productivité agricole** : les variabilités climatiques (retard d'installation de l'hivernage, pause pluviométrique, faiblesse du niveau de précipitation, arrêt précoce des pluies, etc.) compromettent souvent les productions agricoles. Par ailleurs, l'absence ou la mauvaise utilisation de facteurs de production de qualité (semences certifiées, engrais de qualité, etc.) ainsi que le non-respect des itinéraires techniques plombent le niveau de productivité.
- **Un faible niveau de formation et de qualification des exploitants agricoles** : les petits producteurs qui pratiquent l'agriculture pluviale sont généralement d'âge avancé et avec un faible niveau de formation qui limitent leur capacité à adopter les innovations vulgarisées et à moderniser leurs systèmes de production. A cela, il faut ajouter un système d'encadrement, d'appui-conseil et de vulgarisation des bonnes pratiques insuffisamment étoffé (déficit de ressources humaines, faible traitement salarial du personnel technique du MAER).
- **Insuffisances des équipements** : le niveau d'équipement dans tout le système de production agricole demeure insuffisant au regard des ambitions de diversification, d'intensification, et de forte hausse des productions. De la production à la transformation, en passant par les récoltes et le stockage, il y a un besoin toujours présent, malgré les énormes efforts consentis jusque-là. L'accent devra être mis sur le matériel de traitement phytosanitaire qui n'a pas été renouvelé depuis les invasions acridiennes de 2003-2004, l'installation de chaîne de conditionnement et de conservation adaptée.

Dans le système pluvial, la courte durée de la saison des pluies dans certaines parties du pays appelle à la mise à disposition d'équipements adaptés pour réduire les délais d'exécution et la pénibilité de chaque opération culturale, pour une diversité de spéculations ; ceci dans la perspective d'ancrer la diversification dans les pratiques quotidiennes des producteurs. Concernant l'agriculture irriguée, elle nécessite des équipements plus chers et plus volumineux, mais indispensables à son efficacité.

Dans le système irrigué, l'absence de matériel de base comme les planteuses, les buteurs, les calibreuses, trieuses etc. freinent la compétitivité des filières horticoles.

Les principales contraintes susceptibles de freiner la bonne mise en œuvre du PRACAS 2 sont:

De façon générale, (i) le faible niveau de maîtrise de l'eau face aux changements climatiques, (ii) l'insuffisance du matériel agricole adapté aux différentes spéculations et opérations suivant les types de sols, l'insuffisance des ressources (humaines et matérielles) pour le dispositif de contrôle et de certification des semences ;

- **Pour la filière Riz** l'insuffisance (i) des aménagements hydro-agricoles (ii) d'aéronefs ou de drones pour les traitements anti-aviaires, (iii) de matériels de production, de récolte et post

récolte, (iv) d'infrastructures de stockage, (v) de semences certifiées de riz adaptées aux exigences de la toposéquence (plateau, bas-fond, vallée, mangrove) et (vi) de ressources humaines et financières pour l'appui-conseil et la formation des acteurs des chaînes de valeurs ;

- **pour la filière arachidière : le** retard de mise en place de l'engrais 6-20-10 dans certaines localités, l'utilisation de semences certifiées, l'adaptation des variétés aux différentes zones agro écologiques, la restructuration des acteurs de la filière, la faible diversification des produits industriels dérivés de l'arachide ;
- **Les cultures vivrières** (mil, sorgho, maïs, niébé, fonio) : faible niveau d'utilisation des engrais et semences certifiées, de logistique, du dispositif de contrôle et de certification des semences, de l'apparition de bio-agresseurs d'introduction récente pour le maïs (Chenille Légionnaire d'Automne).
- **La filière oignon** : le manque d'infrastructures de conservation adaptées, l'accès faible aux crédits de campagne, à l'assurance agricole, aux engrais (quantités d'engrais subventionné très faibles), le faible niveau de concertation entre acteurs, le faible niveau de planification de la production ;
- **La filière coton** est marquée par la vétusté de certaines unités industrielles, une insuffisance des équipements motorisés et une baisse de fertilité des sols.
- **La filière fruits et légumes** : l'insuffisance de données exhaustives (statistiques) sur les productions horticoles faute de moyens (logistique avec parc un automobile vétuste ,du matériel pour le recensement et les enquêtes tels que les tablettes et autres accessoires...-, dotation budgétaire dédiée à la collecte et au traitement de données annuellement), , l'insuffisance des infrastructures de conservation et de conditionnement (chambres froides, plateformes logistiques,...), une faible maîtrise de l'eau, un accès limité aux engrais (quantités d'engrais subventionné très faibles), les pertes post-récolte toujours élevées, les coûts élevés des facteurs de production, la faiblesse des capacités techniques et managériales au niveau de certaines organisations (ressources financières, management, statuts juridiques), l'enclavement des zones de production, et un accès au financement très limité. Dans la zone sud, les effets néfastes de la mouche des fruits sur la mangue limitent la production locale et freinent sa contribution à l'exportation ;
- **la filière pomme de terre** : le déficit de chambres froides, de magasins de stockage répondant aux normes de qualité, la disponibilité de semences certifiées, l'insuffisance des engrais subventionnés, l'insuffisance et l'obsolescence du matériel agricole de production, le faible niveau de structuration des acteurs, le déficit d'un conseil agricole de proximité et de qualité, l'apparition du mildiou (maladie de quarantaine) et l'accès au financement très limité.

1.3. Les défis à relever pour l'atteinte des résultats

Conformément aux orientations de la LPDSA, le principal défi du secteur agricole est de construire une agriculture productive, compétitive, diversifiée et durable, pour lutter contre la pauvreté et atteindre la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations.

Le diagnostic susmentionné suggère de reconduire la prise en charge de certaines contraintes identifiées lors de l'élaboration du PRACAS 1 qui n'ont pas pu être totalement levées. A cela, il

convient d'ajouter de nouveaux défis à relever par l'agriculture sénégalaise, dans un contexte sous régional, régional et international en constante évolution. Ainsi, les défis à relever à l'horizon 2023, à travers la mise en œuvre du PRACAS 2, s'articulent autour des orientations suivantes :

- renforcer les aménagements hydro-agricoles et la maîtrise totale de l'eau (besoins, irrigation, drainage, salinisation, ensablement des vallées) indispensables à l'étalement des productions agricoles, à la diversification et à l'amélioration de la productivité de la terre ;
- améliorer le niveau d'équipement agricole notamment en matériel de production (semoirs, planteuses et récolteuses pour les cultures maraîchères, tracteurs, motoculteurs, offsets, etc.), de récolte (moissonneuses, motofaucheuses, etc.) et post-récolte (batteuses, décortiqueuses, chaînes de conditionnement, etc.) ;
- promouvoir la diversification agricole à travers une approche chaîne de valeurs agricoles et la création de métiers dans les sous-secteurs de l'agriculture (semenciers, etc.) ;
- se doter suffisamment d'infrastructures de conservation, de centres de conditionnement et de magasins de stockage, notamment pour les filières fruits et légumes ;
- mettre en place des filières semencières bien structurées, notamment pour les espèces horticoles, pour assurer un approvisionnement régulier en semences de qualité en vue limiter voire arrêter les importations de semences dont celles horticoles ;
- accroître le volume des engrais subventionnés pour le sous-secteur horticole et améliorer la distribution pour une plus grande efficacité d'utilisation et promouvoir dans le même temps les amendements organiques ainsi que les autres pratiques de gestion durable des terres ;
- renforcer le dispositif d'appui-conseil et de formation en les dotant de moyens suffisants pour le suivi et l'encadrement des producteurs ;
- renforcer les capacités des producteurs et le suivi de la production horticole en particulier ;
- renforcer le dispositif de protection des cultures notamment la lutte contre la mouche des fruits, la chenille légionnaire, les oiseaux granivores et autres ravageurs majeurs ;
- faciliter les conditions d'accès au crédit aux producteurs et adapter les montants aux besoins réels des producteurs et aux spécificités de leurs activités (durée de prêts, taux d'intérêt, ...) pour davantage étaler les périodes de production (en amplifiant les activités de production), et le renouvellement de l'équipement.
- renforcer les capacités des acteurs et autonomisation des organisations de producteurs en facilitant l'accès à des financements adaptés pour la production et la commercialisation ;
- améliorer la disponibilité des infrastructures de conservation et de transformation et assurer la qualité intrinsèque des produits agricoles ;
- faire face aux changements climatiques par la mise en œuvre de mesures efficaces de programmes de mitigation (adaptation, atténuation, ...), gérer durablement les ressources naturelles et développer une agriculture productive et compétitive de manière durable.

CHAPITRE 2 : LA STRATEGIE GLOBALE DE MISE EN ŒUVRE DU PRACAS 2

2.1. Stratégie de mise en œuvre

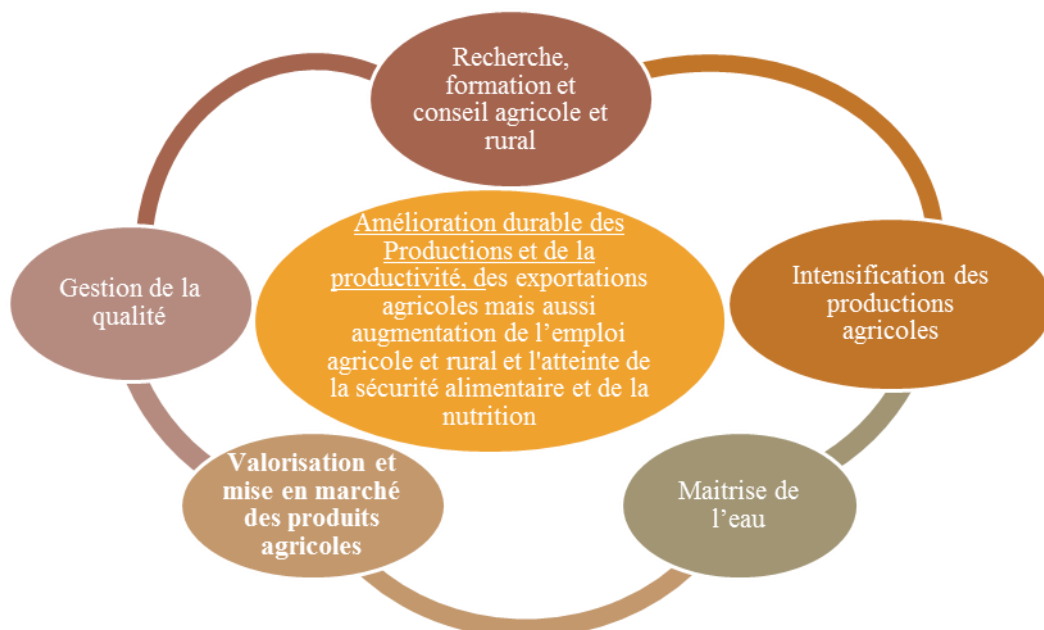
Le succès de la stratégie se fonde sur le principe selon lequel le maintien et/ou l'augmentation de l'accélération de la cadence déjà enclenchée pendant la période 2014 – 2017 procurera des résultats socio-économiques supérieurs qui permettront d'atteindre plus vite les ODD en se mettant sur la trajectoire de l'abondance et de la prospérité à l'horizon 2035.

La nécessité de poursuivre les efforts fournis pendant le PRACAS 1 et de confirmer, dans les prochaines années, les résultats significatifs obtenus en termes d'augmentation et de valorisation de la production ainsi que d'amélioration des conditions de vie des populations rurales, amène à poursuivre la mise en œuvre des programmes transversaux suivants déjà démarrés depuis 2014 :

- intensification durable des productions agricoles ;
- maîtrise de l'eau ;
- la recherche agricole – formation – conseil agricole et rural ;
- la reconstitution du capital semencier ;
- le renforcement du parc de matériel agricole ;
- le programme engrais ;
- la protection intégrée des cultures ;
- la gestion des productions agricoles (conservation, conditionnement, transformation,...) ;
- la valorisation et la mise en marché des produits agricoles ;
- la gestion de la qualité.

La mise en œuvre de ces programmes transversaux permettra d'améliorer durablement la productivité et la production agricoles, les exportations agricoles mais aussi d'augmenter l'emploi agricole et rural, et d'assurer la sécurité alimentaire et la nutrition.

FIGURE : SCHEMA DE MISE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES TRANSVERSAUX.



2.1.1 Intensification durable des productions agricoles

La stratégie d'intensification durable va porter sur la mise en œuvre des axes suivants.

2.1.1.1. La reconstitution du capital semencier

La disponibilité et l'accessibilité physique et financière de semences, à temps, en quantité et en qualité suffisantes, constituent un défi majeur pour l'intensification des filières agricoles retenues.

La mise en œuvre de cet axe nécessitera la reconstitution et le renforcement du capital semencier (semences, plants, boutures, ...) en particulier pour le riz, l'arachide, les cultures vivrières, l'oignon, la pomme de terre, la carotte, la patate douce, la banane et les autres légumes et fruits de contre-saison.

L'objectif en matière de production semencière vise à l'horizon 2022 :

- satisfaire les besoins en semences certifiées ;
- renforcer les capacités techniques des différents acteurs impliqués dans la chaîne de valeurs semences ;
- construire de réserves personnelles de qualité par les producteurs ;
- améliorer le système de production, de contrôle qualité et de suivi ;
- améliorer le système de stockage, de conditionnement et de commercialisation.

Ainsi le PRACAS 2 confirmera les résultats suivants attendus depuis 2014 :

- rendre disponible la semence certifiée à moindre coût pour les producteurs ;
- autonomiser le sous-secteur semencier en promouvant des relations contractuelles formelles entre les différents maillons (Recherche/Obtenteur –ISRA- et opérateurs semenciers) pour mieux planifier la production.

Le PRACAS 2 devra miser sur le renforcement et la pérennisation d'une industrie semencière à travers la mise en place d'un dispositif de production de semences, la mise en place d'un dispositif de contrôle efficace, l'appui à l'émergence d'entreprises privées semencières et la mise en œuvre d'une stratégie nationale.

a) Renforcement et pérennisation du dispositif de production de semences

Le schéma général de multiplication des semences repose sur la Recherche à travers l'ISRA, obtenteur, sur des opérateurs semenciers collectifs ou individuels et sur un dispositif de contrôle et de certification (DA/DISEM).

Dans la même lancée que la première phase du PRACAS, la phase II se doit de renforcer et pérenniser ce dispositif de production de semences, qui passera nécessairement par :

- le maintien des activités de coordination, de supervision du dispositif et de régénération et/ou de constitution des collections de noyaux génétiques ;
- la mobilisation d'importants moyens financiers pour la réalisation et la réhabilitation des infrastructures indispensables à la mise en œuvre d'un programme semencier au niveau des principaux acteurs de l'industrie semencière ;

- une autonomie financière de la filière au-delà des trois ans pour le fonctionnement du dispositif de coordination et de suivi du programme semencier à l'échelle nationale et la formation continue des différents acteurs du programme ;
- une promotion de programmes locaux communautaires de semences à l'effet d'autonomiser les pôles de production.

b) Mise en place d'un dispositif de contrôle efficace

L'objectif du contrôle semencier est de garantir à l'agriculteur la bonne qualité technologique de la semence loyale et marchande (conforme aux normes de certification) proposée à la vente et d'assurer la traçabilité des produits. Pour assurer sa mission régaliennne, le service de contrôle et de certification doit disposer de techniciens, de contrôleurs et analystes bien formés ainsi que de laboratoires des semences bien équipés.

Les principes généraux de la production de semences, les conditions ou obligations à remplir pour accéder aux fonctions de producteurs semenciers, de distributeurs, de producteurs distributeurs sont soumis au contrôle d'un service public seul habilité à homologuer les productions et à certifier les semences.

c) L'appui à l'émergence d'Entreprises privées semencières.

- Créer des conditions favorables à la redynamisation des cadres de concertation par :
 - l'appui à l'organisation et à la structuration des cadres de concertation ;
 - l'appui à la mise en place d'interprofessions fonctionnelles ;
 - l'appui à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un plan stratégique de l'interprofession.
- Faire la promotion de PME/PMI Semencières par :
 - la mise en place d'une base de données des entreprises (répertoires);
 - le renforcement des capacités managériales des entreprises.

d) La mise en œuvre d'une stratégie nationale de production semencière

L'élaboration et l'adoption d'une stratégie nationale de développement des semences sont urgentes et incontournables pour définir les mesures à mettre en œuvre et préciser davantage le partage des rôles entre les différents acteurs de la chaîne de valeur semence.

Les principaux acteurs qui constituent les piliers de la mise en œuvre de cette stratégie sont la recherche (publique et privée), les opérateurs privés semenciers et le service officiel de contrôle et de certification et dont le seul but est de garantir à l'agriculteur la bonne qualité technologique de la semence (conformité aux normes de certification) proposée à la vente.

A ce titre, en accord avec les acteurs directs de la stratégie, un fonds semencier dont les modalités de constitution et de gestion seront définies, sera mis en place au démarrage du programme. Un manuel de procédures précisera les modalités de fonctionnement dudit fonds.

2.1.1.2. Programme engrais

Un programme engrais ciblant toutes les filières agricoles, et mobilisant annuellement une enveloppe financière importante dégagée du budget national sera mis en œuvre. Il permettra la subvention partielle de 50 000 à 80 000 tonnes d'engrais toutes formules confondues.

La stratégie reposera également sur l'amélioration de l'accès aux producteurs en encourageant la mise en place de points de vente en période de commercialisation des produits notamment de

l'arachide. Elle doit aussi encourager l'utilisation des bio fertilisants en promouvant l'installation d'unités de production et de distribution.

TABLEAU 2: FORMULES D'ENGRAIS PAR SPECULATION.:

Spéculation	Formules	Doses préconisées par l'ISRA (Kg/ha)
Riz	NPK 18.46.0	100
	Urée	350
Arachide	NPK 6.20.10	150
Mil/Sorgho	NPK 15.10.10	150
	Urée	100
Mais	NPK 15.15.15	200
	Urée	200
Niébé	15.10.10	100
Fonio	15.10.10	150
Coton	-	-
Sésame	6.20.10	150
Horticulture	NPK 9.23.30	400
	NPK 10.10.20	200
	Urée	50

Source : DA

2.1.1.3. Protection intégrée des cultures

Un programme de lutte phytosanitaire intégrée et de gestion durable des principaux ravageurs des cultures est prévu. Ses principales actions porteront sur :

- la gestion des fléaux agricoles ;
- la réduction durable du péril aviaire (oiseaux granivores) ;
- la protection des cultures horticoles ;
- le renforcement de la politique de contrôle, d'assurance et de management de la qualité ;
- la poursuite de la lutte contre les ravageurs récemment introduits au Sénégal.

2.1.1.4. Gestion des productions agricoles

La gestion des productions agricoles porte sur une meilleure planification des productions conformément aux prévisions du présent document, mais aussi et surtout les mesures pour assurer la conservation, le conditionnement et la transformation.

2.1.1.5. Renforcement du parc de matériel agricole

La promotion de la mécanisation agricole vise l'amélioration de la productivité des systèmes de production (par exemple en facilitant la double culture dans la VFS) et l'extension des superficies cultivées. La mécanisation passe par la mise en œuvre d'approches participatives et inclusives impliquant les organisations de producteurs agricoles (OPA), les opérateurs privés et le système bancaire.

Elle cherche à instaurer une cohabitation harmonieuse entre la moto-mécanisation et le matériel de culture attelée.

Les orientations stratégiques suivantes ont été déclinées pour la mise en œuvre du programme de mécanisation :

- opérationnaliser la politique et la stratégie nationale de mécanisation de l'agriculture validée en 2012 ;
- faciliter l'accès au matériel agricole, notamment la traction animale mais également motorisée par l'amplification de l'important programme de distribution par crédit-bail de matériels et équipements agricoles au bénéfice des exploitants familiaux, des OPs et des PME/PMI de transformation des produits agricoles. Cette initiative portée par les OPs, Locafrique, ISRA, ANCAR, SISMAR, ENERGECO et ITA a bénéficié d'un soutien du WAAPP/PPAAO ; le PRACAS 1 a apporté son soutien en allégeant sensiblement les conditions d'octroi du crédit-bail (baisse des frais de dossier et du taux d'intérêt) sur le coût de base des équipements par la suppression de certaines taxes. Ces acquis seront pérennisés durant le PRACAS 2.
- assurer la durabilité de l'utilisation du matériel, cette action prévue par l'initiative OP/LOCAFRIQUE/ISRA/ANCAR/ITA/SISMAR/ENERGECO est fondée sur la promotion dans les régions d'un réseau de PME/PMI d'artisans locaux pouvant offrir des services de maintenance et de réparation mais aussi de vente de pièces de rechange. En outre, l'initiative considérée envisage de renforcer les capacités de tous les acteurs à l'utilisation et surtout à la maintenance régulière ;
- encourager la participation du secteur privé national et de l'artisanat local dans la fourniture du matériel de culture attelée ;
- rendre effective dans les meilleurs délais l'exonération de la TVA sur le matériel agricole par la publication de l'arrêté portant modalités d'application de cette exonération ;
- mettre en place un cadre institutionnel de suivi de la mise en œuvre de la politique, le PRACAS 2, en collaboration avec tous les acteurs, assurera le suivi de la mise en place des unités de culture et de valorisation/transformation des produits agricoles. Ce cadre pourra également fournir aux autorités des appréciations pertinentes sur les mesures de promotion de l'acquisition de matériels agricoles suggérées plus haut (baisse des frais de dossier, bonification du taux d'intérêt, baisse de taxes).

2.1.2 Maîtrise de l'eau

Au regard des défis et enjeux de développement socio-économique et du potentiel irrigable du pays, le rythme de réalisation des aménagements hydro-agricoles reste faible, même si des avancées significatives sont notées avec la première phase du PRACAS. L'intensité de mise en valeur des périmètres aménagés reste également en deçà du niveau requis pour l'atteinte des objectifs d'autosuffisance qui repose sur l'hypothèse d'une double culture intégrale notamment en zone rizicole. Les efforts pour la maîtrise de l'eau pour les besoins de l'agriculture doivent donc se poursuivre et s'intensifier.

Dans ce cadre, les interventions vont porter durant le PRACAS 2 sur la valorisation des eaux de surface à travers :

- l'aménagement de **23 400 ha** de nouveaux périmètres rizicoles dans la vallée du fleuve, 10 000 ha de nouveaux périmètres dans le Bassin de l'Anambé et **8 000 ha** de périmètres polycoles ;
- l'aménagement, y compris réhabilitation, de **137 303 ha** de périmètres maraîchers pour assurer l'autosuffisance (approvisionnement du marché national 12 mois sur 12) et les exportations (marchés régional et international) de fruits et légumes ;
- la réfection / revitalisation de **23 250 ha** de périmètres rizicoles dans la VFS et **5 000 ha** dans le bassin de l'Anambé en plus de 10 000 ha dans les régions de Kolda, Sédhiou, Ziguinchor, Tambacounda et Kédougou, pour maintenir leur productivité ;

- le développement de l'exportation de produits horticoles (fruits, légumes, fleurs et plantes aromatisées) sur **10 000 ha** aménagés dans la vallée du Ngalam et la zone du Lac-de-Guiers ;
- le désenclavement des zones de production, notamment la VFS et les régions Sud et Sud-Est à travers la réhabilitation/création de **422 km** et **800 km** pistes respectivement, la zone Sud Est du pays qui est une zone à forte production d'anacarde, de banane, de mangue...
- le raccordement des périmètres aménagés dans le cadre du PRACAS 1 et certaines exploitations privées à l'émissaire du Delta, pour maintenir leur productivité et prévenir leur abandon pour cause de salinisation.
- l'aménagement de vallées et bas-fonds sur **28 600 ha** pour la riziculture pluviale et le maraîchage dans le cadre de la valorisation des eaux de surface.

2.1.3 Recherche agricole - Formation - Conseil agricole et rural

Le développement de la recherche, de la formation et du conseil agricole et rural permettra l'émergence d'exploitants agricoles formés, qualifiés et dotés des services nécessaires pour moderniser leurs unités économiques et assurer la relance du secteur.

Ce programme est l'occasion de décloisonner la recherche, la formation et le conseil agricole et rural (ossature du système Recherche-Formation-Conseil Agricole et Rural-RFCAR-), et de favoriser la coopération entre les différents acteurs, afin qu'ils mobilisent l'ensemble des autres acteurs (universités, autres structures de formation, acteurs non étatiques) autour de l'objectif à moyen terme du Gouvernement de renforcement des capacités des acteurs (techniques, managériales et organisationnelles).

2.1.3.1. Système national de recherche agro-sylvo-pastoral (SNRASP)

Il a pour objectif de générer et de diffuser des connaissances et des innovations technologiques permettant d'impulser des changements de comportements (petites exploitations agricoles et agro-business) et d'améliorer, de façon durable, la productivité, la compétitivité, les revenus agricoles et la sécurité alimentaire. Il s'agira spécifiquement de :

- générer des connaissances et technologies appropriées ;
- former des chercheurs et des cadres nationaux et renforcer les capacités des producteurs ;
- mettre à la disposition du secteur privé émergent de l'expertise agricole ;
- renforcer la coopération scientifique aux niveaux national, régional et international ;
- promouvoir la recherche/développement tout au long des chaînes de valeurs agricoles ;
- mettre en valeur les résultats de la recherche.

2.1.3.2. Formation agricole et rurale

Il s'agit de faire du droit à la formation (*art. 62, 63, 67 de la LOASP*) une réalité tangible pour tous les ruraux, afin d'améliorer les rendements et revenus agricoles ainsi que leur sécurité alimentaire et l'insertion sociale et professionnelle. Pour cela, il faut :

- assurer le pilotage et la coordination des initiatives dans le secteur de la Formation Agricole et rurale (FAR) ;
- assurer la formation initiale des jeunes en agriculture et appuyer leur insertion professionnelle ;
- répondre à la demande en formation initiale et continue des producteurs à la base. Dans ce cadre, l'approche GIPD pourra trouver un domaine pertinent d'application ;
- implication des entreprises du secteur privé dans la définition des curricula, le financement de la formation agricole et agro-alimentaire et renforcement des formations pratiques de professionnels

et de techniciens à la base, de niveau Brevet Technique et Brevet de Technicien Supérieur dans le secteur agricole et agro-alimentaire.

- le programme d'alphabétisation fonctionnelle dans la zone d'intervention de la SODAGRI.

2.1.3.3. Système national de conseil agro-sylvo-pastoral (SNCASP)

Il a pour objectif de faciliter l'accès à un service public de Conseil agro-sylvo-pastoral (art. 69 de la LOASP) permettant d'assurer un bien-être durable aux populations rurales.

Il s'agira spécifiquement de :

- consolider les institutions de conseil agro-sylvo-pastoral (CASP) dans leur fonction d'outil au service des producteurs par le développement de programmes de CASP participatif, inclusif, accessible, équitable et comptable de ses résultats envers les producteurs et leurs organisations, les interprofessions et filières agricoles ;
- renforcer l'offre de CASP harmonisé et normé (qualité du CASP) ;
- réguler le marché des services de CASP par son contrôle et sa certification ;
- favoriser la diffusion et l'adoption à grande échelle et dans les chaînes de valeurs agro-sylvo-pastorales des innovations technologiques à partir des acquis de la recherche.

2.1.3.4. Financement des services agricoles

Au Sénégal, le financement de la vulgarisation et du conseil agricole et rural a connu une évolution historique corrélée aux mutations politiques et institutionnelles :

- entre 1960 et 1990, la vulgarisation agricole était financée par l'Etat-providence dans le cadre d'une économie agricole administrée, à travers la Société de Développement et de Vulgarisation Agricole (SODEVA), mais aussi des projets, programmes et Sociétés régionales de développement rural (SRDR) ;
- entre 1990 et 2000, l'Etat finançait la vulgarisation agricole à travers le Programme National de Vulgarisation Agricole (PNVA) ;
- entre 2000 et 2010, l'Etat a financé la vulgarisation devenue conseil agricole et rural par le biais du Programme des Services Agricoles et Organisations de Producteurs (PSAOP).

Avec le vote de la LOASP, l'Etat s'est résolument engagé dans la promotion du développement rural en dotant le secteur agro-sylvo-pastoral de mécanismes de financement pérennes et adaptés. Ainsi, malgré les lenteurs notées dans sa mise en application, la LOASP est entrée dans sa phase d'opérationnalisation et constitue le cadre de référence de la mise en œuvre du PRACAS.

Différents instruments y sont institués pour assurer le financement du développement agricole et rural. Il s'agit entre autres de :

- la définition et la mise en œuvre d'une stratégie nationale de financement et de soutien des activités agro-sylvo-pastorales (article 71) ;
- l'institution du Fonds National de Développement Agro-sylvo-pastoral (FNDASP-article 72) ;
- la création d'un Fonds d'aide à la modernisation des exploitations agricoles devenu finalement Fonds d'Appui au Développement Secteur Rural (FADSR-article 73) ;
- la définition et la mise en œuvre d'une politique de soutien aux mutuelles d'épargne et de crédit en milieu rural (article 74).

Le Fonds National de Recherches Agricoles et Agroalimentaires (FNRAA), créé par le décret 99-85 du 4 février 1999 a été le premier instrument mis en place dans le cadre de l'exécution du

Programme des Services Agricoles et Organisations de Producteurs (PSAOP). Il est le bras financier du système national de recherche agro-sylvo-pastoral (SNRASP).

Le Fonds national de Développement agro-sylvo-pastoral (FNDASP) est institué par la Loi n° 2004 - 16 du 4 juin 2004 portant Loi d'orientation agro-sylvo-pastorale (LOASP) en son article 72. Il est celui du système national de conseil agro-sylvo-pastoral (SNCASP), des acteurs de la stratégie nationale de formation agricole et rural (SNFAR). Il est également chargé de financer sur une base sélective et contractuelle, des projets et programmes de (i) conseil agricole et rural pour la diffusion à grande échelle des innovations technologiques à travers une approche chaîne de valeur des filières, (ii) formation des producteurs, (iii) appui institutionnel aux organisations de producteurs, filières et interprofessions (structuration, gouvernance et services aux membres) et (iv) recherches agricoles à travers le Fonds national de Recherches agricoles et agroalimentaires (FNRAA).

2.1.4. Valorisation et mise en marché des produits agricoles

L'augmentation de la production agricole doit s'appuyer sur la disponibilité des débouchés. Pour faciliter l'écoulement des productions agricoles, il s'agit de procéder aussi bien à la réhabilitation des pistes de desserte agricole qu'à la construction/réhabilitation des infrastructures post-récoltes. Ceci permettra de rompre l'isolement des zones de production. Les marchés devront être redynamisés à travers leur fonctionnement physique et commercial.

Le programme repose sur l'amélioration de l'accès aux marchés des produits agricoles. La contrainte très forte d'accès aux zones rurales va être prise en compte avec des travaux de réfection et de réalisation de pistes de production et de création de pistes de désenclavement.

Les principales mesures prévues portent sur :

- l'appui à la gestion de la qualité des produits agricoles (de consommation et d'exportation) et au suivi de l'impact environnemental des traitements phytosanitaires ;
- la réfection et la création de pistes de production ;
- la création et la réhabilitation de pistes de désenclavement ;
- la promotion, à travers des mesures incitatives fortes, de la transformation dans les zones à grand potentiel de production ;
- la construction d'infrastructures de stockage, de transformation, de conditionnement et de conservation des produits ciblant le marché domestique et l'export ;
- la promotion de la valorisation des produits du terroir et leur labellisation ;
- l'adoption généralisée d'une stratégie de commercialisation qui s'appuie sur une approche chaîne de valeurs à partir de la contractualisation ;
- l'amélioration de la transformation artisanale des produits agricoles en appuyant en particulier les groupements de femmes en rapport avec le Ministère chargé de la femme, des PME et du commerce.
- la facilitation de la contractualisation entre les OPs et les industriels, semi-industriels et commerçants.

2.1.5. Gestion de la qualité

Les productions agricoles, notamment celles ciblant les marchés internationaux, à l'exception du coton, souffrent de l'inorganisation et du manque de professionnalisme des petits producteurs, ce qui limite l'accès à ces marchés. L'exportation suppose en effet la normalisation des procédés et une conformité obligatoire aux cahiers des charges imposés par les mesures sanitaires et

phytosanitaires (SPS) gouvernant l'accès aux marchés internationaux conformément à l'Accord de l'OMC. Les acteurs en amont doivent s'adapter aux exigences d'un marché déjà très concurrentiel. Ces exigences, mises en place par les autorités publiques et les sociétés privées, entraînent une série d'innovations institutionnelles sur la qualité et la sécurité sanitaire des aliments. Elles se sont traduites notamment par une standardisation des règles et des normes sanitaires et phytosanitaires sur les marchés internationaux. Elles se matérialisent également par un renforcement des règles et par un contrôle « physique » de conformité aux normes SPS au niveau des marchés et des frontières.

Ces normes et règles doivent conduire à l'adoption par les différents acteurs de stratégies adaptées, en modifiant la gestion des activités de production et en établissant de nouvelles formes de gestion de la qualité conformément aux exigences réglementaires des marchés de destination de nos exportations.

C'est pourquoi le PRACAS 2 intègre dans sa stratégie de mise en œuvre la gestion de la qualité avec:

- **La maîtrise de la qualité** qui passe par un effort au niveau des systèmes et pratiques des différents acteurs mais également par la constitution d'une infrastructure post-récolte et logistique susceptible de garantir aux exportateurs une fluidité maîtrisée dans l'enchaînement des opérations et le maintien de la chaîne du froid ;
- **La gestion de la sécurité environnementale et de la qualité sanitaire et phytosanitaire des produits agricoles.** Elle concerne :
 - le contrôle de la qualité et de la conformité des formulations de pesticides ;
 - l'établissement de l'état des lieux de la pollution de l'environnement et des récoltes et l'amélioration des systèmes d'utilisation et de gestion des pesticides pour protéger l'environnement et la santé des manipulateurs et des populations ;
 - le contrôle de la qualité sanitaire des produits de la récolte destinés au marché local et à l'exportation, pour vérifier leur conformité aux normes sur les Limites Maximales de Résidus (LMRs) de pesticides du Codex Alimentarius ou de celles fixées dans le cadre de la réglementation des marchés de destination des exportations agricoles ;
 - l'information et la sensibilisation des producteurs et des usagers sur les produits phytosanitaires interdits sur le territoire national
 - le renforcement des capacités des acteurs et des communautés dans la gestion des pestes et des pesticides.
- **La capitalisation des entreprises** : Pour la majorité des opérateurs, la sous-capitalisation est un obstacle au développement de leurs activités et au passage vers une agriculture d'exportation moderne et compétitive. Il s'agit donc :
 - d'augmenter la capacité des opérateurs à mobiliser des crédits d'investissements et à développer des partenariats tant au niveau local qu'international ;
 - d'appuyer le développement de l'investissement et des initiatives privés en amont et en aval de la production agricole ;
 - de mettre en place des infrastructures en milieu rural y compris les infrastructures de base pour assurer la maîtrise de l'eau, l'évacuation des productions vers les villes, la transformation et la conservation des produits ;

- de définir une législation et une politique foncière nouvelle privilégiant l'équité, la sécurisation des investissements consentis et la valorisation des terres.

2.2 Mesures d'accompagnement

La mise en œuvre de la stratégie devra être renforcée par l'adoption de mesures d'accompagnement ayant trait :

- aux mécanismes de financement ;
- à la gestion durable des terres agricoles, l'adaptation aux changements climatiques et l'amélioration de la résilience des communautés vulnérables ;
- à la réforme sur les subventions ;
- à l'assurance agricole ;
- à l'appui et au renforcement des capacités du capital humain ;
- à l'autonomisation économique des femmes ;
- à la nutrition.

2.2.1 Mécanismes de financement

Le financement dans le cadre du PRACAS 2 se fera à travers divers mécanismes en fonction de la nature des besoins et sera pris en charge par l'Etat à travers le BCI, les PTF et le secteur privé incluant les institutions et les ménages. La répartition relative par acteur est précisée par filière au chapitre 2.

Avec la mise en œuvre de la LOASP, le secteur du financement s'est considérablement amélioré grâce à la mise en place de différents instruments de financement du secteur rural qui viennent compléter ceux déjà existants. Ces instruments sont divers mais complémentaires. Il s'agit :

- du Fonds national de Recherches Agricoles et agro-alimentaires (FNRAA) pour le financement de la recherche ;
- du Fonds national de Développement agro-sylvo-pastoral (FNDASP) pour le financement des services agricoles (recherche à travers le FNRAA, formation, conseil agricole et rural et appui institutionnel des organisations de producteurs) ;
- du Fonds d'Appui au Développement du Secteur rural (FADSR) pour le financement des équipements et autres investissements des exploitations agricoles ;
- de la Caisse Nationale de crédit Agricole du Sénégal (CNCAS) ;
- de la Compagnie Nationale d'Assurance Agricole du Sénégal (CNAAS) pour la prise en charge de l'assurance agricole ;
- du Fonds d'Investissement et de Garantie Prioritaire pour permettre aux PME et aux groupements de femmes et de jeunes d'accéder au crédit bancaire ;
- du Fonds Souverain d'Investissements Stratégiques dont l'objet est de financer des projets stratégiques structurants, créateurs d'emploi, pour soutenir des PME/PMI sénégalaises, détenir et gérer des participations et autres actifs de l'Etat et investir et préserver les ressources pour les générations présentes et futures ;
- la Banque nationale pour le Développement Economique (BNDE) pour financer les PME ;
- la Délégation à l'Entreprenariat Rapide (DER).

En outre, la mise en œuvre de la Nouvelle Alliance pour la Sécurité Alimentaire et la Nutrition (NASAN) présente des opportunités réelles de financement pour le PRACAS 2. A cet effet, des intentions de financement ont été exprimées par les membres du G8, les partenaires techniques et financiers, les partenaires au développement ainsi que le secteur privé par le biais

de sociétés nationales et étrangères. Ils ont exprimé leurs intentions d'appuyer les plans d'investissement du PNIA à travers les engagements de la Nouvelle Alliance.

La mobilisation de ces fonds et la mise en œuvre cohérente d'un système de crédit et de financement efficace et efficient du secteur agricole à travers les instruments précités contribueront à la bonne mise en œuvre du PRACAS 2.

Les importants transferts de fonds provenant des émigrés en direction du monde rural constituent également une opportunité additionnelle pour le financement du PRACAS 2. Les émigrés résidents en France transfèrent en direction du Fouta (Matam, Dagana, Bakel), à fort potentiel agricole, environ 127 milliards FCFA par an.

Enfin la mobilisation par les exploitations familiales et les agro-industries des ressources financières pour acquérir des intrants et des équipements représente une source importante de financement du PRACAS 2.

Dans ce domaine, les mesures d'opérationnalisation viseront entre autres à :

- rendre le secteur rural attractif par une plus grande transparence dans la gestion des contrats et des marchés ;
- développer un partenariat public privé gagnant gagnant pour les investissements à long terme ;
- ériger la concertation entre acteurs comme mode de gestion ;
- consolider et harmoniser le dispositif de sécurisation du crédit agricole ;
- augmenter le niveau de bancarisation des populations rurales ;
- vulgariser les produits d'assurance agricole ;
- promouvoir les structures, outils et instruments innovants de financement du secteur rural (warrantage, factoring, crédit-bail).

2.2.2 Gestion durable des terres agricoles, adaptation aux changements climatiques et amélioration de la résilience des communautés vulnérables

Il s'agit de mettre en place un environnement favorable à la synergie des actions de la Gestion Durable des Terres (GDT). Il s'agit également de promouvoir la réduction durable du processus de dégradation de la terre, l'amélioration des fonctions productives des différentes zones agro-écologiques du pays, des actions de récupération des terres salées et d'adaptation aux changements climatiques.

Une des mesures d'accompagnement du PRACAS 2 va être la mise en place d'un vaste programme de fertilisation des terres, de protection et de mise en valeur de terres salées (récupération des terres salées) et de restauration de la base productive agricole des terres surtout du Bassin arachidier.

Les axes stratégiques prioritaires pour une gestion durable des terres et la lutte contre les changements climatiques sont :

- l'amélioration du cadre institutionnel et juridique pour créer un environnement favorable à la synergie des actions de la GDT ;
- l'évaluation des potentialités agricoles des terres par la caractérisation et la cartographie des ressources en sols ;
- la mise à l'échelle des activités de GDT pour réduire durablement le processus de dégradation de la terre et améliorer les fonctions productives des différentes zones agro-écologiques du pays par le biais de (i) la régénération naturelle assistée (RNA), (ii) la lutte antiérosive, (iii) les

techniques agro-forestières de restauration des terres dégradées, (iv) les amendements organiques et minéraux et (v) les mises en défens ;

- l'adoption de techniques culturales économes en eau.

Par ailleurs, le nouveau partenariat établi autour de l'Alliance Globale pour l'Initiative Résilience (AGIR), qui vise à assurer que les populations du Sahel soient en mesure de faire face aux futures sécheresses, son action porte sur quatre (04) piliers stratégiques :

- **pilier 1** : rétablir, renforcer et assurer les moyens de subsistance, améliorer la protection sociale des communautés et des ménages les plus vulnérables ;
- **pilier 2** : renforcer la nutrition des ménages vulnérables ;
- **pilier 3** : augmenter durablement la productivité agricole et alimentaire et les revenus des ménages vulnérables, et améliorer leur accès aux denrées alimentaires ;
- **pilier 4** : renforcer la gouvernance en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle.

La valorisation des filières agricoles sera basée sur une agriculture durable et respectueuse de l'environnement, afin de renforcer la résilience des communautés vulnérables par la mise en place de mesures de réduction de la précarité des activités agricoles. Il s'agit de la mise en place d'investissements structurants qui réduisent la dépendance de l'agriculture aux aléas climatiques en conformité avec la stratégie nationale de résilience en préparation.

2.2.3 Réformes sur les subventions

A bien des égards, le système de subventions agricoles mis en œuvre depuis plusieurs décennies, est un champ intéressant pour analyser les questions d'inefficiences, de gaspillages et de fuites pouvant entraver les performances du secteur agricole. Si ces politiques ont contribué à une relance relative de la production agricole au cours des dernières décennies, sa soutenabilité s'avère de plus en plus problématique. Les résultats mitigés obtenus dans ce domaine amènent à repenser la politique de subventions dans le cadre de mesures d'accompagnement du PRACAS 2. Il s'agira de réduire le poids budgétaire des subventions aux intrants de 0,5% à 0,3% du PIB sur 3 ans principalement :

- (i) en réduisant graduellement les crédits budgétaires alloués aux subventions ;
- (ii) en assurant un arbitrage des allocations plus favorable au sous-secteur horticole dont le dynamisme, la part contributive et le potentiel pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle, la génération de revenus, la création d'emplois productifs et durables, et la réduction du déficit de la balance commerciale du Sénégal est avéré ;
- (iii) en renforçant et en mettant à l'échelle le programme mis en œuvre par la plateforme E-subvention pour le ciblage des bénéficiaires de subventions ;
- (iv) en rendant effective l'incitation fiscale à l'investissement et en vulgarisant la mesure d'exonération de la TVA sur les équipements agricoles et les intrants pour la fortification alimentaire ;
- (vi) en désengageant progressivement l'Etat du système de mise en place de distribution et de vente des intrants agricoles.

2.2.4 Assurance agricole

Une mutuelle d'assurance contre la sécheresse est mise en place dans le cadre de l'Union Africaine. Elle vise à améliorer les mécanismes de réponse actuels et à renforcer les capacités de gestion des risques. Elle est basée sur un indice de sécheresse et un principe de réponse précoce.

Au niveau national, l'impact de l'assurance agricole se situera à trois (03) niveaux déterminants du PRACAS :

- le financement de la production (l'assurance agricole sécurise le crédit agricole et permet en conséquence son développement) ;
- la gestion des calamités (l'assurance agricole renforce la résilience des producteurs en rétablissant leur capacité de production après sinistre) ;
- la gestion des équipements et du matériel agricole.

La CNAAS dispose d'une capacité de couverture des risques agricoles à hauteur de 6,5 milliards de FCFA pour chaque département du Sénégal et de 15 milliards de FCFA pour chaque région.

A titre illustratif, pour la couverture de la production rizicole de la VFS, la CNAAS commercialise une police avec une cotisation de 20 000 FCFA (dont la moitié représente la contribution de l'Etat) pour une garantie de 300 000 FCFA à l'hectare.

En d'autres termes, avec une contribution de l'Etat du Sénégal de 1 milliard de FCFA, la CNAAS procure une garantie 30 milliards de FCFA contre les calamités et les risques du crédit agricole.

2.2.5 Appui conseil et renforcement du capital humain

Le capital humain, pilier de l'exploitation agricole, est considéré comme un levier primordial pour le développement du secteur agricole et rural. Malgré les initiatives publiques, le monde rural souffre d'illettrisme, d'un déficit de capacité financière, de morbidité élevée parmi la main d'œuvre et d'une infrastructure de production inadéquate.

La LOASP consacre plusieurs articles à la formation de l'ensemble des acteurs ruraux relatif à : (i) l'installation des jeunes agriculteurs ayant reçu une formation professionnelle, (ii) la dispense d'une formation générale, technique et professionnelle de tous les ruraux aux métiers de l'agriculture avec le soutien de l'Etat, (iii) la définition et la mise en œuvre d'une Stratégie Nationale de Formation Agricole et Rurale (SNFAR), (iv) la création de structures de formation aux métiers de l'agriculture dans chaque département (elle évoque également l'illettrisme de tous les ruraux), (v) la création d'établissements de formation supérieure des sciences et techniques agro-sylvo-pastorales et, (vi) la définition et la mise en œuvre de programmes de renforcement des capacités des agents de l'Etat et des représentants des Collectivités locales, et des représentants des ruraux.

Cette mesure d'accompagnement s'articule autour :

- *(i) du renforcement des capacités des organisations paysannes et des capacités professionnelles et managériales des producteurs*

Les organisations de producteurs, les organisations professionnelles agricoles et les interprofessions sur la base d'une construction de la demande, pourront recevoir des financements du FNDASP pour la mise en œuvre des projets de services agricoles par des prestataires de services publics et privés (ANCAR, SODAGRI, SAED, SODEFITEX, dispositif de conseil des OP, ONG, etc.) afin d'améliorer l'efficacité des services qu'ils offrent à leurs membres. Conformément aux dispositions pertinentes de la LOASP, le MAER pourra s'atteler au recensement et à l'immatriculation des producteurs et de leurs organisations. Cela pourra

ensuite servir à mieux structurer les filières et leurs organisations de base pour organiser des élections fiables et transparentes permettant de déterminer la représentativité de chaque OP.

- *(ii) du renforcement des cadres de concertation et de partenariat au niveau des filières*

La gestion stratégique du secteur devra s'effectuer à travers le développement des cadres de concertation avec tous les acteurs intervenant dans la chaîne de valeurs. Il s'agira de faciliter la mise en place d'interprofessions fortes, représentatives et crédibles pour chacune des filières. Ces interprofessions, ou tables filières, devront prendre en charge le renforcement des capacités pour lever les contraintes et promouvoir la participation, l'internalisation et le partage des politiques et des stratégies sur des ressources qui leur sont propres (prélèvements et cotisations).

- *(iii) de la réponse à la demande de formation initiale et continue des producteurs à la base*

Dans ce cadre, l'approche GIPD pourra trouver un domaine pertinent d'application. Il s'agira de favoriser la diffusion et l'adoption à grande échelle et dans les chaînes de valeurs des innovations technologiques à partir des acquis de la recherche.

Dans la dynamique de l'accélération de la cadence, il a été créé auprès du Ministère en charge de l'Agriculture le Ministère délégué à l'Accompagnement et à la Mutualisation des Organisations Paysannes.

Ce ministère délégué aura pour missions entre autres de :

- servir d'interface dynamique et de porteur entre l'Etat et les organisations ;
- accompagner les organisations dans leur volonté d'autonomie et partant de professionnalisation ;
- faciliter le dialogue entre l'Etat et les organisations dans les divers secteurs d'activités ;
- créer un environnement favorable au développement des organisations et à leur implication dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques ;
- mettre en place un observatoire des organisations professionnelles au niveau des divers secteurs d'activités ;
- veiller aux respects des dispositions régissant la création et le fonctionnement des organisations.

2.2.6 Autonomisation économique des femmes

Le PRACAS 2 mettra en œuvre des mesures susceptibles de favoriser le développement des activités et des revenus agricoles des femmes intervenant dans la chaîne de valeurs par :

- l'augmentation et la création d'opportunités pour l'accès des femmes en milieu rural aux ressources productives que sont, en particulier, la terre, les intrants, les financements, les crédits, les équipements et infrastructures agricoles ;
- le renforcement des capacités techniques, organisationnelles, managériales des femmes rurales et l'amélioration de leur accès aux services à l'encadrement et aux formations des structures publiques et privées ;
- l'amélioration de l'accès des femmes aux marchés, le coaching pour développer des entreprises agricoles (plans d'affaires, stratégies de vente et de marketing, partenariats stratégiques avec le secteur public/privé pour des formations en entrepreneuriat, en gestion, etc.) ;
- le soutien à la participation et à l'accès des femmes à l'emploi rural décent et rémunéré et aux agro entreprises (les femmes occupent généralement des emplois précaires, sous-payés, quand elles ne travaillent pas dans les champs des hommes sans rémunération) ;

- le renforcement du leadership des femmes et de leur accès aux instances de décision des organisations pour veiller à ce que leurs avis, leurs besoins et leurs intérêts soient pris en charge dans les projets, initiatives et partenariats qui sont noués ;
- une opérationnalisation des aspects nutritionnels avec les organisations de femmes à la base à l'instar des initiatives mises en œuvre par l'AFAO dans la sous-région ;
- la promotion de l'entrepreneuriat féminin à travers la formation professionnelle des jeunes filles rurales en rupture de scolarisation.

Enfin, des analyses comparatives entre les sexes dans les filières et chaînes de valeurs retenues seront faites de manière systématique.

2.2.7 Nutrition

Le Sénégal, à l'instar d'autres pays en voie de développement, fait face au «double fardeau» de problèmes nutritionnels de carence (malnutrition infantile, anémie, avitaminose) et de surcharge (surpoids, obésité).

Le Sénégal entend réaliser la sécurité alimentaire en poursuivant trois (03) objectifs de base :

- garantir des approvisionnements sûrs et nutritionnellement adéquats ;
- optimiser la stabilité du flux des approvisionnements ;
- assurer à chaque ménage les moyens matériels, sociaux et économiques de se nourrir correctement.

La sécurité alimentaire d'un ménage se traduit par un bon état de nutrition qui implique :

- l'accès à une nourriture nutritionnellement adéquate, saine et en quantité suffisante ;
- le savoir et les aptitudes nécessaires à l'acquisition, à la préparation et à la consommation d'une alimentation correcte sur le plan nutritionnel, notamment en ce qui concerne les besoins spéciaux des jeunes enfants ;
- l'accès aux services de santé et un environnement salubre qui garantiront l'utilisation biologique effective des aliments consommés et tenir compte de la problématique de l'Aflatoxine contenue dans des aliments de grande consommation (arachide, maïs, riz, mil, huile).

Selon les données de la dernière enquête nutritionnelle nationale, le Sénégal est dans une situation précaire sur le plan nutritionnel. Les données indiquent une prévalence de la malnutrition aiguë de 8,8% avec une prévalence dépassant 10% dans 16 départements. Les résultats pour le retard de croissance indiquent une prévalence globalement satisfaisante de 15,5 % mais des prévalences de plus de 20% sont enregistrées dans les régions du sud et de l'est. Les cartes en annexe présentent la situation en 2012 dans les 45 départements du Sénégal.

Le déterminant majeur de la malnutrition est la maîtrise de la sécurité alimentaire au niveau des ménages. Les effets des crises qui se sont succédé entre 2008 et 2012 ont été durement ressentis par les ménages, surtout chez les enfants de moins de cinq ans, et mettent en cause les capacités du système à faire face aux chocs.

La disponibilité et l'accessibilité alimentaire, ainsi que l'utilisation des aliments conditionnent les pratiques alimentaires et par la même occasion les apports alimentaires dont dépend essentiellement la situation nutritionnelle des populations.

Pour avoir un impact sur la situation nutritionnelle des communautés, le PRACAS 2 va baser ses interventions sur trois approches :

Les interventions pour garantir la disponibilité alimentaire

Parmi ces interventions se retrouvent les programmes d'amélioration de la production agricole, les programmes de diversification culturale pour renforcer la résilience des populations vulnérables pour faire face aux aléas climatiques. Il s'agit de :

- promouvoir l'agriculture familiale durable ;
- promouvoir l'horticulture pour la consommation des ménages ruraux, la génération de revenus et la création d'emplois (maraîchage, arboriculture, culture hydroponique ou hors sol micro-jardinage) ;
- améliorer les conditions de transformation (bio fortification) et de stockage des produits.

Les interventions pour garantir l'accès à une alimentation saine et nutritive

Ces interventions ont pour objectif de garantir :

- l'accessibilité géographique des aliments tels que les programmes de mise en place de circuit de distribution et les interventions qui ont pour objectif de désenclaver certaines localités, de décontamination de certains produits ou aliments sensibles à l'aflatoxine ;
- l'accessibilité financière des aliments par des programmes de subvention des aliments de base.

Les interventions visant à assurer une bonne utilisation des aliments disponibles

Ces interventions se déclinent le plus souvent avec des activités d'éducation nutritionnelle dont l'objectif est d'apprendre aux communautés à combiner les aliments disponibles au niveau de leur localité pour la couverture de leurs besoins nutritionnels, en mettant l'accent sur le principe du mélange multiple et sur l'hygiène en vue de l'amélioration du statut nutritionnel et du score de consommation.

De manière spécifique, il existe pour chaque type de carences en micronutriments des approches pouvant être développées par le secteur agricole pour contribuer à leur éradication.

La mise en œuvre du PRACAS 2 permettra d'accroître considérablement les disponibilités et accessibilité alimentaires, ce qui contribuera à la réduction de la malnutrition.

CHAPITRE 3 : OBJECTIFS ET STRATEGIES DE MISE EN ŒUVRE DU PRACAS 2

Le Gouvernement, avec toutes les parties prenantes compte concentrer et booster ses investissements agricoles dans des produits hautement stratégiques pour le Sénégal touchant la totalité du monde rural à savoir les filières du PRACAS 1 que sont riz, oignon, arachide et fruits et légumes de contre-saison mais aussi sur les filières prioritaires comme mil, sorgho, fonio, niébé, tomate industrielle, coton, , pomme de terre, mangue, banane, haricot vert, pastèque et melon. Ce choix traduit également la volonté du Gouvernement d'obtenir rapidement des impacts avec des actions ciblées tant au niveau de la production que de l'approvisionnement en semences de qualité certifiées, des infrastructures de stockage, conditionnement et de conservation, des équipements et matériels agricoles.

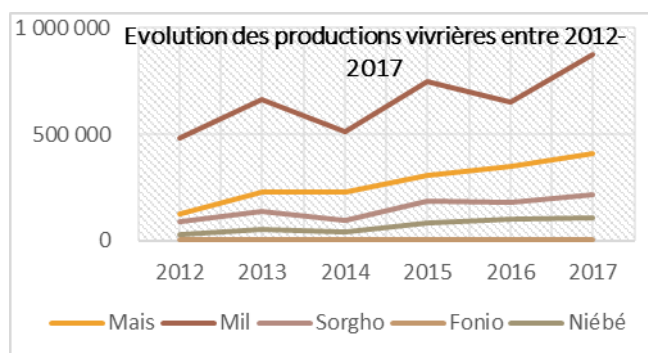
Ce chapitre décline les objectifs de productions agricoles et/ou de rendements, d'exportations, les stratégies spécifiques et les coûts de mise en œuvre des programmes sur la période 2018 – 2022. Il s'articule autour des points suivants :

- *Amélioration de la productivité des cultures vivrières comme le mil, le sorgho, le maïs, fonio et le niébé ;*
- *Optimisation des performances des filières industrielles à savoir arachide, riz, tomate industrielle, coton et sésame ;*
- *Développement des exportations de fruits et légumes particulièrement pour le haricot vert, la banane, la mangue, la banane, le melon, et la pastèque ;*
- *Amélioration des taux de couverture en oignon, pomme de terre et banane.*

3.1. Amélioration de la productivité et de la production des cultures vivrières : mil, sorgho, maïs, fonio et niébé

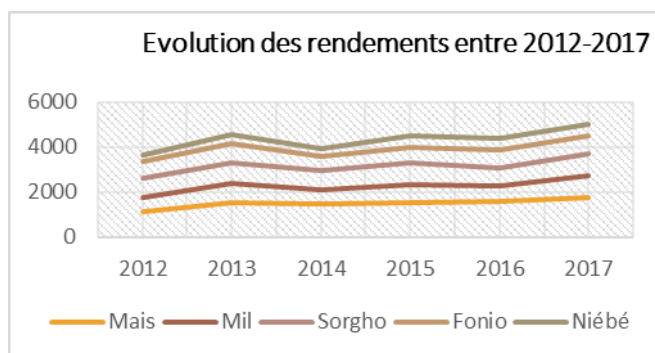
3.1.1. Une progression des productions ralentie par une stagnation des rendements

Graphique 1 : Evolution des productions des cultures vivrières entre 2012 et 2017



Les productions vivrières (mil, sorgho, maïs, fonio et niébé) sont évaluées à 1 614 025 tonnes en 2017 contre 721 559 tonnes en 2012, soit un taux de progression de 124%. Ceci malgré une évolution quasi stagnante des rendements des productions vivrières.

Graphique 2 : Evolution des rendements des cultures vivrières de 2012 à 2017



Ce résultat s'explique entre autres par l'augmentation des superficies emblavées. Les efforts de subvention fournis par l'Etat en direction des cultures pluviales et les prévisions saisonnières faites par les services météorologiques avant l'hivernage et qui présageaient des conditions climatiques très favorables, ont incité les producteurs à emblaver davantage de superficies.

Source : Statistiques DAPSA.

Au-delà des aléas climatiques, on peut imputer ce manque de performance des rendements des productions vivrières (mil, sorgho, maïs, fonio et niébé) à l'infertilité des sols voire le déficit de productivité des sols, dues certainement à l'absence de rotation culturale, à la monoculture et à l'indisponibilité de fumure organique en quantité suffisante, de phosphate et autres éléments essentiels.

3.1.2. Contraintes

Les cultures vivrières sont des cultures sous pluies, leur principale contrainte constitue souvent les aléas climatiques (le retard dans l'installation de l'hivernage, l'arrêt précoce des pluies, et le déficit pluviométrique observés dans plusieurs zones agro écologiques). Il s'y ajoute les contraintes suivantes :

- les mises en place des intrants agricoles (semences et engrais) connaissent très souvent des perturbations, un problème de ciblage des bénéficiaires prioritaires, de suivi et d'encadrement de la mise en place;
- les faibles quantités d'intrants allouées (engrais, semences etc.);
- l'insuffisance en équipement agricole (groupes motopompes, tracteurs, motoculteurs, moissonneuses batteuses, autres matériels de culture attelée, matériels de traitements phytosanitaires, etc.) ;
- l'insuffisance de moyens pour la protection phytosanitaire ;

- le déficit en ressources humaines dans les services techniques centraux et déconcentrés (DN, DRDR, SDDR etc.) qui limite les capacités de suivi correct de la campagne agricole et d'encadrement satisfaisant des producteurs.

3.1.3. Objectifs de productivité et de production des cultures vivrières

L'analyse des performances des cultures vivrières sur la période 2012-2017 révèle qu'aucune de ces spéculations n'a réussi à exprimer ne serait-ce que la moitié de ses potentialités en matière de productivité. Les rendements moyens obtenus se situent entre 468kg/ha pour le niébé et 1573kg/ha pour le maïs alors que le potentiel de rendement est compris entre 2000 tonnes pour le niébé et 3500 tonnes pour le maïs, réparti comme suit :

- le maïs a un rendement moyen (2012-17) de 1573kg/ha, potentialité 3500kg/ha ;
- le mil a un rendement moyen (2012-17) de 787kg/ha, potentialité 2000 kg/ha ;
- le sorgho a un rendement moyen (2012-17) de 904kg/ha, potentialité 2000kg/ha ;
- le fonio a un rendement moyen (2012-17) de 755kg/ha, potentialité de 2000 kg/ha ;
- le niébé a un rendement moyen (2012-17) de 468kg/ha, potentialité de 2000kg/ha.

L'un des objectifs est donc l'augmentation des rendements des cultures vivrières qui restent encore trop faibles au regard de leurs potentiels et des efforts consentis par la recherche. L'accélération de la cadence des productions vivrières va se faire à travers des programmes d'amendements phosphatés, de fumures organiques et de dopage des cultures pour l'atteinte des résultats suivants d'ici 2023 :

Tableau 3 : Rendements cibles des cultures vivrières

Année	Spéculation				
	Mil	Sorgho	Maïs	Fonio	Niébé
2018/2019	995	1 071	1 948	806	578
2019/2020	1 067	1 169	2 125	880	642
2020/2021	1 116	1 266	2 302	968	706
2021/2022	1 209	1 412	2 479	1 063	776
2022/2023	1 265	1 480	2 640	1 143	835
MOYENNE	1 130	1 280	2 299	972	707

Source : Direction Agriculture 2018

- le mil atteindra des rendements de 1265kg/ha ;
- le sorgho atteindra des rendements de 1480 kg/ha ;
- le maïs atteindra des rendements de 2640 kg/ha ;
- le fonio atteindra des rendements de 1143 kg/ha ;

- le niébé atteindra des rendements de 835 kg/ha ;

Le second objectif visé est l'augmentation significative des productions des diverses cultures vivrières dans l'optique de l'amélioration conséquente de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages et populations, ceci à travers une augmentation de la disponibilité de produits vivriers diversifiés. Pour ce faire, des objectifs de production sont ciblés pour chaque spéculation du groupe des cultures vivrières.

Tableau 4 : Objectifs de productions des cultures vivrières de 2019 à 2023.

Année	Spéculation				
	Mil	Sorgho	Maïs	Fonio	Niébé
2019/2020	936 768	237 040	451 396	4 243	117 355
2020/2021	1 004 180	258 589	492 432	4 628	130 394
2021/2022	1 050 581	280 138	533 468	5 014	143 434
2022/2023	1 138 129	312 462	574 504	5 400	157 560
2023/2024	1 186 625	327 100	612 000	5 700	169 000
MOYENNE	1 063 257	283 066	532 760	4 997	143 549

L'atteinte des objectifs de production et de rendement visés pour les cultures vivrières passera par des stratégies spécifiques d'amélioration de la productivité de ces cultures.

Source : Direction de l'Agriculture 2018.

3.1.4. Les stratégies spécifiques d'amélioration de la productivité des cultures vivrières

Les stratégies tourneront autour (i) du programme d'intensification de la production de ces cultures vivrières à travers la disponibilité d'engrais et de semences de qualité, de moyens de protection contre les bio agresseurs et de matériel de culture attelée (ii) du programme d'appui conseil à la production et à la productivité agricole et (iii) du programme de restauration de la fertilité de base des sols.

3.1.4.1. Coût du programme d'intensification de la production des cultures vivrières

Ce programme sera essentiellement axé sur la mise à disposition des producteurs des semences, d'engrais de qualité et d'équipement agricole (cf. annexe pour le détail des quantités).

Les coûts globaux des besoins en intrants (engrais et semences) et matériel de culture attelé sur la période 2018 à 2022 sont estimés à **771 935 262 162 FCFA** dont **38 883 457 707 FCFA** pour les semences, **703 307 930 669 FCFA** pour les engrais et **29 743 873 786 FCFA** pour le matériel de culture attelée. Les moyens pour la protection phytosanitaire des cultures sont estimés à **20 000 000 000 F CFA** pour l'acquisition de pesticides, de petit matériel de traitement phytosanitaire, d'atomiseurs, d'appareils autoportés, d'équipements de protection individuelle, de drones, etc.).

Les tableaux ci-dessous indiquent la répartition annuelle de ces coûts sur la période 2019 –2023.

TABEAU 5: COUT GLOBAL ANNUEL DU PROGRAMME D'INTENSIFICATION DE LA PRODUCTION DES CULTURES VIVRIERES (FCFA).

Année	Semences	Engrais	Matériel de culture attelée	Total
2018/2019	6 982 970 643	129 106 264 398	6 654 701 440	142 743 936 481
2019/2020	7 386 740 366	135 348 154 194	6 704 167 178	149 439 061 738
2020/2021	7 874 935 526	141 752 527 703	4 277 265 039	153 904 728 268
2021/2022	8 183 053 088	146 507 977 969	6 076 288 809	160 767 319 865
2022/2023	8 455 758 084	150 593 006 406	6 031 451 321	165 080 215 811
Total	38 883 457 707	703 307 930 669	29 743 873 787	771 935 262 162

Sources : DA 2018.

3.1.4.2. Programmes de restauration de la fertilité de base des sols

Ce programme exécuté par l'Institut National de pédologie, sera axé sur les volets : (i) renforcement de la productivité des terres agricoles, y compris par la promotion de l'agro-écologie, (ii) renforcement des capacités des acteurs dans la gestion durable des terres et (iii) amélioration du partenariat et de la gestion des connaissances dans le domaine des sols et leur mise en valeur.

2. Volet renforcement de la productivité des terres agricoles :

Il visera essentiellement la réhabilitation et le renforcement de la productivité des terres à travers la correction des carences de ces terres en divers éléments. Un travail préalable de caractérisation et de cartographie des potentialités agricoles des terres sera effectué. La correction se fera en connaissance de cause par le biais d'une série d'actions de fertilisation chimique et

d'amendements organiques et minéraux à grande échelle, surtout dans les sols abritant les cultures vivrières. Des activités de lutte chimique et biologique ou organique seront aussi développées pour venir à bout des divers phénomènes de dégradation des terres (acidification, salinisation, érosion, etc.). Deux objectifs seront visés :

- améliorer la diffusion et la promotion des techniques de DRS (Défense et Restauration des Sols)/CES (Conservation des Eaux et des Sols);
- améliorer le statut organique et minéral des terres agricoles.

3. Volet renforcement des capacités des acteurs dans la gestion durable des terres (GDT)

Il s'agira de renforcer les capacités techniques et organisationnelles des producteurs en gestion durable des exploitations agro-sylvo-pastorales. Les activités suivantes seront déroulées :

- former les producteurs en gestion intégrée de la fertilité ;
- former les producteurs en techniques de DRS/CES ;
- former les producteurs sur les techniques de lutte contre la salinité et la salinisation des sols ;
- concevoir et diffuser des supports de capitalisation sur les champs-écoles et les exploitations modèles (EM) ;
- élaborer des plaquettes et des guides illustrés sur la GDT.

4. Amélioration du partenariat et de la gestion des connaissances dans le domaine des sols

Le programme tournera autour de deux (02) axes :

- améliorer le partenariat et l'appropriation des bonnes pratiques de GDT ;
- développer un système opérationnel de coordination et de suivi-évaluation des actions.

TABEAU 6: COÛTS DES PROGRAMMES DE RESTAURATION DE LA FERTILITE DE BASE DES SOLS.

Programmes	Projets	Résultats attendus	Coût (Fcfa)
Renforcer la productivité des terres agricoles	Projet de restauration des terres dégradées et de promotion des techniques de GDT	• Les techniques de GDT sont améliorées et largement diffusées.	1 058 000 000
	Projet de régénération des sols dans les zones Nord, Centre et Est	• La teneur en phosphore des sols du Sénégal est améliorée ; • La teneur en matière organique des sols est renforcée.	2 797 000 000
Renforcer les capacités des acteurs dans le domaine de la GDT	Projet de renforcement de capacités institutionnelles et techniques des principaux acteurs intervenants dans la GDT	• Les capacités des producteurs et acteurs en techniques de défense, de restauration et de GDT sont renforcées. • Les techniques et bonnes pratiques de gestion durable et rentable des exploitations agro-sylvo-pastorales sont promues.	570 800 000
Améliorer la coordination, le partenariat et la gestion des connaissances dans le domaine des sols	Projet de création de base de données des sols du Sénégal et GIS	• Une base de données relationnelle sur les ressources en sols est créée et fonctionnelle	72 000 000
Coût total programmes de restauration de la fertilité de base des sols			4 497 800 000

Source : INP, 2018.

3.1.4.3. Le programme d'appui conseil à la production et à la productivité agricole.

Ce programme qui sera piloté par l'Agence Nationale de Conseil Agricole et Rural (ANCAR), en étroite collaboration avec la SODAGRI et la SAED dans leurs zones d'intervention respectives, a pour objectif de contribuer à améliorer durablement les revenus des producteurs des différentes zones agro-écologiques du Sénégal ainsi que leurs capacités de résilience face aux changements climatiques. Les producteurs du programme valorisent les potentialités agro-écologiques locales pour la génération de revenus capables d'assurer leur sécurité alimentaire.

Le programme est constitué de trois (03) composantes :

- **Composante 1** : Développement de l'agriculture contractuelle ;
- **Composante 2** : Développement et structuration des filières ;
- **Composante 3** : Coordination, Communication et Gestion des Savoirs, Suivi Evaluation.

Les résultats attendus du programme sont :

- amélioration de la productivité et de la qualité des produits agricoles ;
- mise en marché de la production ;
- commercialisation d'une gamme plus variée de produits dans le cadre d'accords contractuels durables et mutuellement bénéfiques avec des OM ;
- développement des filières et amélioration des conditions de conservation par la construction d'infrastructures de groupage/stockage, d'aménagement hydroagricoles et d'équipements agricoles ;
- structuration des filières ;
- amélioration de la concertation nationale entre acteurs (producteurs, structures de conseil agricole et décideurs nationaux) par un système de gestion efficace ;
- gestion efficace et efficiente des ressources du Programme.

TABLEAU 7: COUT DE L'APPUI /CONSEIL.

Année	Diffusion des technologies	Renforcement des capacités des producteurs	Structuration des filières	ANCAR	Total
2018/2019	1 000 000 000	500 000 000	375 000 000	2 302 448 117	4 177 448 117
2019/2020	1 000 000 000	500 000 000	375 000 000	2 702 448 117	4 577 448 117
2020/2021	1 000 000 000	500 000 000	375 000 000	2 802 448 117	4 677 448 117
2021/2022	1 000 000 000	500 000 000	375 000 000	2 602 448 117	4 477 448 117
2022/2023	1 000 000 000	500 000 000	375 000 000	2 602 448 117	4 477 448 117
Total	5 000 000 000	2 500 000 000	1 875 000 000	13 012 240 586	22 387 240 586

3.1.5. Coûts de la mise en œuvre de la stratégie des cultures vivrières

Le cout global des stratégies de mise en œuvre pour les cultures vivrières est estimé à **789 445 302 748 FCFA** dont (i) **4 497 800 000 FCFA** pour le programme de restauration de la fertilité de base des sols, (ii) **771 935 262 162 FCFA** pour le programme d'intensification (dopage) des productions vivrières et (iii) **22 387 240 586 FCFA** pour l'appui conseil (diffusion de technologies, formation des producteurs sur les bonnes pratiques et la structuration des filières) dont **13 012 240 586 FCFA** du programme d'appui à la production et à la productivité agricole et **9 375 000 000 FCFA** pour les autres acteurs du système national de conseil agricole, **20 000 000 000 FCFA** pour le programme de protection des cultures.

3.2. Optimisation des performances des filières industrielles : arachide, riz, tomate industrielle, coton et sésame

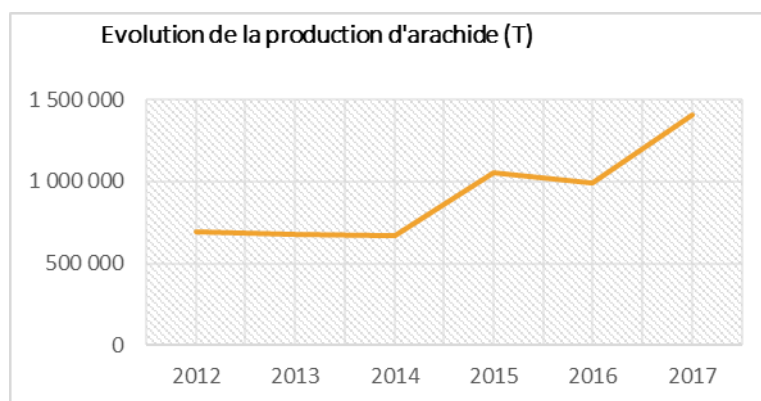
Il faut renforcer les acquis, maintenir les investissements agricoles et optimiser les performances économiques des filières industrielles retenues. Il s'agit de l'arachide, du riz, de la tomate industrielle et du coton.

3.2.1. Optimisation des performances de l'arachide et du Sésame

Il s'agit de maintenir le rythme actuel de progression de l'arachide et du sésame tout en améliorant leurs performances économiques.

3.2.1.1. Une production arachidière en bonne progression

Graphique 3 : Evolution de la production d'arachide



La production d'arachide s'établit à 1 405 223 tonnes en 2017 contre 669 329 tonnes en 2014, soit un taux de progression de 110%. Cette même production de 2017 a connu un accroissement de 41,74% par rapport à la campagne agricole précédente et de 72,17% par rapport à la moyenne des cinq dernières années.

Source : DAPSA, RSA 2017

On note une tendance à la hausse de la production similaire à celle des superficies qui sont passées pendant la même période de 708 986 ha à 1 254 048 ha.

Cette dynamique devrait être maintenue pour améliorer les performances économiques à travers la mise en œuvre des mesures suivantes :

- la mise en place d'infrastructures de traitement et de conditionnement des semences par l'acquisition de cribles et tarare à moteurs ;
- la mise en place d'unités de conditionnement mobiles et la réhabilitation des stations de conditionnement ;
- la poursuite de la subvention des engrais et la mise en place d'un fonds de garantie qui servirait à appuyer la production et à la commercialisation des semences ;
- la poursuite et le renforcement de la dynamique de transparence et d'équité enclenchée récemment dans les opérations de distribution des intrants subventionnés ;
- la recherche de variétés plus performantes et résistantes au changement climatique pour augmenter la productivité et l'application d'Aflasafe pour réduire les impacts de l'aflatoxine (possibilité de subvention) ;
- la préservation et le renforcement du tissu industriel pour la transformation de l'arachide ;
- la promotion de la consommation de l'arachide transformée en huile par les ménages sénégalais après la décontamination due à l'aflatoxine.
- l'amélioration des parts de marché de l'arachide du Sénégal dans le marché international.

3.2.1.2. Contraintes de l'Arachide

La production de l'arachide est en nette progression mais il faut dire qu'il reste encore des contraintes qu'il faut lever pour maintenir cette croissance et améliorer ses performances économiques. Il s'agit entre autres :

- l'absence d'un cadre général qui oriente les activités, donne les priorités et précise les rôles et responsabilités ;
- le faible niveau d'organisation du système semencier caractérisé par des insuffisances dans la coordination des différents programmes ;
- la faiblesse des ressources humaines, matérielles et financières des acteurs de la filière, notamment, les services de contrôle et la recherche ;
- l'inadaptation du système de crédit en vigueur, au regard des capacités d'éligibilité des acteurs (production et commercialisation des semences) ;
- la faiblesse des capacités techniques et managériales des semenciers privés;
- un outil industriel aux équipements devenus obsolètes et éprouvant des difficultés à assurer le financement des campagnes de collecte et son approvisionnement adéquat en matières premières ;
- la dégradation des sols qui impacte négativement sur la productivité ;
- le taux d'aflatoxine des graines d'arachide qui impacte sur les exportations.

3.2.1.3. Objectifs de production de l'arachide pour 2023

La culture arachidière consolidera ses performances actuelles et fera passer ses productions de 1 400 000 tonnes (production de 2017/2018) à 2 000 000 tonnes avec un rendement de 1121 kg/ha (en 2017) qui va passer à 1500 kg/ha en 2023.

: TABLEAU 8: OBJECTIFS DE PRODUCTIONS D'ARACHIDE DE 2019 A 2023

Année	Arachide		
	Superficie (ha)	Rendement (kg/ha)	Production (t)
2018/2019	1 316 750	1 199	1 540 000
2019/2020	1 379 453	1 289	1 680 000
2020/2021	1 442 155	1 345	1 820 000
2021/2022	1 504 858	1 457	1 918 000
2022/2023	1 542 500	1 500	2 000 000

Source : Direction Agriculture, 2018.

3.2.1.4. Les stratégies d'optimisation des performances de l'arachide

Pour atteindre l'objectif d'une production nationale de 2 000 000 tonnes à l'horizon 2023, la stratégie reposera sur la mise en applications des initiatives préconisées par la note d'orientation pour le développement et l'optimisation des performances de la filière arachide validée en janvier 2018. Cette démarche sera opérationnalisée à travers les cinq principaux programmes suivants :

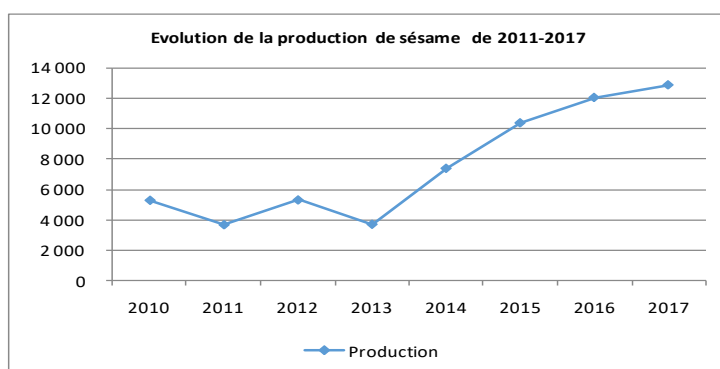
- de la reconstitution du capital semencier ;
- du développement de partenariats et d'actionnariats avec les acteurs privés de la chaîne de valeur semencière ;

- de l'intensification de la mécanisation ;
- de la réorganisation et redynamisation de l'interprofession ;
- du renforcement et diversification des productions arachidières et des débouchés et responsabilisation accrue des industriels dans le financement de la collecte et dans la sécurisation de leur approvisionnement en matières premières.

La mise en œuvre de ces programmes se fera dans le cadre de projets opérationnels qui permettront de prendre en charge les risques de production et de marché pour une meilleure résilience des ménages dans les zones de production d'arachide. Elle prendra aussi en charge les réformes annoncées dans le cadre du PNIASAN et de la note d'orientation sur le développement et l'optimisation des performances de la filière arachide.

3.2.1.5. Une production de sésame en bonne progression

GRAPHIQUE 4 : Evolution de la production de sésame 2010-2017



La production de sésame est passée de 3 689 tonnes en 2013 à 12 879 tonnes en 2017, soit une augmentation de 249% en valeur relative par rapport à 2013 et de 39% par rapport à la moyenne des cinq dernières années.

Source : DAPSA, RSA 2017.

Les superficies emblavées de sésame sont passées de 7 424 ha en 2013 à 25 951 ha en 2017, soit une augmentation de 250% en valeur relative par rapport à 2013 et de 34% par rapport à la moyenne des cinq dernières années. Les rendements qui découlent du rapport production obtenue sur superficie cultivée sont passés de 497 kg/ha en 2013 à 496 kg/ha en 2017, soit une diminution de -0,11% en valeur relative par rapport à 2013 et une augmentation de 3,22% par rapport à la moyenne des cinq dernières années.

Ces performances seront améliorées avec la mise en œuvre des mesures suivantes :

- la poursuite de la subvention des engrais et des semences ;
- la recherche de variétés plus performantes pour augmenter la productivité ;
- la diffusion à grande échelle des variétés de sésame les plus performantes ;
- la formation des producteurs sur les techniques de production de sésame ;
- la structuration et la gouvernance de la filière ;
- le renforcement du tissu industriel pour la transformation du sésame ;
- l'amélioration des parts de marché du sésame du Sénégal dans le marché international.

3.2.1.6. Contraintes pour le Sésame

Les contraintes liées à la filière sésame sont entre autres :

- faiblesse des emblavures ;
- faible accès aux semences de qualité, il n'existe aucun dispositif pérenne de production de semences certifiées qui a été identifié ;
- la non maîtrise des techniques culturales et même techniques post récoltes ;
- faiblesse relative de la production et de la diffusion des connaissances aussi bien au niveau de la recherche que du conseil agricole ;
- faible niveau de capacitation des exploitants et des agents de conseil agricole sur la culture, la transformation du sésame ;
- non maîtrise des enjeux économiques et de commerce international de la culture comparée aux autres spéculations comme l'arachide, la mangue, l'oignon etc. ;
- la culture de sésame n'est pas positionnée dans les exploitations familiales comme une culture principale comme l'arachide, le mil, le riz, le maïs etc. ;
- faiblesse de la coordination, de la communication et de la synergie d'action entre les parties prenantes de la formation ;
- absence d'interprofession structurée, dynamique et fonctionnelle ;
- niveau d'équipement faible ou inadéquat pour la culture et la valorisation du sésame ;
- faible compétitivité du sésame et de ses produits dérivés ;
- faible niveau de marketing des produits manufacturés du sésame aussi bien artisanaux que semi industriels ;
- faible niveau de transformation du produits et de ses dérivés, il n'existe à ce jour que l'huile et de ses produits ;
- faible accès au financement aussi bien pour la production que pour la transformation et la valorisation ;
- taux d'impureté élevé.

3.2.1.7. Objectifs de production de sésame pour 2023

La production de sésame estimée en 2017 à 12 879 tonnes passera à 20 000 tonnes en 2023 et le rendement 494 kg/ha (en 2017) passera à 570 kg/ha en 2023.

TABEAU 9: OBJECTIFS D'EMBLAVURE, DE RENDEMENT ET DE PRODUCTIONS DE SESAME DE 2019 A 2023

<u>Année</u>	<u>Sésame</u>		
	<u>Superficie (ha)</u>	<u>Rendement (kg/ha)</u>	<u>Production (t)</u>
2018/2019	27 768	511	14 167
2019/2020	29 844	526	15 455
2020/2021	32 439	541	16 743
2021/2022	33 736	556	18 031
2022/2023	35 034	570	20 000

Source : Direction de l'Agriculture, 2018.

3.2.1.8. Les stratégies d'optimisation des performances du sésame

Pour atteindre l'objectif de production de 20 000 tonnes en 2023, les stratégies suivantes seront mises en œuvre :

- la constitution d'un capital semencier et la diffusion des variétés performances ;
- le développement de partenariats et d'actionnariats avec les acteurs privés de la chaîne de valeur ;
- l'intensification de la production ;
- le renforcement de la dynamique de structuration des acteurs de la filière pour la mise en place de l'interprofession ;
- le renforcement des capacités des producteurs sur diverses thématiques.

3.2.1.9. Coûts de la mise en œuvre des stratégies pour l'arachide et le sésame

Les coûts de mise en œuvre de stratégies pour l'atteinte des objectifs de production de l'arachide et du sésame sont évalués à **612 046 964 569 FCFA** dont **604 405 753 054 FCFA** pour l'arachide et **7 641 211 515 FCFA** pour le sésame. (cf. détail quantités en annexes).

Les coûts relatifs à l'optimisation de la filière arachide sont répartis entre (i) les semences pour **301 800 072 000 CFA**, (ii) les engrais pour **291 668 212 440 FCFA**, (iii) le matériel de culture attelé pour **8 562 468 614 FCFA** et (iv) l'appui conseil pour **2 375 000 000 FCFA**.

Les couts relatifs à l'optimisation de la filière sésame sont répartis entre (i) les semences pour **444 696 756 FCFA**, (ii) les engrais pour **6 446 514 759 FCFA** et (iii) l'appui conseil pour **750 000 000 FCFA**.

Le détail des coûts de la mise en œuvre de la stratégie pour l'arachide sont donnés par le tableau ci-dessous.

TABEAU 10: DETAIL DES COUTS DE LA STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE POUR L'ARACHIDE (FCFA).

Année	Semences	Engrais	Matériel agricole	Appui conseil	Total
2018/2019	55 303 516 800	53 446 898 736	4 168 187 118	475 000 000	113 393 602 654
2019/2020	57 937 017 600	55 991 989 152	1 279 943 082	475 000 000	115 683 949 834
2020/2021	60 570 518 400	58 537 079 568	1 143 707 672	475 000 000	120 726 305 640
2021/2022	63 204 019 200	61 082 169 984	1 031 740 639	475 000 000	125 792 929 823
2022/2023	64 785 000 000	62 610 075 000	938 890 103	475 000 000	128 808 965 103
Total	301 800 072 000	291 668 212 440	8 562 468 614	2 375 000 000	604 405 753 054

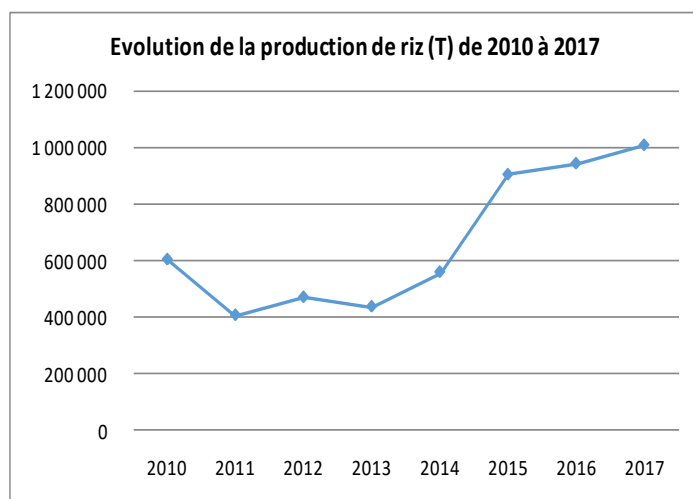
TABEAU 11: DETAIL DES COUTS DE LA STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE POUR LE SESAME (FCFA).

Année	Semences	Engrais	Appui conseil	Total
2018/2019	77 749 196	1 127 085 666	150 000 000	1 354 834 862
2019/2020	83 562 220	1 211 353 754	150 000 000	1 444 915 974
2020/2021	90 828 500	1 316 688 863	150 000 000	1 557 517 363
2021/2022	94 461 640	1 369 356 417	150 000 000	1 613 818 057
2022/2023	98 095 200	1 422 030 060	150 000 000	1 670 125 260
Total	444 696 756	6 446 514 759	750 000 000	7 641 211 515

3.2.2. Optimisation des performances du riz

3.2.2.1. Une production rizicole en nette progression

GRAPHIQUE 5 : Evolution de la production de riz de 2010 à 2017



La production de riz est passée 436 153 tonnes en 2013 à 1 011 269 tonnes en 2017, soit une augmentation de 132% en valeur relative par rapport à 2013 et de 31% par rapport à la moyenne des cinq dernières années.

Les superficies emblavées en riz sont passées de 108 547 ha en 2013 à 305 954 ha en 2017, soit une augmentation de 182% par rapport à 2013 et de 42% par rapport à la moyenne des cinq dernières années.

Source : DAPSA, RSA 2017

Ces résultats s'expliquent en partie par les efforts fournis par l'Etat pour la mise en valeur des terres. Ce qui corrobore la nécessité de poursuivre les efforts consentis par l'Etat pour la relance de la riziculture et l'atteinte de l'autosuffisance en riz.

Par ailleurs malgré cet accroissement noté dans les superficies cultivées et la production de paddy obtenue, les rendements ont nettement chuté sur la période considérée passant ainsi de 4018 kg/ha en 2013 à 3306 kg/ha en 2017, soit une diminution de -18% en valeur relative par rapport à 2013 et de -11% par rapport à la moyenne des cinq dernières années.

De cette production de 2017, la part du riz irrigué représente 54,5% (518 257 tonnes) et celle du pluvial 44,5% (427 360 tonnes). Ce résultat obtenu en irrigué est essentiellement dû à l'amélioration et la sécurisation de la base productive à travers les nouveaux aménagements, la réhabilitation et l'entretien de certaines infrastructures qui étaient en état de dégradation très avancée. Il est aussi imputable aux efforts faits pendant le PRACAS 1 par la SAED et la SODAGRI appuyées par les DRDRs à travers la formation et la vulgarisation de nouvelle technologie (nouvelles variétés de semence, technique culturale, mécanisation, etc.).

S'agissant du riz pluvial, cette performance par rapport à l'objectif de 40% fixé dans le PRACAS, a été le résultat combiné du riz de plateau et des bas-fonds avec des rendements record notamment dans les régions sud et sud-est du Sénégal.

3.2.2.2. Les contraintes

Les contraintes sont de deux ordres :

(1) Les contraintes communes aux différentes zones de culture

- dégradation des aménagements et des infrastructures hydro-agricoles ;
- vétusté des équipements d'irrigation ;
- insuffisance et vétusté du matériel de préparation du sol, de récolte et de battage ;
- faiblesse voire inadéquation du financement sur toute la chaîne de valeur;
- insuffisance des infrastructures de stockage et de conditionnement ;
- insuffisance d'unités de transformation (rizeries à Anambé, décortiqueuses en zones pluviales) ;
- enclavement des zones de production (insuffisance et dégradation des pistes de production);
- problématique du foncier ;
- divagation des animaux ;
- prolifération des mauvaises herbes ;
- dégâts des oiseaux granivores;
- dégradation des terres (salinisation et acidification).

(2) Les contraintes spécifiques aux différentes zones de culture

(i) Les contraintes spécifiques aux zones irriguées (VFS et Anambé) :

- prolifération des végétaux aquatiques au niveau des axes hydrauliques et chenaux ;
- insuffisance des aménagements hydro-agricoles ;
- inexistence d'exutoires de drainage dans certaines zones du Delta ;
- endettement des producteurs vis-à-vis de la CNCAS due à faiblesse des rendements et difficultés d'accès au crédit d'équipement ;
- cherté du coût de l'énergie d'irrigation (électricité et gasoil);
- problèmes phytosanitaires en hivernage ;
- forte pression aviaire.

(ii) Les contraintes spécifiques aux zones pluviales (Sud, Sud-Est et Centre)

- faible niveau d'aménagement des vallées et bas-fonds;
- absence d'aménagements terminaux dans les vallées et bas-fonds rizicultivables ;
- faible accès au crédit adapté à l'activité agricole ;
- présence des prédateurs ;
- ensablement des rizières ;
- mauvaises pratiques culturales (utilisation de semences de mauvaise qualité, manque de variétés correspondant aux différents topos séquences, non-respect ou manque de maîtrise des itinéraires techniques, peu ou pas d'utilisation d'engrais)
- faible dynamique organisationnelle des producteurs de riz ;
- absence ou ignorance de stratégie d'entretien et de maintenance des ouvrages structurants des vallées et bas-fonds ;

- faible harmonisation et coordination des stratégies d'intervention.
- insuffisance de la mécanisation ralentit la cadence des opérations ;
- déficit de magasins crée un risque de pertes en hivernage ;
- faible capacitation des opérateurs privés.

3.2.2.3. Objectifs de production de riz de 2019 à 2023

Le PRACAS 2 va consolider les performances actuelles de la riziculture en faisant passer les productions de 1 011 269 tonnes de 2017 à 2 100 000 tonnes en 2023 avec un rendement moyen qui passe de 3 306 kg/ha en 2017 à 5 000 kg/ha en 2023.

TABLEAU 12: OBJECTIFS DE PRODUCTION DE RIZ PADDY DE 2019 A 2023.

Année	Riz irrigué			Riz pluvial			Riz irrigué et pluvial		
	Superficie (Ha)	Rendement (Kg/Ha)	Production irriguée	Superficie (Ha)	Rendement (Kg/Ha)	Production pluviale	Superficie (Ha)	Rendement (Kg/Ha)	Production totale
2019	98548	6420	612196	247146	2140	621401	331 503	3802	1 213 523
2020	118257	6 540	777018	265625	2300	729471	356 288	4133	1 466 340
2021	137967	6 720	941840	288723	2400	837541	371 779	4463	1 719 157
2022	157676	6 900	1083116	311820	2600	918593	402 761	4794	1 921 411
2023	174840	7000	1179344	325980	3000	977934	500 820	5000	2 100 000

Source : Projections PNAR 2018.

3.2.2.4. Les stratégies d'optimisation des performances du riz

L'atteinte d'une production de 2 100 000 tonnes de riz paddy, consiste à doubler d'ici 2023 la production de 2017. Pour y arriver les programmes spécifiques sur le riz seront mis en œuvre :

: TABLEAU 13: GAIN DE PRODUCTION PAR AXE STRATEGIQUE

Axes stratégiques	Gain de production estimé (T)
Augmenter le coefficient d'intensification du riz dans le Delta et dans le Bassin de l'Anambé et augmenter les rendements d'hivernage au-delà de 6 T/ha	+ 350 000
Renforcer la diffusion et l'utilisation des variétés NERICA dans la zone pluviale pour augmenter les rendements du riz pluvial	+ 150 000
Renforcer la diffusion et l'utilisation des variétés NERICA de plateau et les étendre dans les zones de bas-fonds.	+ 150 000
Etendre et réhabiliter des périmètres irrigués (Vallée du Fleuve Sénégal et Anambé, Affiniam)	+ 350 000
Total horizon 2023	+ 1 000 000

L'objectif visé ne pourra être réalisé que si la production, la transformation et la mise en marché vont ensemble. Il est indispensable que les différents ministères appuient les acteurs pour qu'ils travaillent ensemble, avec un plan unique porté par l'interprofession pour renforcer le mode contractuel et s'accorder sur les prix, les mesures d'accompagnement et les investissements publics et privés.

Ces investissements publics et privés pour soutenir une offre suffisante et durable de riz paddy devront impérativement être complétés par l'installation d'unités industrielles de transformation du riz paddy en riz blanc de diverses qualités répondant à la demande des consommateurs sénégalais.

L'implication des opérateurs privés pourrait également se traduire par le développement du

« contract farming » où le producteur local commercialise le paddy avant production. Cette contractualisation qui couvrirait au moins la quantité de paddy correspondant au remboursement du crédit accordé par la CNCAS ou d'autres institutions financières serait une assurance d'un remboursement à 100%, augmenterait le flux de paddy sur le marché et inciterait le secteur privé à participer au financement de l'agriculture.

5. Programme de production semencière

L'intensification et l'augmentation des rendements d'hivernage nécessiteront une reconstitution du capital semencier. Trois pistes pourront être explorées et exploitées pour cette reconstitution :

- les importations de variétés homologuées au Sénégal ;
- la contractualisation avec les organismes internationaux de production et de recherche;
- la production endogène (recherche - multiplicateur).

Cette production endogène devra être privilégiée. En effet, au niveau de la région de Saint-Louis, les OP ont une totale maîtrise de la production de semences pour les périmètres irrigués. Ces OP ont produit des semences certifiées à un coût de cession compétitif durant la campagne hivernale.

Un dispositif de contrôle semencier et des infrastructures de traitement/stockage devront accompagner la croissance et l'intensification de la production rizicole.

6. Programme de promotion de la riziculture pluviale de Plateau et de Bas-Fonds dans le Sud

Les nouvelles variétés de NERICA introduites en 2010 confirment des rendements moyens de 2,5 tonnes à l'hectare et la possibilité d'atteindre 3 tonnes à l'hectare avec une fertilisation et une gestion de l'eau adéquate. Le portefeuille de variétés permettra d'étendre la culture au-delà des bas-fonds et de cultiver les zones de plateau (800 mm), notamment dans les zones de Tambacounda, Sédhiou, Kolda, Ziguinchor, Fatick et Kaolack avec les NERICA 1, 5 et 6 et des paquets technologiques adéquats.

Les investissements stratégiques prévus pour la promotion de la riziculture commerciale dans le Sud se feront dans les domaines suivants :

- accélération de la multiplication de la gamme NERICA ;
- vulgarisation étendue des variétés NERICA de plateau et de bas-fonds en zone Sud ;
- déploiement de mini-rizeries en zone Sud ;
- aménagement de bas-fonds en zone Sud.

7. Programme d'intensification de la riziculture irriguée dans la Vallée du Fleuve Sénégal (VFS) et l'Anambé

Force est de constater que, depuis des années, les périmètres rizicoles de la VFS sont sous-exploités car malgré un marché rémunérateur, la double culture n'y est pas développée.

Dans la perspective de création d'emplois, il est toutefois essentiel que la mécanisation soit repensée en combinant le savoir-faire des artisans sénégalais et l'importation d'équipements (fabrication de batteuses ASI et ISA par des artisans locaux) et en stimulant l'investissement dans l'équipement agricole et le développement de prestations de services de mécanisation voir possibilité de transfert de technologie au niveau des pays comme le Madagascar qui développe des outils artisanaux très spécifiques

D'autres investissements seront néanmoins nécessaires. En effet, l'objectif de production attendu à l'horizon 2022 nécessitera une production additionnelle d'au moins 350 000 tonnes provenant d'une augmentation du rythme de réalisation des aménagements hydro-agricoles et d'une expansion des surfaces rizicoles irriguées de 35 000 ha en double culture intensive. Il faut souligner qu'il est critique que cette expansion soit cadrée par des réseaux primaires et secondaires et un drainage de qualité. Les investissements qui seront réalisés pour étendre les différents domaines rizicoles irrigués sont les suivants :

- **Périmètres irrigués de la Moyenne Vallée** : réhabilitation et expansion des périmètres rizicoles collectifs irrigués de la Moyenne Vallée en complément des réalisations du Programme National d'Autosuffisance en Riz (PNAR) et du PASAEL ;
- **Infrastructures pour des réseaux primaires, secondaires et collecteurs** capables d'accueillir une expansion de 35 000 hectares ;
- **Financement de l'investissement en périmètres privés** avec la promotion de la création de périmètres aménagés par les producteurs privés de la Vallée et les usiniers industriels grâce à un cadre foncier et au développement de crédits à long terme adaptés ;
- **Relance de l'Anambé** avec un plan de réhabilitation et d'expansion du réseau des aménagements du Bassin de l'Anambé complémentaire à celui initié par le PASAEL et en cours de réalisation par le projet Tiers sud – Beydaaré
- La mise en œuvre du Schéma directeur D'aménagement du bassin de l'Anambé en cours de réalisation par le Projet Tiers Sud-Beydaaré.

3.2.2.5. Coûts de mise en œuvre des stratégies pour le riz

Au total, le coût global pour assurer l'optimisation des performances du riz à l'horizon 2022 est estimé à **306 025 599 141 FCFA** dont

- **90 004 365 000 FCFA** pour les engrais (Urée et DAP) de riz irrigué,
- **96 424 784 000 FCFA** pour les engrais (15-15-15/Urée) de riz pluvial,
- **58 795 600 000 FCFA** pour les semences de riz pluvial,
- **17 486 853 849 FCFA et 35 313 996 292 FCFA pour le matériel agricole** respectivement pour le riz pluvial et irrigué et
- **8 000 000 000 FCFA** pour l'appui conseil (diffusion des technologies, formation des producteurs sur les bonnes pratiques de production et le renforcement de la structuration de filière riz). Les détails des quantités sont en annexe.

TABEAU 14: COUT GLOBAL DE LA STRATEGIE POUR L'OPTIMISATION DES PERFORMANCES DU RIZ.

Année	Semences	Engrais	Matériel agricole	Appui conseil	Total
2018/2019	10 239 120 000	29 453 029 800	14 682 232 703	1 600 000 000	55 974 382 503
2019/2020	11 039 120 000	33 435 029 800	7 658 052 543	1 600 000 000	53 732 202 343
2020/2021	11 839 120 000	37 417 029 800	8 286 387 315	1 600 000 000	59 142 537 115
2021/2022	12 639 120 000	41 399 029 800	10 103 057 877	1 600 000 000	65 741 207 677

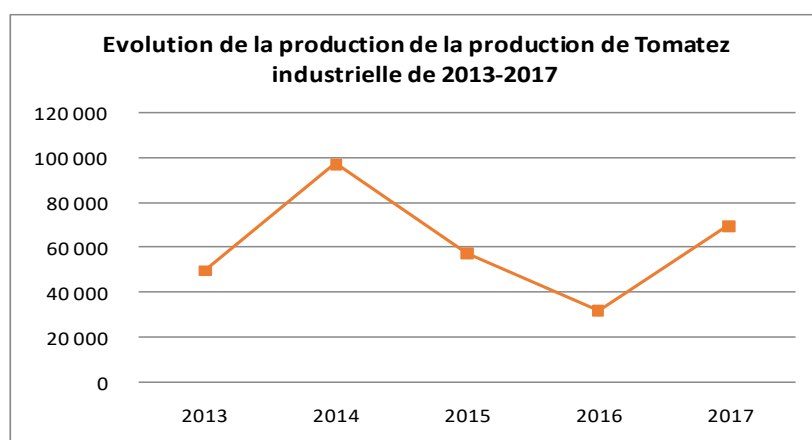
2022/2023	13 039 120 000	44 725 029 800	12 071 119 703	1 600 000 000	71 435 269 503
Total	58 795 600 000	186 429 149 000	52 800 850 141	8 000 000 000	306 025 599 141

3.2.3. Optimisation des performances de la tomate industrielle

3.2.3.1. Une évolution de la production erratique voire en baisse

La tomate industrielle est une filière bien implantée dans la Vallée du Fleuve Sénégal. Cette filière concerne d'une part 15 000 producteurs, répartis dans les départements de Dagana et Podor et d'autre part trois (03) industriels (SOCAS, TAKAMOUL et AGROLINE).

GRAPHIQUE 6: EVOLUTION DE LA PRODUCTION DE TOMATE INDUSTRIELLE DE 2013 A 2017



La production de tomate industrielle a évolué en dents de scie. Elle est passée de 50 000 en 2013 à 70 000 tonnes en 2017. Elle a connu un pic de production de 97 513 en 2014 avant de connaître une tendance baissière avec une production respective de 57 700 t et 32 000 t en 2015 et 2016.

Source : DHORT 2017.

Avec seulement 1,5 milliards de chiffre d'affaire en 2016 pour une marge brute par producteur de près de 550 000 Fcfa par hectare, la filière tomate industrielle au Sénégal rencontre quelques difficultés qui ont besoin d'être surmontées pour une relance de la filière. L'incertitude qui plane sur la négociation des contrats de culture ainsi que le non-respect des objectifs d'enlèvement par les industriels ont fortement réduit les superficies en tomate. Suite à une étude diagnostique sur la filière commanditée par la SAED en 2016, un expert en communication a été recruté pour préparer et produire un support médiatique de plaidoyer pour les producteurs. Ce travail a permis de réaliser un film de plaidoyer qui a servi de support pour rencontrer les autorités (Primature, MAER, Ministère du Commerce) et les acteurs clés de la filière afin de partager avec eux la vision de développement validée et adoptée par les producteurs.

3.2.3.2. Contraintes

- non-respect du calendrier cultural lié à la contractualisation, à l'apurement des dettes des campagnes précédentes, aux retards dans le processus d'approbation des crédits du au non remboursement des dettes précédentes par les producteurs et/ou du non-paiement à la CNCAS par les industriels entraînant une réduction des superficies mises en valeur et de faibles rendements ;
- non-respect des itinéraires techniques recommandés et des bonnes pratiques agricoles ;

- forte pression parasitaire (bactériose, viroses, mineuses), dont l'intensité est parfois liée aux pratiques culturales très anciennes et au manque de suivi de la culture ;
- difficultés logistiques, d'accès aux matériels post récolte, de conditionnement et de conservation, dispositif de collecte et de transport de la tomate fraîche souvent déficient ;
- difficultés de commercialisation dont l'absence d'une instance d'arbitrage des différends entre producteurs et industriels ;
- difficultés de trésorerie des industriels et les retards dans la négociation des contrats de culture au sein du CNCFTI et retards de paiement ;
- éloignement de certains industriels (Agroline et Takamoul food) des sites de production ;
- concurrence de l'importation du triple concentré ;
- rendements faibles et très en-dessous du potentiel disponible (terre, eau, variétés utilisées) ;
- faible niveau d'appropriation des programmes de démonstration et de recherche/développement ;
- non étalement de la production dans le temps ;
- profession agricole (Unions) insuffisamment organisée et peu efficace sur le plan de la gestion de la production agricole ;
- système d'information peu efficient.

3.2.3.3. Objectifs de production de tomate industrielle de 2019 à 2023

TABEAU 15: PREVISIONS PRODUCTIONS DE TOMATE INDUSTRIELLE DE 2019 A 2023.

Année	Superficie (ha)	Rendement (t/ha)	Production (t)
2 019	2 912	26	77000
2 020	3 024	28	84000
2 021	3 136	30	91000
2 022	3 248	32	89600
2 023	3 360	33	100 000

La tomate industrielle va relancer ses productions actuelles et fera passer les productions de 77 000 tonnes en 2018 à 100 000 tonnes en 2023 avec un rendement de 33 tonnes/ha.

Sources : DHORT 2018.

3.2.3.4. Les stratégies d'optimisation des performances de la tomate industrielle

L'atteinte d'une production de 100 000 tonnes de tomate consistera à relancer la production pour l'augmenter significativement d'ici 2023. Les stratégies de relance de la filière tomate industrielle pourront s'articuler autour des points suivants :

- encadrement des systèmes de contractualisation entre industriels et producteurs pour un meilleur respect des engagements ;
- encadrement des quotas d'importation de triple concentré de tomate ;
- appui à la mise en place de logistiques pour une meilleure gestion du convoyage de la tomate (cageots, camions frigorifiques, chambres froides etc.) ;
- mise en place d'un système de contrôle qualité au sein du CNCFTI renforcement des capacités techniques des producteurs pour une meilleure conduite des cultures et une meilleure maîtrise des coûts de production pour rendre la tomate fraîche plus compétitive que celle du triple concentré importé.

3.2.3.5. Coûts de mise en œuvre de la relance de la tomate industrielle

Le coût global de la mise en œuvre de la stratégie de relance de la tomate industrielle est estimé à **6 363 772 000 FCFA** dont

- **339 900 000 FCFA** pour les semences,
- **583 400 000 FCFA** pour les engrais (NPK 9-23-30),
- **333 102 000 FCFA** pour les produits phytosanitaires,
- **1 500 000 000 FCFA** pour l'appui conseil (diffusion de technologies pour lutter contre la bactériose, la formation des producteurs sur les bonnes pratiques de production et le renforcement de la structuration des acteurs de la filière) et
- **1 607 370 000 FCFA** pour les infrastructures de conservation et la logistique nécessaire (cageots, camions frigorifiques) au CNCFTI.

TABEAU 16: COUT GLOBAL DE LA STRATEGIE POUR LA RELANCE DE LA TOMATE INDUSTRIELLE

Année	Semences	Engrais	Infrastructure et Logistique	Produit phytosanitaire	Appui conseil	Total
2018/2019	70 150 000	533 200 000		68 747 000	300 000 000	972 097 000
2019/2020	68 500 000	520 600 000	807 370 000	67 130 000	300 000 000	1 763 600 000
2020/2021	67 800 000	515 400 000	800 000 000	66 444 000	300 000 000	1 749 644 000
2021/2022	66 625 000	506 400 000		65 292 500	300 000 000	938 317 500
2022/2023	66 825 000	507 800 000		65 488 500	300 000 000	940 113 500
Total	339 900 000	2 583 400 000	1 607 370 000	333 102 000	1 500 000 000	6 363 772 000

Source : DHORT 2018.

3.2.4. Optimisation des performances du coton

3.2.4.1. Les contreperformances de la filière cotonnière

La filière coton sénégalaise n'a pas échappé à la profonde crise qui a conduit à l'effondrement spectaculaire de la production cotonnière africaine par suite de la baisse des cours mondiaux et de l'augmentation de celui des intrants (- 42% en quatre ans).

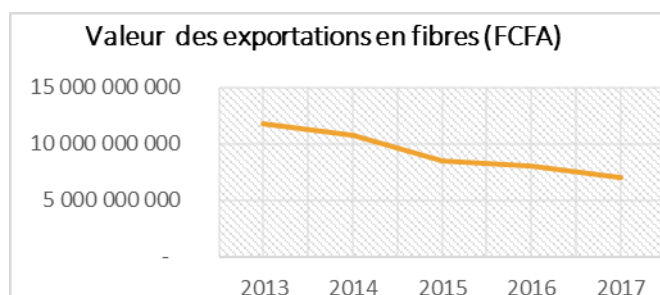
La filière coton a enregistré entre 2013 et 2017 des contreperformances notamment une baisse de la production qui passe de 28 818 tonnes en 2013 à 20 000 tonnes en 2017, soit une diminution 31% en valeur relative par rapport à 2013 et de 10% par rapport à la moyenne des cinq dernières années.

Les superficies emblavées de coton sont passées de 32 260 ha en 2013 à 20 931 ha en 2017, soit une diminution de 35% en valeur relative par rapport à 2013 et de 19% par rapport à la moyenne des cinq dernières années. Les rendements quant à eux sont passés de 893 kg/ha en 2013 à 956 kg/ha en 2017, soit une augmentation 7% en valeur relative par rapport à 2013 et de



10% par rapport à la moyenne des cinq dernières années. Les quantités exportées en fibres passent de 13 021 tonnes à 7 471 tonnes entre 2013 et 2017, soit une diminution en valeur relative de 42%.

Sources: statistiques SODEFITEX



La valeur des exportations de fibre passe de **11 723 362 217 FCFA** à **7 052 839 703 FCFA** entre 2013 et 2017, soit une diminution en valeur relative de **66%**.

Ces contreperformances seront améliorées avec la mise en œuvre des mesures suivantes :

- la poursuite de la subvention des engrais, semences et du matériel agricole ;
- la recherche de variétés plus performantes et adaptée aux changements climatiques pour augmenter la productivité ;
- la diffusion à grande échelle de technologies plus performantes ;
- la formation des producteurs sur les techniques de production de coton,
- la structuration et la gouvernance de la filière coton;
- promotion de l'assurance agricole et la garantie d'un prix aux producteurs ;
- l'amélioration de la qualité du coton et les exportations ;
- l'extension de la culture.

3.2.4.2. Contraintes et difficultés relatives à la production de coton

Les principales contraintes et difficultés de la filière coton identifiées ces dernières années sont :

• ***Une forte diminution des surfaces cultivées conséquence de :***

- la dégradation de la compétitivité du coton dans l'exploitation agricole familiale depuis quelques années par la suite de la flambée du prix au producteur de l'arachide ;
- la concurrence de l'orpaillage dans le département de Saraya et du trafic du bois dans la région de Kolda et le département de Tambacounda ;
- l'accumulation des impayés au sein des groupements de producteurs de Coton suite aux mauvaises performances techniques.

• ***Les faibles rendements agronomiques et la baisse des revenus des cotonculteurs***

- les faibles rendements obtenus en 2015-2016 et 2016-2017 s'expliquent en partie le déficit pluviométrique (installation tardive et arrêt précoce des pluies ayant conduit à 52% de levées tardives) ;
- la baisse consécutive du revenu des producteurs due au faible rendement entraîné des difficultés de recouvrement du crédit en caution solidaire
- le trafic des intrants subventionnés ou encore l'utilisation des intrants du coton au profit d'autres cultures (détournement d'objectif).

A ces contraintes et difficultés, il faut aussi ajouter :

- la vétusté de certaines unités industrielles ;
- l'insuffisance des équipements motorisés ;
- la concurrence du maïs, du riz et de l'arachide dans le sud ;
- la baisse de la fertilité des sols ;
- vulnérabilité des revenus des cotonculteurs,

3.2.4.3. Objectifs de relance des productions et des exportations de 2019 à 2023

Les productions vont être doublées de 21 436 tonnes en 2017 à 45 000 tonnes en 2023, soit une augmentation de 110%. Les superficies passeront de 20 931 ha à 45 000 ha sur la même période, soit une augmentation de 115%. Les rendements de 2017 estimé à 956 kg/ha passeront à 1110 kg/ha, soit une augmentation de 16%.

TABLEAU 17: PREVISIONS DE PRODUCTION DE COTON DE 2019 A 2023

Année	Superficies (ha)	Rendement (t/ha)	Production (t)
2019	25 117	985	25 117
2020	30 350	1 013	30 350
2021	35 583	1 042	35 583
2022	40 815	1 080	40 815
2023	45 000	1 110	45 000
Moyenne	35 373	1 046	35 373

Source : Sodefitex 2018

TABLEAU 18: OBJECTIFS DES EXPORTATIONS DE COTON DE 2018 A 2023

Année	2019	2020	2021	2022	2023
Exportation coton	12 500	14 600	16 700	18 800	20 800

Les exportations de coton fibre passeront de 10 375 tonnes en 2018 à 20 800 tonnes en 2023, soit une augmentation de 66%.

Source : SODEFITEX 2018

En 2017, les ventes de fibre à la filature locale se chiffrent à 75 tonnes représentant 1% de la production totale vendue. Nous pensons qu'elles devraient s'établir à 5% à l'horizon 2023, soit environ 934 tonnes de coton fibre.

3.2.4.4. Stratégies d'optimisation des performances du coton

Après diagnostic de la situation de la filière par les acteurs (SODEFITEX et Fédération Nationale des Producteurs de Coton) et sur demande de ces derniers, l'Etat a pris en mai 2017 des mesures hardies d'incitation économique :

- le prix au producteur passe de 255 FCFA/kg à 300 FCFA/kg soit une hausse de 18% ;
- le paquet technique passe de 95 700 FCFA/ha à 108 000 FCFA/ha soit une hausse de 13%, ce qui donne un coup de frein au trafic d'intrants ;
- généralisation de l'assurance agricole.

Les stratégies à adopter doivent s'inscrire dans l'optique de freiner la baisse tendancielle observée sur les superficies, les productions et sur les exportations. L'accent sera mis sur l'intensification de la production cotonnière mais aussi sur la mise en œuvre des mesures d'accompagnement suivantes:

- poursuite de la subvention du matériel agricole et de semence de coton pour les EAF en contrat avec la SODEFITEX (matériel de culture attelée et motorisée) ;

- accompagnement de l'Etat pour une mobilisation des cotonculteurs autour de la culture du coton dans le tiers sud du pays; et raccourcir les délais de rotation des variétés pour les conformer toujours plus aux exigences du marché mondial de la fibre de coton et à celles des cotonculteurs ;
- appui et accompagnement de la politique de la prestation de travaux agricoles motorisés pour les petites EAF déjà entamée par la SODEFITEX.
- mettre au point des combinaisons de matières actives plus efficaces et des méthodologies de traitement moins coûteuses, respectueuses de l'environnement et des exigences de toxicovigilance.

▪ **Recommandations relatives à la relance de la production de coton**

Pour assurer la relance de la filière coton, les mesures d'accompagnement suivantes sont nécessaires :

- poursuite de la subvention du matériel agricole (matériel de culture attelée et motorisation) et des semences de coton pour les Exploitations Agricoles Familiales en contrat avec la SODEFITEX;
- maintien de l'attractivité de la culture cotonnière par la stabilité du prix au producteur actuel pour une durée d'au moins trois ans ;
- appui au renforcement des capacités professionnelles de la FNPC pour améliorer la gestion du crédit agricole.

▪ **Stabilisation du prix au producteur à 300 FCFA**

Le diagnostic effectué par les acteurs de la filière (SODEFITEX et Producteurs) a fait ressortir depuis quelques années une forte détérioration du prix relatif coton/arachide qui doit être au moins égal 1,3 pour assurer une compétition équilibrée entre les deux spéculations. Autrement dit, pour que le producteur accepte de faire du coton, il faut que son prix d'achat rapporté à celui de l'arachide soit au moins égal à 1,3.

L'arrivée des importateurs chinois a induit une flambée du prix d'achat de l'arachide et a poussé la majeure partie des producteurs à abandonner le coton au profit de l'arachide.

La conclusion de ce diagnostic a été que le coton risque de disparaître et ne pourra retrouver sa place dans l'assolement que si le prix relatif coton/arachide est corrigé.

Les acteurs de la filière coton ont, au terme de ce diagnostic, mis le doigt sur la nécessité de généraliser l'assurance agricole au regard des investissements consentis par l'agriculteur dans un contexte d'agriculture pluviale soumise aux aléas climatiques. Ceci permettra d'assurer un remboursement convenable du crédit agricole et par conséquent un déroulement normal des campagnes agricoles.

▪ **Mesures prises**

Pour corriger le prix relatif coton/arachide, les acteurs ont demandé et obtenu de l'Etat le transfert sur le prix au producteur et l'assurance agricole le montant initialement destiné à la subvention des intrants agricoles. Ainsi, celui-ci va désormais servir à :

- verser un complément du prix au producteur à raison de 45 FCFA/kg qui ajouté au prix au producteur de 255 FCFA/kg permet de payer 300 FCFA/kg au producteur ;

- payer la prime d'assurance agricole qui, en cas de déficit pluviométrique permet de verser au producteur une compensation financière qui lui permettra de rembourser le crédit agricole qu'il a contracté.

▪ **Garantie d'un prix plancher de 300 FCFA jusqu'à l'horizon 2023**

Le coton est vendu sur le marché mondial. Son prix de vente constitue donc une donnée exogène qui dépend de l'évolution des cours mondiaux de la fibre.

En cas de déprime des cours, il va y avoir pour sauvegarder l'équilibre financier de la filière, un ajustement à la baisse du prix au producteur. Ce qui va induire une diminution du prix au producteur de 300 FCFA/kg et remettra en cause le prix relatif coton/arachide qui doit être au moins égal à 1,3.

Pour pallier cela, la création d'un fonds de gestion du risque prix qui permettra de garantir le paiement d'un prix plancher au producteur de 300 FCFA/kg – 255 FCFA/kg par SODEFITEX et 45 FCFA/kg par l'Etat – s'avère nécessaire.

Celui-ci permettra, au cas où la filière devrait procéder à un ajustement à la baisse du prix au producteur pour cause de déprime des cours ou de baisse de la production, de garantir au cotonculteur un prix de 300 FCFA/kg en versant le différentiel.

A la fin de chaque exercice, il sera procédé au calcul de la marge dégagée et au cas où elle serait négative, le fonds interviendra en compensant le déficit constaté.

L'abondement initial du fonds sera de **3 000 000 000 FCFA**.

3.2.4.5. Coûts de mise en œuvre des stratégies pour le coton

Le coût global des stratégies de mise en œuvre pour assurer l'optimisation des performances du coton à l'horizon 2023 est estimé à **15 101 808 770 FCFA**. Ce volume d'investissement est réparti comme suit :

TABLEAU 19: REPARTITION DU COUT D'OPTIMISATION DES PERFORMANCES DU COTON (FCFA)

Années	Semences	Équipement	Complément du prix au producteur	Prime d'assurance agricole	Formation	Abondement du Fonds de Gestion du Risque Prix	Appui institutionnel à la FNPC	Total
2019	250 000 000	53 126 500	1 125 000 000	125 000 000	19 500 000	0	20 000 000	1 592 626 500
2020	300 000 000	75 858 720	1 350 000 000	150 000 000	29 250 000	3 000 000 000	20 000 000	4 925 108 720
2021	400 000 000	103 482 750	1 800 000 000	200 000 000	39 000 000	0	20 000 000	2 562 482 750
2022	420 000 000	127 170 400	2 025 000 000	225 000 000	48 750 000	0	20 000 000	2 865 920 400
2023	450 000 000	127 170 400	2 250 000 000	250 000 000	58 500 000	0	20 000 000	3 155 670 400
Total	1 820 000 000	486 808 770	8 550 000 000	950 000 000	195 000 000	3 000 000 000	100 000 000	15 101 808 770

3.5. Coûts global de la mise en œuvre des stratégies pour les cultures industrielles

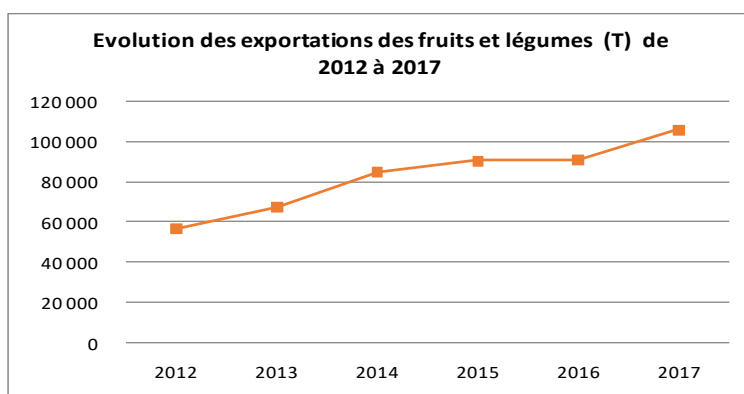
Le cout global des stratégies de mise en œuvre pour les cultures industrielles est estimé à **939 538 144 480 FCFA** dont : (i) **604 405 753 054 FCFA** pour l'arachide, (ii) **306 025 599 141FCFA** pour le riz, (iii) **15 101 808 770 FCFA** pour le coton, (iv) **7 641 211 515 FCFA** pour le sésame et (v) **6 363 772 000 FCFA** pour la tomate industrielle.

3.3. Développement des exportations de fruits et légumes focus sur les haricots verts, la mangue, pastèque et le melon

3.3.1. Exportation de fruits et légumes en nette progression

Les exportations de fruits de légumes sont passées de **56 778** tonnes en 2012 à **106 200** tonnes en 2017, soit un taux d'accroissement de **87%** par rapport à 2012 et **36%** par rapport à la moyenne des cinq dernières années. Ces performances réalisées restent encore en deçà des objectifs de 157 500 tonnes fixé par le PRACAS 1 du fait des retards accusés dans la mise en œuvre des activités de production des investisseurs et des PME appuyés par le PDIDAS. Ainsi, les 106 200 tonnes de fruits et légumes exportés sont l'apanage des autres acteurs non ciblés par le PDIDAS, ce qui constitue, de la part de ces derniers, une belle performance, et un atout pour le secteur.

Les produits exportés portent sur le maïs doux (**20,16%**), la mangue (**15,47%**), le melon (**13,50%**), l'haricot vert (**12,79%**), la pastèque (**8,21%**), etc.



Ces résultats s'expliquent en partie par le renforcement de la dynamique organisationnelle des acteurs, l'émergence des privés dans le secteur horticole, l'impact de l'appui conseil et la mise en place des infrastructures de conservation comme le gare de fret.

Source : DHORT.

3.3.2. Les contraintes

Le développement de la filière fruits et légumes d'exportation est entravé par les contraintes suivantes :

- taux très élevé des pertes post-récolte ;
- pertes de production de mangue élevées dues aux attaques de la mouche des fruits ;
- déficit d'infrastructures de conservation (traitement, conditionnement, chambres froides, abri séchoir, magasins de stockage) ;
- absence des chaînes de distribution et d'industrie de transformation ;
- faible disponibilité de fret aérien pour les périodes de forte activité d'exportation ;
- manque de maîtrise de l'information sur les marchés (asymétrie d'information sur le marché) ;
- absence d'offres de produits transformés à l'export (conserves de fruits et légumes, pulpe de fruits) ;
- difficultés d'étalement de la production au-delà des périodes propices afin d'avoir une offre de produits sur toute la période de contre-saison ;
- coûts élevés des facteurs de production ;
- absence d'une réglementation foncière adaptée, aggravée par la forte avancée de l'urbanisation dans les périmètres d'horticulture ;
- enclavement de certaines zones de production (Casamance) ;
- faiblesse des capacités des organisations (ressources financières, management, statuts juridiques) ;

- difficultés d'accès aux intrants de qualité (quantités d'engrais subventionnés faibles, engrais spécifiques aux filières et engrais organiques et biofertilisants non couverts par la subvention);
- sous-équipement des exploitations horticoles ;
- mauvaise gestion de la fertilité des sols ;
- faiblesse de l'encadrement technique.

3.3.3. Les objectifs d'augmentation des exportations de 2019 à 2023

L'objectif est d'atteindre, un volume des exportations de fruits et légumes vers l'Europe de **200 000 tonnes** à l'horizon **2023**, soit une augmentation de **88%** par rapport à **2017**.

TABEAU 20: OBJECTIF DES EXPORTATIONS DE FRUITS ET LEGUMES DE 2019 A 2023.

Année	Exportations fruits et légumes (t)
2019	122025
2020	144212
2021	160851
2022	183038
2023	200000

3.3.4. Les stratégies d'augmentation des exportations de fruits et légumes

La stratégie de développement des fruits et légumes de contre-saison repose sur les programmes suivants:

- mettre en place des infrastructures de stockage et conservation (traitement, conditionnement, chambres froides, abris séchoirs, magasins de stockage) ;
- accompagner les activités post récolte des filières horticoles d'exportation, notamment les traitements de quarantaine (au froid, à la chaleur, par irradiation etc.) à travers des investissements structurants dans le moyen terme ;
- appuyer le renforcement des dynamiques organisationnelles de la chaîne de valeur mangue ;
- appuyer les services techniques concernés (DPV) pour l'appropriation par les entreprises horticoles de la démarche qualité, se traduisant par une augmentation de la capacité d'offres en produits horticoles conformes aux normes, sur le marché international ;
- mettre en œuvre des actions concrètes liées à la mise en conformité des produits d'origine Sénégal, avec les règlements CE 430 (conformité commerciale) et CE 882 (mesures sanitaires et phytosanitaires "SPS") ;
- soutenir le développement durable et inclusif de l'agrobusiness (partenariat public-privé) dans les zones telles que le Ngalam et le Lac de Guiers du PDIDAS entre autres ;
- promouvoir la production, la transformation et la commercialisation des fruits et légumes de contre-saison au profit des marchés intérieurs, sous-régionaux et internationaux ;
- sensibiliser les entrepreneurs horticoles à augmenter leurs productions de mangue, de melon, de la pastèque et de l'haricot vert et de banane destinées à l'exportation ;
- promouvoir l'industrie pour valoriser les produits horticoles et augmenter la marge dédiée à l'exportation (cas de la banane) ;
- inciter les privés à se positionner sur la chaîne de distribution des produits horticoles ;
- concevoir et mettre en œuvre des solutions viables et consensuelles dans le domaine de la gestion foncière afin de les étendre à d'autres zones du territoire national (schéma foncier déjà élaboré et validé par le Gouvernement) ;

- réduire les pertes causées par la mouche des fruits et l'anthracnose sur les mangues et les autres espèces fruitières, assurer la disponibilité de service de conditionnement dans les points d'embarquement (aéroports et port autonome) et promouvoir l'Origine Sénégal ;
- renforcer la démarche assurance qualité mise en œuvre dans le cadre d'une approche de partenariat public privé avec la prise d'acte réglementaire comme l'enregistrement obligatoire des opérateurs dans la base de données gérée par la DPV, leur catégorisation et la définition d'un plan de contrôle.

3.3.5. Coûts de mise en œuvre des stratégies pour le développement des exportations de fruits et légumes

Le coût global de financement de la stratégie de développement des exportations des fruits et légumes de **2019 à 2023** est estimé à **293 500 000 000 FCFA**, dont (i) **27 500 000 000 FCFA** pour l'appui aux petits producteurs et associations à accéder aux innovations techniques et technologiques (systèmes et matériels d'irrigation), (ii) **176 000 000 000 FCFA** pour les infrastructures de conservation, de tri, de calibrage, de conditionnement des produits horticoles, (iii) **86 500 000 000 FCFA** pour faciliter l'accès aux matériels agricoles innovants, adaptés pour une agriculture durable et compétitive et (iv) **3 500 000 000 FCFA** pour l'appui conseil.

TABLEAU 21: COUT GLOBAL DE LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DES EXPORTATIONS DE FRUITS ET LEGUMES DE 2019 A 2023.

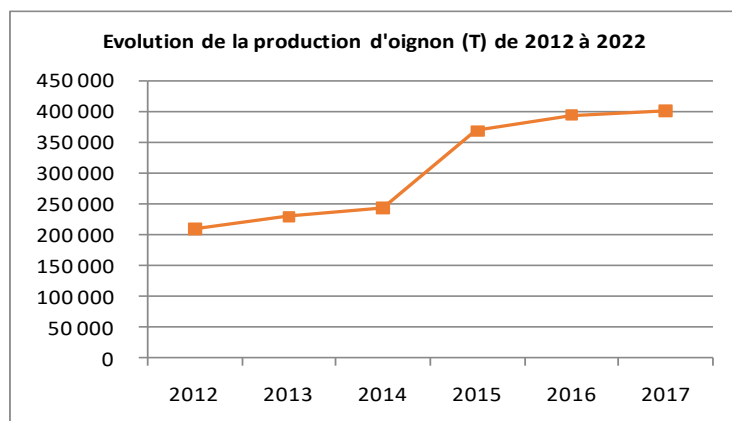
Année	Matériel d'irrigation	Infrastructures de conservation et de conditionnement	Matériel agricole	Appui conseil	Total
2018/2019	2 659 913 790	17 023 448 280	8 366 637 930	700 000 000	28 750 000 000
2019/2020	8 534 482 760	54 620 689 655	26 844 827 585	700 000 000	90 700 000 000
2020/2021	8 766 810 345	56 107 586 200	27 575 603 455	700 000 000	93 150 000 000
2021/2022	5 018 750 000	32 120 000 000	15 786 250 000	700 000 000	53 625 000 000
2022/2023	2 520 043 100	16 128 275 865	7 926 681 035	700 000 000	27 275 000 000
Total	27 500 000 000	176 000 000 000	86 500 000 000	3 500 000 000	293 500 000 000

3.4. Amélioration des taux de couverture en oignon, pomme de terre et banane

3.4.1. Amélioration du taux de couverture en oignon

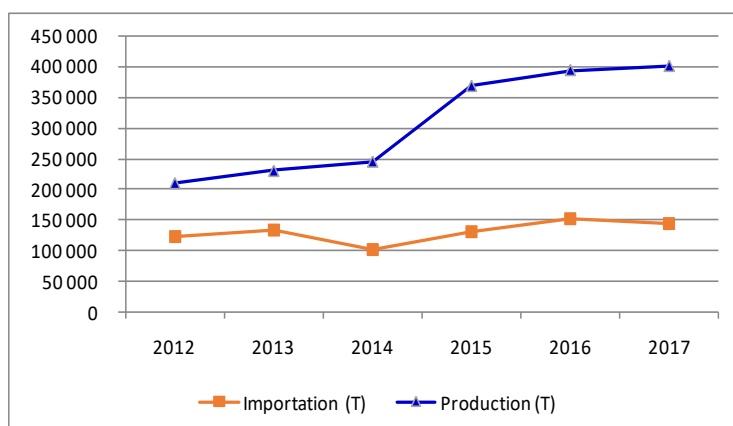
3.4.1.1. Une autosuffisance partielle de l'oignon ?

La production d'oignon est passée de **210 000** tonnes en 2012 à **400 000** tonnes en 2017, soit une augmentation de 90% en valeur relative par rapport à 2012 et 30% par rapport à la moyenne des cinq dernières années. Ces performances se sont confirmées avec un taux de réalisation de 114,28% de l'objectif de production fixé à **350 000** tonnes à l'horizon 2016 par le PRACAS 1.



La production locale couvre les besoins en termes de quantité mais par défaut d'infrastructures de stockage adapté à une conservation de longue durée, celle-ci n'arrive pas à couvrir la demande sur 12 mois. En 2017, la campagne de commercialisation s'est étalée sur sept (07) mois et une partie de la production nationale est exportée dans la sous-région (Mali, Guinée, Mauritanie, etc.).

Malgré les performances enregistrées en termes de production qui ont permis d'atteindre



l'autosuffisance fixée dans le PRACAS 1, le Sénégal continue d'importer de l'oignon pendant 4 mois et demi. Le graphique ci-contre donne une situation des importations instable et non encore maîtrisée. Les importations sont passées de **123 350** tonnes en 2012 à **142 389,35** tonnes en 2017, soit une augmentation de 9% en valeur relative par rapport à la moyenne des 5 dernières années.

Source : DHORT 2018.

3.4.1.2. Contraintes

En dépit des performances enregistrées dans le cadre du PRACAS 1, la filière oignon souffre globalement des contraintes suivantes :

- un déficit de magasins de stockage répondant aux normes de qualité ;
- une forte concurrence de l'oignon importé ;
- un accès aux crédits de campagne insuffisant pour le financement des activités ;
- un manque de planification de la production et la qualité du produit, sources de difficultés liées à la commercialisation
- le manque de centres de groupage et conditionnement, de magasin de stockage, d'abri séchoir et de conservation limite le développement de la filière oignon;

- la faible maîtrise et le non-respect des bonnes pratiques de production d'oignon de qualité ;
- défaut d'étalement de la production tout au long de l'année ;
- la faible capacité de conservation due à la mauvaise qualité de l'oignon local ;
- absence de calibrage et faible conditionnement.
- le faible niveau de concertation et de planification de la production limitent la commercialisation de l'oignon ;
- le faible niveau de fonctionnement dynamique des acteurs de la chaîne de valeur oignon ;
- le manque de données (statistiques horticoles) fiables hypothèque toute planification rigoureuse et scientifique, parce que les moyens nécessaires ne sont pas au rendez-vous. pour appliquer la méthodologie définie et validée ;
- le coût élevé des intrants et les difficultés d'accès aux crédits financement constituent un obstacle à l'accroissement de la production.
- le faible niveau d'équipement en petits matériels de maraichage (arrosoir pelle, brouette râteau etc.)
- le faible niveau d'équipement en matériel agricole motorisé et matériel d'irrigation ; le faible niveau d'accompagnement technique manque de moyens financiers pour assurer le suivi et l'encadrement nécessaire par les services techniques comme la DHORT et les DRDRs ;

On note les contraintes d'ordre technique, économique et organisationnel.

▪ **Contraintes d'ordre technique**

- la dégénérescence génétique du matériel végétal : la variété violette de Galmi, largement utilisée, présente des contreperformances d'où la nécessité de continuer à mettre en œuvre le programme de reconstitution du matériel de base. Il existe d'autres variétés sur le marché qui ont un potentiel productif assez intéressant (Orient F1, Deyo, Mercedes) voir les variétés hivernales. Des recherches doivent être menées pour une meilleure diversification du matériel de base associé à une meilleure connaissance de leur itinéraire technique ;
- la faible maîtrise des techniques d'ensachage, de standardisation des emballages et de gestion de la traçabilité.

▪ **Contraintes d'ordre économique**

- Contrainte financière : le Programme de soutien à l'investissement et à l'exploitation et pour le renforcement de moyens financiers des programmes en cours (FADSR, FNDASP, FNRAA) devra y contribuer.
- Insuffisance d'infrastructures post-récolte : la mise en place d'infrastructures post-récolte (stockage et conservation oignons) permettra de mieux étaler l'offre.
- Enclavement des zones de production : le désenclavement de certaines zones de production devra être envisagé à travers le PUDC.
- Coût élevé des opérations post-récolte (frais d'entreposage, taxes marchés villageois, frais de transport).

▪ **Contraintes d'ordre organisationnel**

- Mauvaise planification de la production d'oignon : il y a des insuffisances dans la planification pouvant avoir un impact sur l'approvisionnement du marché et provoquer une forte fluctuation des prix accentuée par le manque de professionnalisme des organisations de producteurs.

3.4.1.3. Objectifs de couverture et de production pour l'oignon

L'objectif de faire passer la couverture des besoins en oignon de 7,5 mois à 12 mois, soit une augmentation de 60%, autrement dit, il s'agira de couvrir les besoins nationaux pendant toute l'année.

TABEAU 22: OBJECTIF DE COUVERTURE DES BESOINS EN OIGNON DE 2019 A 2023.

Année	2019	2020	2021	2022	2023
Couverture en oignon en mois	8	9	10	11	12

Pour ce faire, la stratégie consistera de faire passer la production locale d'oignon de 400 000 tonnes en 2017 à 600 000 tonnes en 2023, soit une progression de 50%.

TABEAU 23: OBJECTIF DE PRODUCTION D'OIGNON DE 2019 A 2023.

Année	Superficie (Ha)	Rendement (T/ha)	Production (T)
2019	19 110	23	468 000
2020	19 845	25	520 000
2021	20 580	26	560 000
2022	21 131	27	580 000
2023	21 429	28	600 000

3.4.1.4. Les stratégies d'amélioration du taux de couverture en oignon

L'autosuffisance en oignon sera atteinte par la réduction des importations à presque zéro tonnes et la résorption du déficit de production d'oignon de 200 000 tonnes en 2023. L'accélération de la cadence de la production d'oignon passera par la mise en œuvre de deux programmes majeurs à savoir : (i) un programme de production semencière et (ii) un programme d'étalement de la production et de couverture de l'intersaison.

▪ **Programme de production semencière**

- reconstitution du capital semencier pour disposer d'un stock semencier de qualité et faire face à la dégénérescence des variétés ;
- implantation de pôles de multiplication de semences certifiées de Violet de Galmi et autres variétés prisées ;
- renforcement du système de contrôle et de certification des semences produites au niveau local comme celles importées;
- formation des semenciers sur les techniques de production de semences certifiées ;
- établissement d'une bonne cartographie de l'offre en vue d'une meilleure régulation du marché.

▪ Programme d'étalement de la production d'oignon

L'étalement de la production et l'extension de la période de commercialisation passera notamment par la planification de la production suivant les zones de production mais aussi par le développement de la transformation et du stockage de longue durée pour l'oignon, il s'agira de :

- importer des semences adaptées à la période de chaleur (en hivernage);
- subventionner, de façon plus massive, les engrais et les produits phytosanitaires ;
- mettre en place des mécanismes de commercialisation qui permettent d'étaler la production locale sur l'année ;
- décaler les périodes de production de l'oignon entre la zone des Niayes et la Vallée du Fleuve Sénégal pour une bonne planification de la production ;
- transformer l'oignon en d'autres produits (poudre d'oignon séché, oignon confis ou déshydraté, frites et marmelade) afin de cibler d'autres marchés et réduire les pertes post-récoltes ;
- mettre l'accent sur la formation des producteurs sur les bonnes pratiques culturales et post-récolte afin d'améliorer la qualité de l'oignon et de la pomme de terre, sa disponibilité et donc sa compétitivité face à l'oignon et à la pomme de terre importés ;
- mettre l'accent sur le renforcement de la structuration de la filière et son fonctionnement dynamique avec plus d'implication des coopératives et organisations faïtières afin d'assurer un meilleurs prix aux producteurs par une planification de la production et une bonne organisation de la commercialisation ;
- construire des infrastructures de stockage (magasin, abri séchoir, etc.) et de pôles agricoles logistiques de mise en marché aux points de commercialisation (centre de groupage, etc.) ;
- mettre en place des mécanismes de crédit de commercialisation adaptés ;
- diffuser des standards de qualité pour le stockage et la commercialisation en intersaison.
- diffuser des technologies de production et post-récolte ;
- poursuivre le gel des importations pendant les périodes de production.

▪ Mesures spécifiques

La réussite du programme requiert la satisfaction des conditions suivantes :

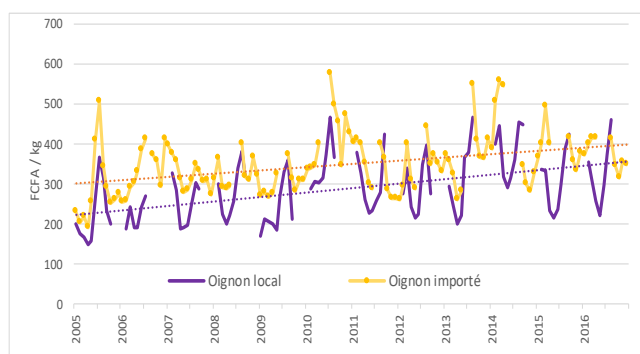
- la mise en place de crédits de campagne accessibles aux producteurs dès le mois de septembre. Il faudra réviser les conditions d'accès au crédit, avec notamment la baisse du montant de l'apport personnel. L'élargissement des opérations de crédit à d'autres institutions financières (banques et système de financement décentralisé ou SFD) devrait favoriser une compétition qui contribuera à une meilleure satisfaction de la demande et à relever le taux de recouvrement ;
- l'organisation des concertations de préparation de la campagne dès le mois de juin, toutes les parties (Etat, industriels, fournisseurs, institutions financières, producteurs) devront pouvoir prendre les décisions relevant de leur responsabilité afin d'assurer un démarrage satisfaisant de la campagne ;
- l'amélioration du système de distribution performant des intrants et de l'équipement ;
- l'amélioration de la compétitivité de l'oignon locale par rapport à l'oignon importé en diversifiant l'offre intra-produit (poudre d'oignon séché ou frit et oignon confit) ;

- la poursuite des mécanismes de régulation concertée entre les différents acteurs de la filière qui ont démontré leur efficacité au cours des cinq dernières années.

Etant donné que ces actions s'inscrivent dans le moyen terme, le MAER, en relation avec les acteurs, examinera toutes les possibilités de collaboration et de partenariat entre acteurs et institutions de recherche agricole de la région de l'Afrique de l'Ouest pour garantir, grâce à l'importation, l'approvisionnement en semences certifiées.

La régulation du marché grâce au gel périodique des importations organise de fait un échelonnement temporel entre l'offre domestique et l'offre étrangère. La première arrive sur le marché au plus tôt en fin février en provenance d'abord du Fouta, puis de tout le reste de la Vallée et de la zone des Niayes. Cette première saison dure jusqu'en mai. Une seconde vague d'offre intérieure approvisionne le marché durant l'hivernage jusqu'en septembre, en provenance quasi-exclusivement des Niayes. L'oignon d'origine importée, gelé pendant cette période, couvre alors le reste du temps.

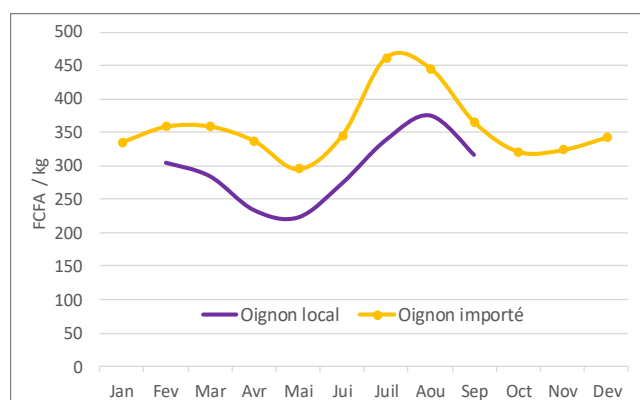
Figure: Evolution des prix au détail de l'oignon local et de l'oignon importé à Dakar de 2005 à 2016.



Le rythme d'approvisionnement du marché intérieur, ainsi que les politiques de protection de la filière locale, dictent en grande partie le niveau et l'évolution des prix. La figure ci-après, porte sur le marché de détail de Dakar, indique une tendance à la hausse sur la période 2005-2016

Source : rapport ARM 2017

Figure : Fluctuations saisonnières moyennes des prix de l'oignon à Dakar



Cette figure permet de visualiser plus aisément les sources de fluctuations saisonnières. Le niveau des prix de l'oignon local est élevé durant les périodes fin février-début mars et septembre, correspondant respectivement aux premières récoltes (généralement de Fouta) et à la fin de la deuxième saison des Niayes. La période allant de fin-mars à avril correspond au pic d'approvisionnement des marchés en oignon, et aux niveaux de prix les plus bas.

Source : Rapport ARM 2017 campagne de commercialisation

TABEAU 24: CALENDRIER DE DISPONIBILITE DE L'OIGNON

	Production	Jan	Fev	Mar	Avr	Mai	Juin	Juil	Aout	Sep	Oct	Nov	Dec
Vallée du Fleuve Sénégal ¹	+++												
Niayes Nord ²	++												
Niayes Centre et Sud ³	++												

Source : CGERV (2014), d'après PDMAS.

3.4.1.5. Coûts de mise en œuvre des stratégies pour une couverture en oignon de 12 mois

Le coût de la stratégie pour la couverture en oignon de 2019 à 2023 est de **43 959 614 250 FCFA**, dont (i) **14 248 893 750 FCFA** pour les semences, (ii) **25 620 868 000 FCFA** pour les engrais, (iii) **1 899 852 500 FCFA** pour les produits phytosanitaires et (iv) **2 190 000 000 FCFA** pour l'appui conseil (diffusion des technologies, formation des producteurs sur les bonnes pratiques de production d'oignon de qualité et la structuration de la filière.

TABEAU 25: COUT DE LA STRATEGIE POUR UNE COUVERTURE EN OIGNON DE 2019 A 2023 (FCFA)

Désignation	2019	2020	2021	2022	2023	Total
Semences	2 631 693 750	2 728 031 250	2 834 737 500	2 963 100 000	3 091 331 250	14 248 893 750
10-10-20	4 010 200 000	4 157 000 000	4 319 600 000	4 515 200 000	4 710 600 000	21 712 600 000
Urée	721 836 000	748 260 000	777 528 000	812 736 000	847 908 000	3 908 268 000
Nématicide	120 306 000	124 710 000	129 588 000	135 456 000	141 318 000	651 378 000
Insecticides	230 586 500	239 027 500	248 377 000	259 624 000	270 859 500	1 248 474 500
Appui conseil	450 000 000	450 000 000	440 000 000	430 000 000	420 000 000	2 190 000 000
Total	7 714 622 250	7 997 028 750	8 309 830 500	8 686 116 000	9 062 016 750	43 959 614 250

Source : DHORT 2018

3.4.2. Amélioration du taux de couverture en pomme de terre

3.4.2.1. Une bonne progression de la production de la pomme de terre



La production de pomme de terre a connu une augmentation considérable ces cinq dernières années. Elle est passée de 15 000 tonnes en 2012 à 118 783 tonnes en 2017, soit une augmentation de 692% en valeur relative par rapport à 2012 et de 135% par rapport à la moyenne des cinq dernières années.

Source : DHORT, 2018.

Ces résultats remarquables sont dus d'une part à une augmentation importante de la quantité de semence de pomme de terre subventionnée à hauteur 50%, à la régulation du marché par le gel, à l'engagement des producteurs et à l'appui conseil des structures techniques (DHORT, PADEN entre autres).

D'autre part cette performance s'appuie sur la spécificité du climat qui est favorable à une production de pomme de terre pour une période allant d'octobre en avril, un soutien conséquent de l'Etat à travers la subvention à 50% des semences, toutes importées (5,192 milliards en 2018), les investissements importants et résultats consentis par le secteur privé et notamment la société SENEGINDIA qui exploite des terres dans le Delta du fleuve Sénégal, par l'engagement des producteurs et le respect des itinéraires techniques de production.

Malgré les performances enregistrées, la production locale de pomme de terre ne couvre les besoins nationaux que durant 6 à 8 mois.

De 2012 à 2017, les résultats encourageants notés dans la production ont permis une réduction timide des importations. Les importations sont passées de 70 470 tonnes en 2012 à 58 432 en 2017, soit une réduction de 17% en valeur relative par rapport à 2012 et 9% par rapport à la moyenne des cinq dernières années.

3.4.2.2. Contraintes

En dépit des efforts notés, la filière pomme de terre souffre de quelques contraintes notamment :

- un déficit d'infrastructures de conservation (chambres froides, magasins de stockage) répondant aux normes de qualité ;
- absence de structures de conditionnement (emballage, calibrage, triage, ensachage, etc.) ;
- un non-respect des normes d'utilisation des engrais et des produits phytosanitaires et de la gestion des maladies ;
- un parasitisme connu dû aux semences mais aussi l'absence de traitement du sol avant les plantations ;
- de mauvaises pratiques culturales ;
- un manque de disponibilité de semences certifiées ;
- une cherté des semences.

3.4.2.3. Objectifs de couverture et de production pour la pomme de terre

L'objectif de faire passer la couverture des besoins en pomme de terre de 6 mois à 12 mois, soit une augmentation de 100%. Il s'agira de combler le déficit de 100 000 tonnes d'ici 2023 pour couvrir les besoins nationaux pendant toute l'année.

: TABLEAU 26: OBJECTIF DE COUVERTURE DES BESOINS EN POMME DE TERRE DE 2018 A 2023.

Année	2019	2020	2021	2022	2023
Couverture en pomme de terre en mois	7	8	9	10,5	12

Pour atteindre cet objectif, la stratégie permettra de faire passer la production locale de pomme de terre de 118 783 tonnes en 2017 à 200 000 tonnes en 2023, soit une progression de 68%.

TABLEAU 27: OBJECTIF DE PRODUCTION DE POMME DE TERRE DE 2019 A 2023.

Année	Superficie (Ha)	Rendement (T/ha)	Production (T)
2019	4 355	25	142 540
2020	4 751	27	160 357
2021	5 345	29	178 175
2022	5 939	30	190 053
2023	6 515	31	200 000

3.4.2.4. Les stratégies d'amélioration du taux de couverture en pomme de terre

L'autosuffisance en pomme de terre sera atteinte par l'élimination des importations et la réduction des déficits de production estimée à 100 000 tonnes en 2023. L'accélération de la cadence de la production et l'amélioration du taux de couverture en pomme de terre passera par la mise en œuvre des stratégies suivantes :

Les stratégies qui seront mises en œuvre pour améliorer le taux de couverture en pomme de terre sont :

- soutenir/accompagner la mise en place d'un dispositif (acteurs outillés et logistique appropriée) de production de semences locales de pomme de terre ;
- subventionner la multiplication de semences de pomme de terre pour encourager la production locale ;
- appuyer la planification de la production par les acteurs ;
- subventionner les engrais et les produits phytosanitaires ;
- développer la diffusion des technologies, la formation des producteurs sur les bonnes pratiques de production ;
- appuyer la structuration et le développement de l'interprofession de la pomme de terre ;
- poursuivre le gel des importations pour limiter la concurrence de la pomme terre importée ;
- soutenir le développement des capacités de conservation, de conditionnement et de stockage de la pomme de terre pour les petits producteurs ;
- augmenter les infrastructures de stockage et de conservation pour la sécurisation de la production ;
- appuyer le développement de plateformes agro-alimentaires de ventes groupées qui, associées avec un meilleur stockage, réduiraient les coûts de transaction induits par la commercialisation de la pomme de terre locale pour les commerçants comme pour les producteurs ;
- susciter la mise en place d'un label Sénégal pour la pomme de terre ;
- développer des initiatives locales de transformation en sous-produits pour la consommation nationale ;
- encourager la culture de la pomme de terre dans le Sud Est du pays.

3.4.2.5. Coûts de mise en œuvre des stratégies pour une couverture en pomme de terre de 12 mois

Le coût de la stratégie pour la couverture en pomme de terre de 2019 à 2023 est de **109 277 684 513 FCFA**, dont (i) **77 133 000 000 FCFA** pour les semences, (ii) **28 614 935 263 FCFA** pour les engrais, (iii) **1 314 749 250 FCFA** pour les produits phytosanitaires et (iv) **2 215 000 000 FCFA** pour l'appui conseil (diffusion des technologies, formation des producteurs sur les bonnes pratiques de production pomme de terre de qualité et la structuration de la filière.

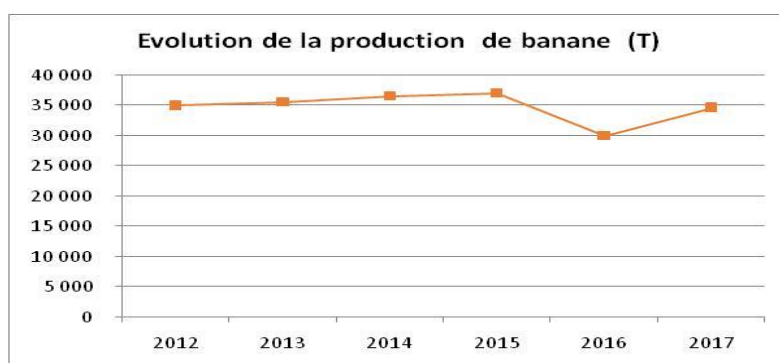
Tableau 28: Coût de la stratégie pour une couverture en pomme de terre de 2019 à 2023.

Désignation	2019	2020	2021	2022	2023	Total
Semences	14 212 800 000	14 798 000 000	15 383 900 000	16 006 900 000	16 731 400 000	77 133 000 000
10/10/2020	4 168 654 848	4 710 313 328	5 335 046 414	6 070 776 894	6 913 048 779	27 197 840 263
Urée	261 045 000	271 800 000	282 555 000	294 390 000	307 305 000	1 417 095 000
Nématicide	34 806 000	36 240 000	37 674 000	39 252 000	40 974 000	188 946 000
Insecticides	166 778 750	173 650 000	180 521 250	188 082 500	196 333 750	905 366 250
Fongicide	40 607 000	42 280 000	43 953 000	45 794 000	47 803 000	220 437 000
Appui conseil	475 000 000	450 000 000	440 000 000	430 000 000	420 000 000	2 215 000 000
Coût total	19 359 691 598	20 482 283 328	21 703 649 664	23 075 195 394	24 656 864 529	109 277 684 513

3.4.3. Amélioration du taux de couverture en banane

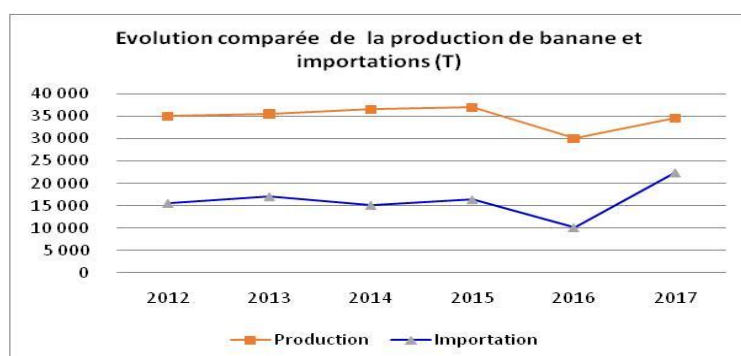
3.4.3.1. Une régression de la production de banane

Au Sénégal, la filière banane constitue à bien des égards une source potentielle de croissance de l'économie nationale. La production moyenne annuelle de banane estimée à 30 000 tonnes représente environ 6,5 milliards de francs CFA qui sont versés à plus de 9000 producteurs, procurant ainsi des revenus monétaires à environ 85 000 personnes dans les zones les plus pauvres du pays. Au niveau du segment de la distribution, le nombre d'actifs en majorité dominés par les femmes et jeunes est estimé à 4000 personnes intervenant dans le commerce et le transport de la banane des zones de production vers les marchés urbains et ruraux (loumas) avec des revenus monétaires évalués à 2,5 milliards de FCFA.



La production de banane a connu une baisse ces cinq dernières années. Elle est passée de 35 000 tonnes en 2012 à 34 650 tonnes en 2017, soit une diminution de 1% en valeur relative par rapport à 2012 et 0,45% par rapport à la moyenne des cinq dernières années.

Source : DHORT 2018



Les importations sont passées de 15 567 tonnes en 2012 à 22 457 en 2017, soit une augmentation de 44% en valeur relative par rapport à 2012 et 39% par rapport à la moyenne des cinq dernières années.

Source : DHORT 2018.

3.4.3.2. Contraintes

Les principales contraintes qui limitent le développement la filière banane sont entre autres

- un déficit d'infrastructures de conditionnement (emballage, calibrage, triage, etc.) et de conservation qui répondant aux normes de qualité ;
- un déficit de structures de conditionnement (emballage, calibrage, triage, etc.) ;
- une forte concurrence de la banane importée ;
- faible disponibilité de vitro plants ;
- vétusté et non adaptation du réseau d'irrigation ;
- la faible productivité des parcelles se traduisant par des rendement variant entre 10 et 15 tonnes par ha pour la majorité avec des exceptions dépassant 25 t/ha pour moins de 10% des

acteurs intervenant dans la production. Si l'on sait que le potentiel réel de la banane dans nos conditions de culture est de 60t/ha ;

- la faible qualité de la banane qui souffre d'une absence totale de conditionnement qui l'expose à une vente en vrac mais aussi le manque de logistique d'abord en plantation pour une meilleure gestion de la qualité à la récolte puis dans le transport primaire et secondaire ;
- l'incapacité à intégrer les réseaux de distribution des principaux marchés domestiques urbains et à mieux se positionner par rapport à la banane ivoirienne du fait de sa présentation et des relations transactionnelles entre les acteurs qui garantissent pas toujours un approvisionnement régulier et transparent ;
- l'absence de cahiers de charge spécifiques pouvant contribuer à la promotion de l'application des Bonnes Pratiques Agricole et de Conditionnement, creuse l'écart pour un accès de la banane sénégalaise à des marchés de niches à l'exportation (Biologique et/ou Fairtrade). \$;
- les difficultés d'accès des acteurs à des crédits adaptés pour d'une part appliquer les intrants pour un respect strict des itinéraires techniques mais surtout de réaliser des investissements innovant et structurant indispensables à un gain de compétitivité durable. Toutefois, ces contraintes d'accès au financement sont le reflet d'un défaut d'organisation des acteurs qui affecte profondément la gouvernance de la chaîne de valeur banane.

3.4.3.3. Objectifs de taux de couverture pour l'oignon la pomme de terre et la banane

L'objectif est de faire passer la couverture des besoins en banane de 6 mois en 2017 à 10 mois en 2023 et de permettre une réduction significative des importations de banane.

TABEAU 29: OBJECTIF DE COUVERTURE DES BESOINS EN BANANE DE 2019 A 2023.

Année	2019	2020	2021	2022	2023
Couverture en banane en mois	7	8	9	9,5	10

La stratégie consistera à mettre en œuvre une série d'activités qui permettra de booster la production actuelle de banane locale en la faisant passer de 30 000 tonnes en 2017 à 55 000 tonnes en 2023.

Tableau 30: Objectif de production de banane de 2019 à 2023.

Année	Superficie (Ha)	Rendement (T/ha)	Production (T)
2019	1 320	24	37500
2020	1 500	26	42000
2021	1 680	27	48000
2022	1 860	28	51000
2023	1 943	29	55000

3.4.3.4. Les stratégies d'amélioration du taux de couverture en banane

Les stratégies ci-dessous seront mises en œuvre pour améliorer le taux de couverture en banane :

- la production de vitro plants à grande échelle ;
- la fourniture de matériel et d'équipements en particulier pour l'irrigation, le convoyage des régimes (cable ways ou convoyeurs) et le conditionnement (station de conditionnement) ;
- le renforcement de capacité des producteurs sur les bonnes pratiques agricoles ;

- la subvention des engrais et des produits phytosanitaires ;
- la mise en place d'infrastructures de conditionnement et de conservation (chambres froides).
- la diffusion des technologies de production et post-récolte ;
- la formation des producteurs sur les bonnes pratiques de production ; et
- la structuration et la gouvernance de la filière banane.

3.4.3.5. Coûts de mise en œuvre des stratégies pour une couverture banane de 10 mois

Le coût de la stratégie pour la couverture en banane de 2019 à 2023 est de **158 385 067 500 FCFA**, dont (i) **6 262 200 000 FCFA** pour les semences/plants, (ii) **151 653 202 500 FCFA** pour les engrais, (iii) **469 665 000 FCFA** pour les produits phytosanitaires et (iv) **3 215 000 000 FCFA** pour l'appui conseil (diffusion des technologies, formation des producteurs sur les bonnes pratiques de production de banane de qualité et la structuration de la filière.

TABLEAU 31: COUT DE LA STRATEGIE POUR UNE COUVERTURE EN BANANE DE 2019 A 2023 (FCFA).

Désignation	2019	2020	2021	2022	2023	Total
Vitro plants	1 157 100 000	1 197 000 000	1 246 700 000	1 301 300 000	1 360 100 000	6 262 200 000
NPK 10-10-20	25 208 250 000	27 466 875 000	29 943 062 500	32 648 687 500	35 581 187 500	150 848 062 500
Urée	148 770 000	153 900 000	160 290 000	167 310 000	174 870 000	805 140 000
Nématicide	29 754 000	30 780 000	32 058 000	33 462 000	34 974 000	161 028 000
Insecticides	57 028 500	58 995 000	61 444 500	64 135 500	67 033 500	308 637 000
Appui conseil	675 000 000	650 000 000	640 000 000	630 000 000	620 000 000	3 215 000 000
Cout total	26 600 902 500	28 907 550 000	31 443 555 000	34 214 895 000	37 218 165 000	158 385 067 500

3.4.4. Cout global de mise en œuvre des programmes et mesures pour l'amélioration des taux de couverture en oignon, pomme de terre et banane

Le coût global du financement de la stratégie mise en œuvre des programmes et mesures pour l'amélioration des taux de couverture en oignon, pomme de terre et banane de 2019 à 2023 est estimé à **316 337 366 263 FCFA**, dont (i) **97 644 093 750 FCFA** pour les semences, (ii) **205 889 005 763 FCFA** pour engrais, (iii) **3 684 266 750 FCFA** pour les produits phytosanitaires, (iv) **7 620 000 000 FCFA** pour l'appui conseil (diffusion de technologies, formation des producteurs sur les techniques de production d'oignon, pomme de terre et banane de qualité et (v) **1 500 000 000 FCFA** pour le développement des statistiques horticoles. Les détails sont en annexe.

Le tableau ci-dessous donne le volume du financement à mobiliser par filière pour mettre en œuvre les stratégies pour une couverture en oignon, pomme de terre et banane.

TABLEAU 32: COUT GLOBAL DE LA STRATEGIE POUR UNE COUVERTURE EN OIGNON, POMME DE TERRE ET BANANE DE 2019 A 2023 (FCFA).

Désignation	Oignon	Pomme de terre	Banane	Grand total
Semences et vitro plants	14 248 893 750	77 133 000 000	6 262 200 000	97 644 093 750
Engrais (NPK10-10-20 & Urée	25 620 868 000	28 614 935 263	151 653 202 500	205 889 005 763
Produit phytosanitaire	1 899 852 500	1 314 749 250	469 665 000	3 684 266 750
Appui conseil	2 190 000 000	2 215 000 000	3 215 000 000	7 620 000 000
Développement des statistiques horticoles				1 500 000 000

Cout total	43 959 614 250	109 277 684 513	161 600 067 500	316 337 366 263
-------------------	-----------------------	------------------------	------------------------	------------------------

Le tableau ci-dessous donne le volume du financement à mobiliser par année pour mettre en œuvre les stratégies devant permettre d'atteindre les objectifs de couverture en oignon, pomme de terre et banane.

TABEAU 33: VOLUME GLOBAL DU FINANCEMENT PAR ANNEE POUR UNE COUVERTURE EN OIGNON, POMME DE TERRE DE BANANE (FCFA).

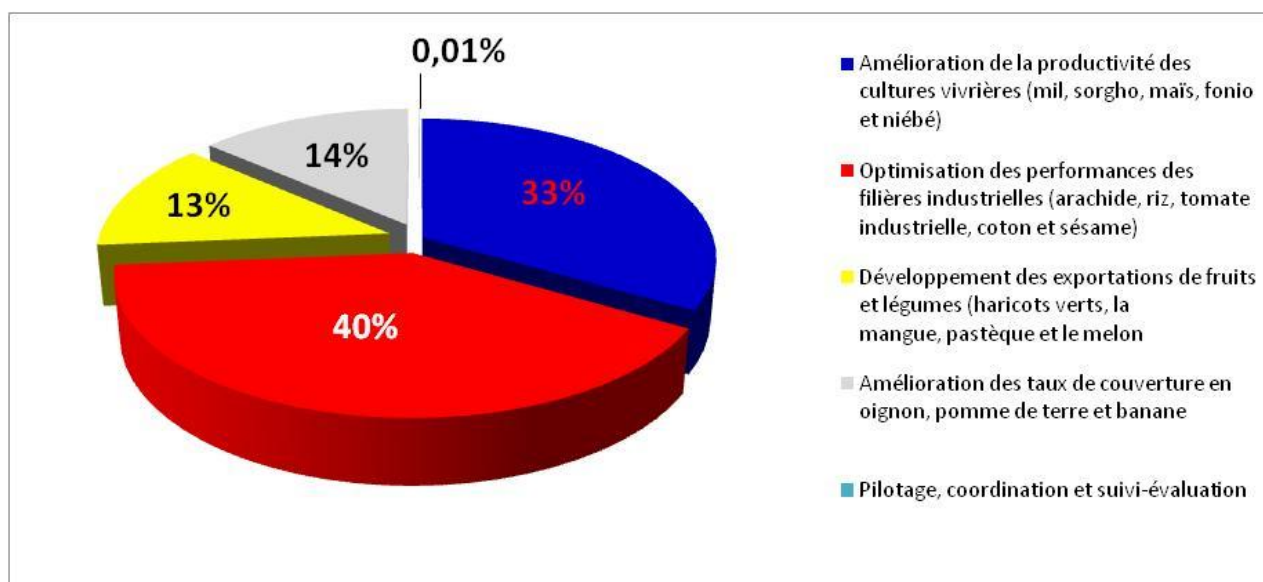
Désignation	2018	2019	2020	2021	2022	Coût Total
Semences et vitro plants	18 001 593 750	18 723 031 250	19 465 337 500	20 271 300 000	21 182 831 250	97 644 093 750
Engrais (NPK10-10-20 & Urée)	34 518 755 848	37 508 148 328	40 818 081 914	44 509 100 394	48 534 919 279	205 889 005 763
Produits phytosanitaires	679 866 750	705 682 500	733 615 750	765 806 000	799 295 750	3 684 266 750
Appui conseil	1 600 000 000	1 550 000 000	1 520 000 000	1 490 000 000	1 460 000 000	7 620 000 000
Développement des statistiques horticoles	300 000 000	300 000 000	300 000 000	300 000 000	300 000 000	1 500 000 000
Coût total	55 100 216 348	58 786 862 078	62 837 035 164	67 336 206 394	72 277 046 279	316 337 366 263

3.5. Coût global du PRACAS 2

Les besoins globaux du financement des stratégies de mise en œuvre du **PRACAS 2** de 2019 à 2023 sont estimés à **2 339 101 813 491 FCFA**, dont :

- **Amélioration de la productivité des cultures vivrières** (mil, sorgho, maïs, fonio et niébé) pour un cout de **789 445 302 748FCFA**, soit 34% du cout global du PRACAS 2 ;
- **Optimisation des performances des filières industrielles** (arachide, riz, tomate industrielle, coton et sésame) pour un cout de **939 538 144 480 FCFA**, soit 40% du coût global du PRACAS 2 ;
- **Développement des exportations de fruits et légumes** (haricots verts, mangue, pastèque et melon) pour un cout de : **293 500 000 000 FCFA**, soit 13% du cout global du PRACAS 2 ;
- **Amélioration des taux de couverture en oignon, pomme de terre et banane** : **316 337 366 263 FCFA**, soit 13% du cout global du PRACAS 2 ;
- **Pilotage, coordination et suivi-évaluation** : **281 000 000 FCFA**, soit **0,01%**.

GRAPHIQUE 7: REPARTITION DES COUTS GLOBAUX DU PRACAS 2 SELON LES AXES.



- Les partenaires à impliquer

La mise en œuvre du PRACAS 2 se fera à travers la mobilisation de fonds et le renforcement des capacités de nombreux acteurs publics, privés, institutionnels et du développement dont :

Gouvernement

- Ministère en charge de l'agriculture et structures rattachées
- Ministère en charge de l'économie et des finances
- Bureau Opérationnel du Suivi du plan Sénégal Emergent (BOSSE)
- Ministère de l'Intérieur
- Ministère en charge de l'élevage
- Ministère en charge du commerce
- Ministère en charge de la santé
- Ministère en charge de l'industrie et de la transformation
- Ministère en charge de la femme
- Ministère en charge des PME
- Ministère en charge des infrastructures
- Ministère en charge de la microfinance
- Secrétariat d'Etat à l'Accompagnement et à la Mutualisation des organisations paysannes
- APIX S.A.

Secteur privé et Organisations des producteurs

- CNCR /ASPRODEB /FPA
- Coopérative fédérative des acteurs de l'horticulture au Sénégal (CFAHS)
- Organisation nationale des producteurs et exportateurs de fruits et légumes du Sénégal (ONAPES)
- Sénégalaise des exportations des produits agricoles et de services (SEPAS)
- Interprofession oignon du Sénégal (IPOS)
- Interprofession Pomme de terre
- Interprofession Carotte
- Collectif Régional des Producteurs de Banane de Tambacounda (CORPROBAT)
- UNIS et Opérateurs semenciers privés
- Sociétés de contrôle et de certification
- SODEFITEX
- Investisseurs industriels et sociétés de trading
- CNCAS
- Banques commerciales et de trading de produits de base
- Sociétés de crédit-bail

Partenaires institutionnels

- AfricaRice
- UEMOA
- CEDEAO

Partenaires au développement

- Banque Mondiale
- FIDA
- Union Européenne
- ACDI

- USAID
- AFD
- Coopération italienne
- CTB
- FAO
- JICA
- AECID
- BID
- BAD
- BOAD
- BADEA
- Fonds koweïtien
- KOICA

CHAPITRE 4 : LE PILOTAGE, LA COORDINATION ET LE SUIVI-EVALUATION DU PRACAS 2

La problématique de la coordination et du pilotage se pose dans un contexte général marqué par des préoccupations majeures liées à la participation de tous les acteurs, à la mobilisation et à l'absorption des ressources et au système de suivi-évaluation.

La participation doit permettre l'implication des acteurs (Gouvernement, collectivités locales, secteur privé, organisations paysannes, partenaires au développement) à toutes les étapes du processus.

4.1 Principes de base de la coordination et du pilotage

La mise en œuvre du PRACAS 2 devra être régie par les principes de base que sont la transparence, l'équité, la célérité, la proximité, la synergie, la complémentarité, la redevabilité, l'obligation de résultats et la réactivité stratégique.

Le respect de ces principes permettra, par le partenariat et la négociation entre le secteur privé (opérateurs économiques, industriels, exportateurs), les organisations de producteurs, les collectivités locales, les ONG et l'Etat, de s'entendre, au niveau des différentes filières identifiées, sur les orientations définies pour le développement agricole.

Le partenariat : Il s'agit d'établir un système de partenariat permanent entre acteurs impliqués dans la planification et la réalisation des actions du PRACAS 2 afin d'instaurer une concertation entre eux et de se coaliser pour promouvoir les filières à travers les programmes mutualistes.

La négociation permanente au travers d'un dialogue social entre partenaires permettra de jeter les bases d'une cogestion de ces filières.

A cet effet, l'Etat, le secteur privé et les organisations paysannes devraient veiller à rendre opérationnels les différents cadres de concertation existants ou à en créer, afin de respecter les principes de base du PRACAS 2.

Il est attendu que la mise en œuvre du PRACAS 2 soit également l'occasion de bâtir et d'entretenir un nouveau partenariat avec les bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux afin qu'ils puissent coordonner leurs concours en termes de volumes mobilisés, de procédures et de suivi/évaluation.

4.2 Cadre institutionnel de pilotage, de coordination et de suivi

En s'appuyant sur les principes de base de la coordination et du pilotage du PRACAS 2 et en l'inscrivant dans une dynamique de cohérence avec les options de l'acte 3 de la décentralisation, le cadre institutionnel repose sur quatre (04) entités dont les 2 premières se situent au niveau stratégique, les autres au niveau opérationnel. Il s'agit, notamment :

- a) **du Comité de Pilotage** présidé par le **Ministre de l'Agriculture et de l'Equipeement Rural** est composé du Secrétaire Général du MAER, des directeurs nationaux (directions techniques, fonds, sociétés de développement, instituts, agences, etc.), interprofessions et plateformes. Il est chargé

de définir les orientations et actions majeures pour la mise en œuvre du PRACAS 2. Il se réunit une fois par an pour valider (i) les bilans annuels et résultats du suivi-évaluation du PRACAS 2 et (ii) l'affectation des ressources du PRACAS 2, la planification et la programmation budgétaire.

- b) du Comité National de Coordination et de suivi** présidé par le **Secrétaire général** du MAER est composé des services des directions techniques, fonds, sociétés, de développement, instituts, agences, des DRDR, des interprofessions des filières du PRACAS 2 et plateformes. Il est chargé d'assurer la cohérence des actions, le suivi des résultats dans le but d'atteindre les objectifs globaux du PRACAS 2 et d'autre part faciliter le dialogue avec les partenaires au développement sur la programmation des efforts et l'allocation des ressources. Il dispose en son sein d'un Secrétariat Permanent, son bras technique chargé du suivi opérationnel pour l'atteinte des indicateurs de résultats. Le Comité National de Coordination et de suivi se réunit deux (02) fois par an.
- c) des Commissions Techniques Nationales** présidées par les interprofessions, tables filières ou faitière et dont le Secrétariat est assuré par les Directions Nationales (cf. tableau ci-dessus). Elles sont chargées de (i) la collecte, la validation et la consolidation des données au niveau de chaque filière et de chaque région et (ii) la transmission des données au Comité National de Coordination avec copies au secrétariat permanent national de suivi du PRACAS 2. Les Commissions Techniques Nationales se réunissent deux (02) fois par an en marge des rencontres du comité national de coordination et de suivi.
- d) Des comités régionaux de suivi de l'exécution des activités du PRACAS 2** présidés par les Gouverneurs et dont le secrétariat est assuré par le DRDR. Ils sont composés des DRDR, des SDDR, des Délégations, des Bases, projets, programmes, bases de surveillance et d'avertissement agricoles, les OP, faitières, sous collèges, sections, ONG, etc. Les comités régionaux de suivi se réunissent tous les trimestres (15 janvier, avril, juillet, octobre).

Encadré : le Secrétariat Permanent du PRACAS 2, pour un suivi des performances

Placé sous l'autorité directe du Secrétaire Général du MAER le Secrétariat Permanent de Suivi du PRACAS 2 (SPS) est le bras technique du Comité National de Coordination et de suivi. Il assure le suivi des indicateurs de performance définis à travers (i) la compilation des données collectées et validées par les commissions techniques nationales, les comités régionaux de suivi et le comité national de coordination et de suivi, (ii) le traitement et l'analyse des données collectées ; (iii) s'assurer de l'intégration des données dans le SIMAER par les structures habilitées, (iv) mettre à jour les indicateurs du tableau de bord chaque semestre, (v) produire un rapport semestriel au plus tard le 15 du mois qui suit le semestre et un rapport annuel au plus tard le 30 janvier.

Le SPS travaille avec les (i) commissions techniques présidées par les interprofessions, les tables filières et les plateformes, qui assurent la coordination des interventions au niveau de chaque filière, (ii) Directions Nationales (iii) structures de développement (sociétés régionales, agences, instituts, fonds, etc.) qui officient comme secrétaire des commissions techniques et (iv) DRDR qui assure le secrétariat des comités de suivi régionaux du PRACAS 2.

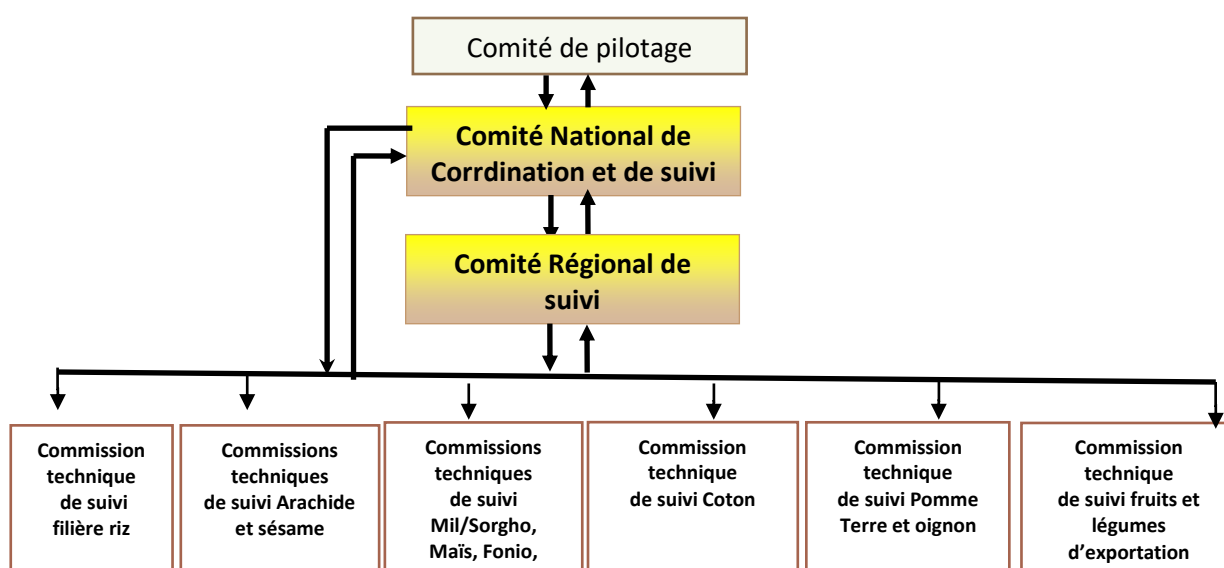
Le SPS partage ces informations avec le Bureau Opérationnel de Suivi du Plan Sénégal Emergent (BOSSE) et développe des synergies avec les autres Ministères sectoriels.

Tableau 32 : Organisation des commissions techniques de suivi de l'exécution des activités/filière.

Filières	Président	Secrétariat
Arachide	Interprofession Arachide	Direction de l'Agriculture
Mil	Table filière mil/	Direction de l'Agriculture
Sorgho	Table filière sorgho	Direction de l'Agriculture
Maïs	CLA	DPV
Niébé	Table filière niébé/OP	Direction de l'Agriculture
Riz	Interprofession Riz	SAED, SODAGRI
Coton	Interprofession Coton	SODEFITEX
Oignon	Interprofession Oignon	Direction de l'Horticulture
Pomme de terre	Interprofession Pomme de terre	Direction de l'Horticulture
Tomate industrielle	CNCFTI (Interprofession Tomate industrielle)	Direction de l'Horticulture
Fruits et Légumes d'exportation	Interprofessions/Faitières et OP mangues, haricot vert, melon, pastèque, etc.	Direction de l'Horticulture / Direction de la Protection des Végétaux

Ces comités et commissions constituent le dispositif de suivi-évaluation du PRACAS 2.

SCHEMA 1: ARTICULATIONS COMITE DE PILOTAGE - COMITE DE COORDINATION ET DE SUIVI - COMMISSIONS TECHNIQUES DE SUIVI.



4.3 Le dispositif de suivi-évaluation du PRACAS 2

Les comités cités ci-dessus seront les principaux acteurs de la mise en œuvre des activités et du système de suivi-évaluation pour faciliter la prise de décisions et des mesures correctives à temps opportun. Ils permettront le développement des synergies entre les différentes parties prenantes pour assurer une meilleure efficacité, efficience et optimisation des interventions dans des cadres appropriés d'orientation, de stratégie, de planification, de mise en œuvre et de suivi-évaluation (collecte, traitement, analyse des données et diffusion de l'information). Les détails du plan de suivi-évaluation sont consignés en annexe.

4.4. Les indicateurs à renseigner

Les principaux indicateurs de développement à renseigner de 2019 à 2023 pour chacune des filières choisies concernent les productions, les rendements, le taux de couverture des besoins et les exportations obtenus.

Les indicateurs de suivi porteront sur les superficies, les intrants (engrais, semences), le matériel agricole, les infrastructures et aménagements, la mobilisation des financements, l'appui conseil, etc. L'ensemble des indicateurs ainsi que leurs cibles respectives sont détaillés dans le cadre de mesure de rendement (Annexe 1).

Les indicateurs de suivi (quantité) seront désagrégés suivant le genre pour une meilleure prise en compte des groupes cibles.

4.5. La collecte, la remontée des données et la production de rapport

La fréquence de collecte sera trimestrielle conformément aux besoins en informations du cadre de mesure du rendement et exprimés par les instances de prise de décision.

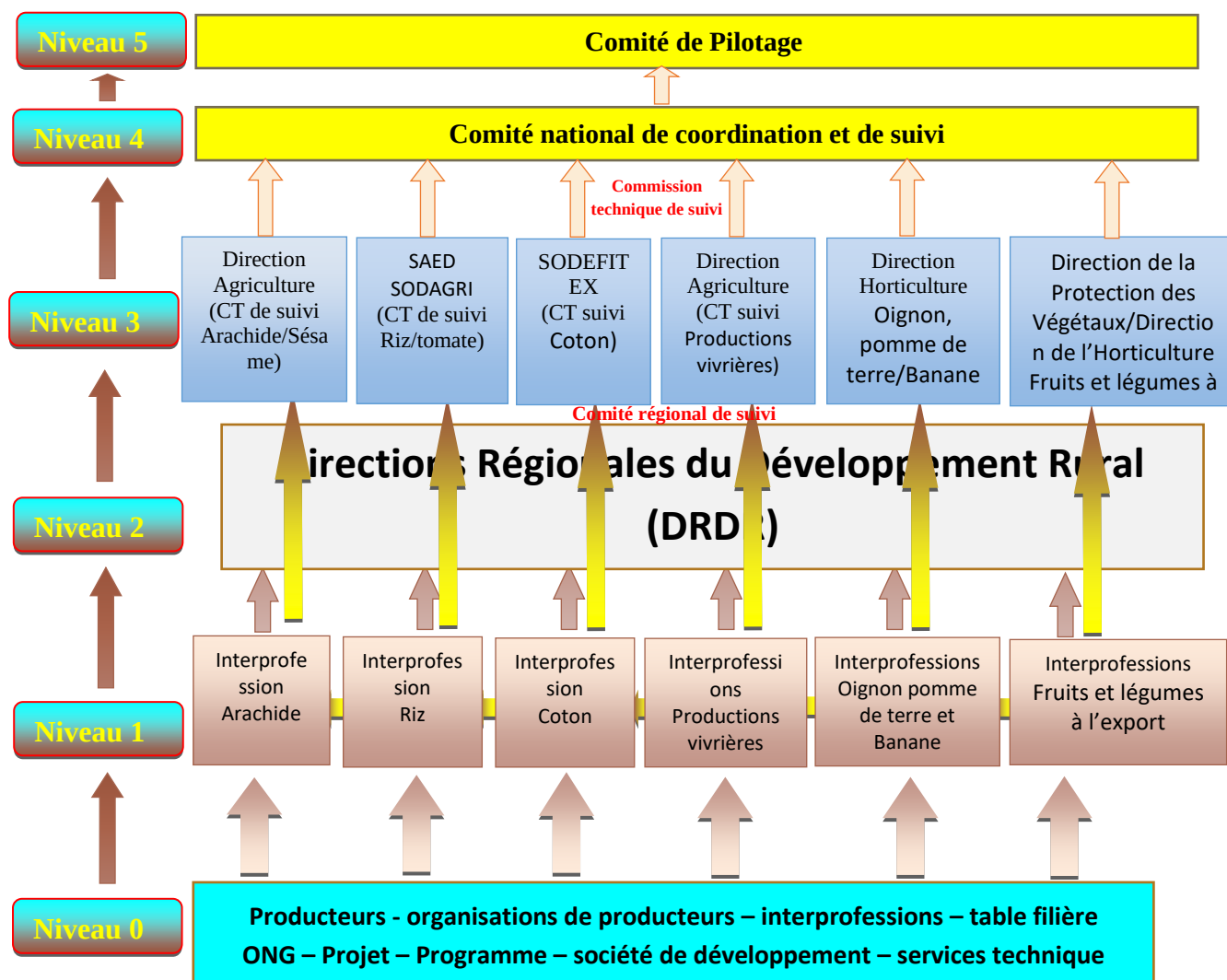
Les indicateurs de suivi du cadre de mesure du rendement du PRACAS 2 seront renseignés à travers la collecte et la remontée des données à plusieurs niveaux :

- la **collecte primaire des données** sera faite par les projets, programmes, sociétés de développement, ONG, organisation de producteurs, services techniques etc, à travers d'outils de collecte harmonisés du manuel de suivi-évaluation du MAER. Les différentes parties prenantes seront conviées chaque trimestre à une réunion du comité régional de suivi présidé par le DRDR pour partager, valider et consolider les données relatives aux indicateurs de suivi du cadre de mesure du rendement du PRACAS 2. Les données consolidées seront transmises au comité national de suivi avec copie au secrétariat permanent pour contrôle, validation et consolidation.
- La **collecte secondaire des données** sera faite par les interprofessions, directions nationales, sociétés de développement etc. par l'utilisation des outils de collecte harmonisés du manuel de suivi-évaluation du MAER. Chaque filière sera conviée chaque trimestre à une réunion de la commission technique de suivi présidée par le président de l'interprofession/table filière/comité interprofessionnel, etc., pour partager, valider et consolider les données relatives aux indicateurs de suivi du cadre de mesure du rendement du PRACAS 2. Après validation, les données seront consolidées par la direction nationale/société de développement puis transmises au comité national de suivi avec copie au secrétariat permanent pour triangulation.
- La **collecte tertiaire des données** se fera par les instituts, fonds, etc. par le biais d'outils de collecte harmonisés du manuel de suivi-évaluation du MAER. Ces structures, en plus des directions nationales, interprofessions et DRDR seront conviées chaque trimestre à une réunion du comité national de suivi présidé par le secrétaire Général du MAER pour partager, valider et consolider les données relatives aux indicateurs de suivi du cadre de mesure du rendement du PRACAS 2. Après validation, les données des directions nationales, instituts, fonds, interprofessions et DRDR seront consolidées par le secrétariat permanent puis transmises au comité national de suivi pour éclairer les prises de décisions.

Les rencontres de suivi des comités régionaux de suivi, des commissions techniques nationale de suivi, du comité national de coordination et de de suivi et du comité de pilotage sont soldées par des rapports, comptes rendus et/ou procès-verbaux avec comme annexe la table des indicateurs renseignée et la synthèse des décisions prises.

Les **indicateurs de développement** du cadre de mesure du rendement du PRACAS 2 relatifs à la production, au rendement, aux exportations, à la couverture des besoins, etc., seront renseignés par les rapports d'enquêtes annuelles de la DAPSA, DHORT, l'ANSD, de la CLM, etc. Par contre les indicateurs relatifs aux connaissances et à l'utilisation des biens et services (semences, engrais, matériel agricoles, surfaces aménagées, infrastructures, des technologies diffusées, etc.,) seront renseignés par le biais d'enquêtes annuelles qui seront conduites par la DAPSA pour les grandes cultures (cultures pluviales) et la DHORT pour les cultures horticoles (cultures maraîchères, cultures fruitières, espèces florales, plantes ornementales) avec l'implication des structures et services techniques impliquées.

SCHEMA 2: SCHEMA DE LA REMONTE DES DONNEES



Pour la mesure des impacts du PRACAS 2, deux outils sont utilisés :

- ### 5.1. Analyse du diagramme loop causal (DLC)

Le diagramme loop causal (DLC) ci-dessous retrace les impacts éventuels que la mise en œuvre du PRACAS 2 va engendrer dans le secteur agricole. Une augmentation de la productivité des filières agricoles ciblées va entraîner une hausse de la production agricole (sous l'hypothèse d'une constance ou d'une augmentation des superficies emblavées). Cette dernière va entraîner une augmentation des revenus (sous l'hypothèse d'absence de déflation) et une diminution de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition. Une augmentation et une meilleure distribution des revenus, due à une augmentation de l'emploi devra favoriser la baisse de la pauvreté. Notons aussi qu'une hausse des rendements passe également par le facteur travail (emploi agricole).

Le diagramme illustre les mécanismes de médiation entre les dépenses publiques agricoles et l'emploi total. Les variables sont disposées dans un cycle :

- dépenses publiques agricoles** (à gauche) agit positivement sur **productivité agricole** (+) et **intrants agricoles** (+).
- productivité agricole** agit positivement sur **production agricole** (+).
- production agricole** agit positivement sur **revenu agricole** (+).
- revenu agricole** agit positivement sur **intrants agricoles** (+) et négativement sur **pauvreté** (-).
- pauvreté** agit positivement sur **distribution des revenus** (+).
- distribution des revenus** agit positivement sur **emplois agricoles** (+).
- emplois agricoles** agit positivement sur **emploi total** (+).
- emploi total** agit positivement sur **productivité agricole** (+).
- insécurité alimentaire et malnutrition** agit positivement sur **pauvreté** (+).

Les chemins directs sont représentés par des flèches courbes, tandis que les chemins indirects (médiation) sont représentés par des flèches droites. Les signes + et - indiquent la nature positive ou négative de l'impact.

5.2. Effets d'entraînement du PRACAS sur l'économie nationale

83

prioritaires, au nombre de quinze (15) pour les cinq prochaines années, le schéma de production de l'économie nationale confirme que les résultats positifs attendus affecteront davantage les autres branches d'activités économiques du secondaire et du tertiaire.

5.2.1 Répartition de la variation de la production induite par secteur

La mise en œuvre efficace et efficiente du PRACAS 2 va générer cumulativement une augmentation de la production supplémentaire de l'économie nationale.

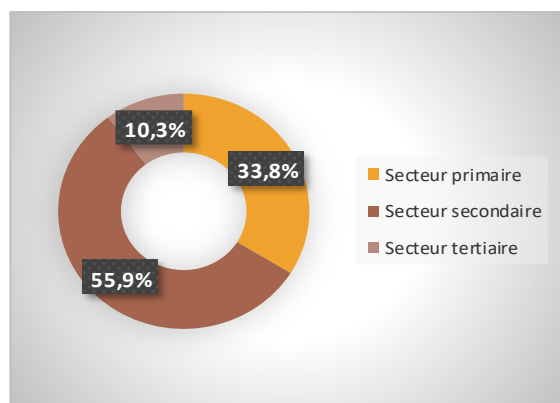
TABEAU 34: REPARTITION SECTORIELLE DE LA VALEUR DE LA PRODUCTION SUPPLEMENTAIRE INDUITE PAR LE PRACAS 2 (EN MILLIARDS DE FCFA)

Secteur	2019	2020	2021	2022	2023	Total	Moy.
Secteur primaire	44	49	53	58	62	266	53
Secteur secondaire	74	81	88	95	102	440	88
Secteur tertiaire	14	15	16	17	19	81	16
Total	132	145	157	170	183	787	157

Cette augmentation supplémentaire due au PRACAS 2 est estimée à 787 milliards de FCFA, soit 157 milliards FCFA de gain

annuel sur la période allant de 2019 à 2023.

FIGURE 3: REPARTITION DE LA PRODUCTION SUPPLEMENTAIRE INDUITE PAR SECTEUR



En valeur relative, le secteur secondaire bénéficiera de 55,90% de la production supplémentaire engendrée, soit 440 milliards de FCFA. Le primaire et le tertiaire auront 33,80% (266 milliards de FCFA) et 10,30% (81 milliards de FCFA) respectivement. Ceci montre l'importance de l'impact du PRACAS 2 sur le secteur secondaire et donc le focus des stratégies du PRACAS 2 sur les programmes de mise en place et de facilitation de l'accès aux intrants.

5.2.2. Répartition de la production supplémentaire induite par branche d'activités

5.2.2.1. Sur le secteur primaire

Pour le secteur primaire, les deux branches d'activités de l'agriculture devraient bénéficier de 81,4% de la production induite dans ce secteur, soit 216 milliards de FCFA (195 milliards de FCFA pour «l'agriculture industrielle et d'exportation» et 21 milliards de FCFA pour «l'agriculture vivrière»). La branche d'activité «élevage et chasse» devrait quant à elle bénéficier de retombées du PRACAS 2 à hauteur de 48 milliards de FCFA. Les deux autres branches d'activités du secteur primaire «sylviculture, exploitation forestière» et «pêche» devraient obtenir des plus-values à hauteur de 878 millions de FCFA et 326 millions de FCFA respectivement.

TABEAU 35 :REPARTITION DES EFFETS INDUITS PAR LE PRACAS 2 SUR LE SECTEUR PRIMAIRE (EN MILLIARDS FCFA)

Branches d'activités	2019	2020	2021	2022	2023	Cumul 2019-2023
010 Agricultures vivrières	3,64	3,91	4,18	4,45	4,73	20,91
020 Agricultures industrielles ou d'exportation	32,26	35,61	39,02	42,49	45,85	195,24
030 Elevage et chasse	8,13	8,86	9,60	10,35	11,09	48,03
040 Sylvicultures, exploitation forestière,	0,15	0,16	0,18	0,19	0,20	0,88
050 Pêches	0,05	0,06	0,07	0,07	0,08	0,33
Secteur primaire	44,23	48,60	53,05	57,56	61,94	265,39

5.2.2.2. Sur le secteur secondaire :

Pour le secteur de la transformation, avec le PRACAS 2, les branches d'activité «fabrication de produits chimiques» et « fabrication de machines » devraient voir leur production augmenter respectivement de 154,6 milliards de FCFA et 47,37 milliards de FCFA. Pour les autres branches d'activités du secteur secondaire, se référer au tableau ci-après.

TABEAU 36: REPARTITION DES EFFETS INDUITS PAR LE PRACAS 2 SUR LE SECTEUR SECONDAIRE (EN MILLIARDS FCFA)

Branches d'activités	2019	2020	2021	2022	2023	Cumul 2019-2023
060 Activités extractives	5,90	6,46	7,03	7,61	8,18	35,17
070 Transformation et conservation de viande, poisson	0,28	0,31	0,33	0,36	0,39	1,67
080 Fabrication de corps gras alimentaires	0,13	0,14	0,15	0,16	0,17	0,74
090 Travail de grains, fabrication de produits	1,47	1,61	1,75	1,89	2,02	8,74
100 Fabrication de produits alimentaires céréaliers	0,07	0,08	0,09	0,10	0,10	0,44
110 fabrication de sucre, transformation	0,11	0,13	0,14	0,15	0,16	0,68
120 fabrication de produits alimentaires n.c.a	3,20	3,50	3,81	4,12	4,42	19,05
130 fabrication de boissons	0,01	0,01	0,01	0,01	0,02	0,07
140 fabrication de produits à base de tabac	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
150 égrenage de coton et fabrication des textiles	2,97	3,23	3,49	3,76	4,02	17,47
160 fabrication du cuir; fabrication	0,08	0,09	0,10	0,11	0,12	0,50
170 travail du bois et fabrication d'articles	0,25	0,27	0,29	0,32	0,34	1,47
180 fabrication de papier, carton,	2,41	2,64	2,87	3,10	3,33	14,36
190 raffinage pétrole, cokéfaction,	3,39	3,71	4,04	4,37	4,69	20,19
200 fabrication de produits chimiques	25,89	28,38	30,91	33,47	35,96	154,61
210 fabrication de produits en caoutchouc	8,60	9,32	10,05	10,78	11,50	50,26
220 fabrication de verre, poterie	0,23	0,25	0,27	0,29	0,31	1,35
230 métallurgie, fonderie, fabrication	5,07	5,55	6,04	6,53	7,01	30,19
240 fabrication de machines	7,97	8,72	9,47	10,24	10,98	47,39
260 construction de matériels de transports	0,80	0,87	0,95	1,03	1,10	4,76
270 fabrication de produits divers	2,30	2,52	2,74	2,96	3,18	13,71
280 électricité, gaz et eau	2,91	3,18	3,46	3,74	4,02	17,32
290 construction	0,02	0,02	0,03	0,03	0,03	0,13
Secteur secondaire	74,08	81,00	88,01	95,12	102,05	440,27

5.2.2.3. Sur le secteur tertiaire :

Le secteur des services va aussi bénéficier des performances de l'agriculture. Les branches d'activités «activités des services aux entreprises», avec une production supplémentaire estimée de 22,17 milliards de FCFA, et «transport» avec 21,14 milliards de FCFA, tireront plus profit du PRACAS 2. Concernant les autres branches d'activités du secteur tertiaire, cf. tableau.

TABEAU 37: REPARTITION DES EFFETS INDUITS PAR LE PRACAS 2 SUR LE SECTEUR TERTIAIRE (EN MILLIARDS FCFA)

Branches d'activités	2019	2020	2021	2022	2023	Cumul 2019-2023
310 services de la réparation	2,2	2,41	2,62	2,84	3,05	13,13
320 services d'hébergement et restauration	0,36	0,4	0,43	0,47	0,5	2,16
330 transports	3,55	3,88	4,23	4,57	4,91	21,14
340 postes et télécommunications	1,8	1,97	2,15	2,33	2,51	10,76
350 services financiers	0,8	0,88	0,96	1,04	1,11	4,78
360 activités immobilières	1,11	1,21	1,32	1,43	1,53	6,59
370 activités des services aux entreprises	3,72	4,08	4,43	4,79	5,14	22,17
380 activités d'administration publique	0	0	0	0	0	0
390 éducation et formation	0	0	0	0	0	0
400 activités de santé et action sociale	0	0	0	0	0	0
410 activités à caractère collectif ou personnel	0	0	0	0	0	0
Secteur tertiaire	13,54	14,83	16,14	17,46	18,76	80,73

5.2.3. Impacts sur l'emploi

La hausse de la production nécessitera une hausse des facteurs qui contribuent à sa réalisation, en particulier le facteur travail (main-d'œuvre). Il est attendu une hausse de l'emploi direct (dans le secteur agricole) et de l'emploi indirect (dans les autres branches d'activité impliquées dans les différentes chaînes de valeurs des filières prioritaires identifiées dans le PRACAS 2). L'opérationnalisation du PRACAS 2, durant la période 2019-2023, devrait créer 164 785 nouveaux emplois (agricoles et non agricoles) en plus de l'existant, dont **114 581 emplois directs** et **50 204 emplois indirects**.

TABLEAU 38: EMPLOIS DIRECTS ET INDIRECTS ENGENDRES PAR LE PRACAS 2

Type d'emploi	2019	2020	2021	2022	2023	Cumul
Emplois directs induits	81 411	8 192	8 324	8 456	8 198	114 581
Emplois indirects induits	36 657	3 354	3 397	3 440	3 356	50 204
Total emplois	118 068	11 546	11 721	11 896	11 554	164 785

D'un secteur à un autre, le besoin de main-d'œuvre agricole et non agricole supplémentaire du PRACAS est différent, qu'elle soit familiale, embauchée, à temps plein ou saisonnière. De même, au sein d'un même secteur, il apparaît une différence entre les besoins d'emplois par branches d'activités. (cf. Tableau 39).

TABLEAU 39: EMPLOIS DIRECTS ET INDIRECTS ENGENDRES PAR LES BRANCHES D'ACTIVITES

Branche d'activités	2019	2020	2021	2022	2023	Cumul
010 agricultures vivrières	9 130	678	681	684	678	11 852
020 agricultures industrielles ou d'exportation	72 281	7 514	7 643	7 773	7 519	102 729
Emplois directs induits	81 411	8 192	8 324	8 456	8 198	114 581
030 élevage et chasse	22 749	2 055	2 080	2 106	2 056	31 047
040 sylvicultures, exploitation forestières,	258	24	25	25	24	355
050 pêche	31	3	3	3	3	43
060 activités extractives	2 784	266	270	274	266	3 860
070 Transformation et conservation de viande, poisson	17	2	2	2	2	23
080 fabrications de corps gras alimentaires	52	5	5	5	5	72
090 travaux de grains, fabrication de produits	186	17	17	18	17	256
100 Fabrication de produits alimentaires céréaliers	32	3	3	3	3	44
110 fabrications de sucre, transformation	12	1	1	1	1	16
120 fabrication de produits alimentaires n.c.a	769	72	73	74	72	1 060
130 fabrications de boissons	1	0	0	0	0	2
140 fabrication de produits a base de tabac	0	0	0	0	0	0
150 égrenages de coton et fabrication des textiles	1 877	164	166	167	164	2 538
160 fabrication du cuir; fabrication	49	4	5	5	4	67
170 travaux du bois et fabrication d'articles	216	20	21	21	20	298
180 fabrications de papier, carton,	63	6	6	6	6	87
190 raffinages pétrole, cokéfaction,	15	1	1	1	1	21
200 fabrications de produits chimiques	780	75	76	77	75	1 084
210 fabrications de produits en caoutchouc	609	51	51	52	51	814
220 fabrications de verre, poterie	6	1	1	1	1	9
230 métallurgies, fonderie, fabrication	2 013	191	194	197	192	2 787
240 fabrications de machines	255	24	24	24	24	352
260 constructions de matériels de transports	305	29	29	29	29	420
270 fabrications de produits divers	351	33	34	34	33	485
280 électricités, gaz et eau	405	38	39	39	38	560
290 constructions	2	0	0	0	0	3
310 services de la réparation	746	72	73	74	72	1 036
320 services d'hébergement et restauration	52	5	5	5	5	72
330 transports	410	39	39	40	39	567
340 postes et télécommunications	50	5	5	5	5	70
350 services financiers	23	2	2	2	2	32
360 activités immobilières	3	0	0	0	0	4
370 activités des services aux entreprises	1 536	145	147	149	145	2 122
380 activités d'administration publique	0	0	0	0	0	0
390 éducations et formation	0	0	0	0	0	0
400 activités de santé et action sociale	0	0	0	0	0	0
410 activités à caractère collectif ou personnel	0	0	0	0	0	0
Emplois indirects induits	36 657	3 354	3 397	3 440	3 356	50 204
Total emplois	118 068	11 546	11 721	11 896	11 554	164 785

CHAPITRE 6 : LES RISQUES LIES AU PRACAS 2 ET MESURES D'ATTÉNUATION

La mise en œuvre du PRACAS 2 comporte un certain nombre de risques liés notamment :

- au faible niveau de formation et d'organisation des exploitants agricoles
- aux ressources humaines très mobiles dues fait qu'elles sont rémunérées moins que tout autre fonctionnaire de leur rang, de l'absence d'indemnités et de primes ;
- aux aléas et aux changements climatiques ;
- au foncier ;
- au comportement des consommateurs pour toutes les filières visant le marché domestique, telles que le riz local, l'oignon, la pomme de terre et la banane.

6.1. Risques liés au faible niveau de formation et d'organisation des exploitants agricoles :

Les petits producteurs qui pratiquent l'agriculture pluviale sont généralement d'âge avancé et avec un faible niveau de formation qui limitent leur capacité à innover et à moderniser leurs systèmes de productions. A cela il faut y ajouter un système d'encadrement, d'appui-conseil et de vulgarisation des bonnes pratiques insuffisamment étoffé.

Pour mettre en œuvre le PRACAS 2, les réformes majeures initiées ou entreprises suivantes doivent être renforcées :

- poursuite du processus de mise en place des Chambres d'agriculture ;
- mise en place de sociétés coopératives, dynamiques et fonctionnelles ;
- inciter les privés à s'investir dans les chaînes de distributions de produits agricoles ;
- développer la transformation et l'industrie de produits agricoles ;
- accompagnement de l'autonomisation des coopératives et des privés à produire et à diffuser des semences sélectionnées ;
- renforcement de capacités par sessions de formation sur les bonnes pratiques agricoles.
- rationalisation de la subvention des intrants agricoles : Poursuite de la politique de ciblage en cours (Programme SMS « E-intrant ») ;
- subvention du matériel agricole par l'Etat à hauteur de 70% pour le petit matériel et 60% pour les tracteurs. Ceci dans l'optique d'intéresser davantage les populations à la production agricole, pour tendre vers l'autosuffisance alimentaire ;
- équiper les laboratoires existants afin qu'ils accompagnent les programmes de reconstitution du Capital semencier : 7 laboratoires bien équipés (Dakar Saint Louis, Kaolack, Kolda, Diourbel, Tambacounda et Thiès) ; 3 moyennement équipés (Ziguinchor, Louga et Fatick) ; Démarrage février de la construction des laboratoires régionaux de Kédougou, Kaffrine et Sédhiou.

6.2. Risques liés aux ressources humaines du Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural (MAER)

Le MAER compte actuellement 63 structures, dont 40 structures administratives classiques, 9 structures sous tutelle et plus d'une dizaine de projets et programmes.

A la lumière des missions qui lui sont imparties, l'analyse des structures et des ressources humaines du MAER fait apparaître :

- des structures pléthoriques et dispersées ;

- des effectifs largement insuffisants quantitativement et qualitativement, vieillissants et démotivés ;
- des moyens matériels et techniques dérisoires pour les structures administratives ;
- des locaux décentralisés vétustes et souvent délabrés abritant les structures administratives classiques ;
- une déconnexion relative des projets et programmes par rapport aux administrations de tutelle.

Pour atténuer les importants risques que la situation décrite ci-dessus fera peser sur la mise en œuvre du PRACAS 2, les mesures suivantes sont à la fois incontournables et urgentes :

- la relance de la commission technique présidée par le Ministère de la Fonction publique, avec les Ministères (MEF, MB, MAER, MUH) sur la situation du personnel du MAER ;
- le renforcement du personnel technique compte-tenu des nombreux départs à la retraite, à partir de critères professionnels et selon un processus ouvert à la compétition pour s'assurer du choix des plus qualifiés ;
- l'amélioration du système d'évaluation, de rémunération et de fidélisation du personnel en privilégiant le professionnalisme, le mérite, la culture du résultat et en aménageant par corps des plans de carrière transparents et motivants ;
- l'amélioration des conditions de travail et du cadre de vie (infrastructures et équipements) ;
- la mise en œuvre d'une politique de formation et de recyclage du personnel.

L'opérationnalisation des conclusions des études sur la réorganisation et la restructuration du MAER en cours permettra d'aboutir à un plan d'action détaillé.

6.3. Risques liés aux aléas et aux changements climatiques

Les changements climatiques induisent des risques notamment liés à la disponibilité en eau dans le temps et dans l'espace. On note déjà les problématiques suivantes : un approvisionnement en eau des exploitations agricoles erratique, l'intrusion du biseau salé au niveau des aquifères et la remontée de la langue salée le long des fleuves et des vallées et la détérioration de la qualité physico-chimique des eaux. On note également des difficultés à assurer un bon système de planification des ressources en eau et un accès inégal à la ressource eau que ce soit entre les zones, entre les groupes sociaux ou entre les différentes activités socioéconomiques. En année sèche, les apports d'eau peuvent être inférieurs de 30 % à la moyenne. La dégradation des conditions climatiques et les épisodes répétés de sécheresse ont souvent des conséquences néfastes, en dépit d'une volonté politique s'étant notamment traduite par la réalisation de plusieurs infrastructures hydrauliques (forages, puits, barrages et retenues).

Malgré la pertinence du dispositif d'incitations et d'intensification défini par le PRACAS 2 pour les filières vivrière, arachidière et pour la filière riz pluvial, les niveaux de rendement escomptés sur ces filières seront toujours largement influencés par la quantité et surtout la qualité de la distribution des pluies dans le temps et dans l'espace, dans un environnement sahélien où l'occurrence de la sécheresse et/ou des inondations est estimée à une année sur trois.

Le PRACAS 2 a intégré des mesures de mitigation de ce risque :

- en optant, en ce qui concerne les cultures sous-pluies, pour l'adoption de variétés adaptées à la variabilité du climat et de techniques culturales économisant l'eau ;
- en promouvant le développement de la petite irrigation locale ;

- en mettant à profit les services de météorologie pour anticiper l'évolution de la pluviométrie en fonction des zones agro-écologiques et prendre les dispositions nécessaires, notamment sur les périodes de semis, la variété des semences et plants ;
- en opérationnalisant les systèmes d'alerte précoce aux inondations basés sur les prévisions de pluie et en mettant en œuvre les mesures d'urgence permettant la protection des superficies cultivées ;
- en assurant un suivi rapproché des techniques culturales, des techniques de fertilisation et d'utilisation des pesticides pour une meilleure adaptation aux changements climatiques et une durabilité des activités agricoles ;
- en promouvant le développement de l'assurance agricole indexée aux risques climatiques ;
- et enfin en réalisant une évaluation environnementale stratégique du programme.

6.4. Risques liés au foncier

Les rigidités et les insuffisances du cadre normatif sur le foncier, en particulier de la Loi sur le Domaine National, pourraient constituer une entrave pour la sécurisation des investissements et la gestion durable des exploitations.

Les risques sont réels en matière de spéculation foncière et les appétits fonciers favorisent la tendance à contourner la loi à défaut de pouvoir l'appliquer. En effet, malgré la loi sur le domaine national, il existe une importante spéculation foncière qui touche principalement les zones urbaines, mais également certaines zones agricoles à haut potentiel agricole. Cette situation est l'une des conséquences de la non-maîtrise du cadre réglementaire par la plupart des acteurs.

En milieu rural, les problèmes fonciers sont plus aigus, et ils sont accentués par l'insuffisante information des ruraux en matière de textes de lois en général et le manque de clarté sur les critères de mise en valeur, qui favorisent des abus.

Pour une mise en œuvre réussie du PRACAS 2, les mesures d'atténuation suivantes doivent être prises :

- mettre à profit l'Acte 3 de la Décentralisation pour délimiter avec précision les espaces entre les communes ;
- saisir l'opportunité avec l'adoption récente du Schéma d'intermédiation foncier dans le cadre du PDIDAS et des directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers qui ouvrent des perspectives prometteuses sur le mode de faire valoir des terres.

La sécurisation de l'investissement privé passe par des relations contractuelles entre agrobusiness et collectivités locales à travers trois principes forts :

- la terre reste la propriété de la collectivité ;
- l'investisseur s'engage à participer à l'amélioration de la vie rurale (exemple : pistes de production, canaux d'irrigation utilisables par les exploitations familiales, transfert de technologie, débouchés pour les exploitations familiales) ;
- l'investisseur dispose d'un bail dont la durée est corrélée à l'importance de l'investissement consenti et à sa contribution à une vie rurale meilleure dans la zone d'intervention.

Mettre en place un cadre réglementaire bien maîtrisé par tous les acteurs, qui comprendrait :

- la tenue transparente des registres fonciers ;
- une réforme concertée, inclusive et transparente de la loi sur le domaine national (OP, État, collectivités locales, secteur privé) visant à construire un compromis social sur le foncier et bâtir un nouveau cadre normatif ;
- une régulation du marché foncier rendue nécessaire car les disponibilités monétaires étant très différentes entre acteurs, une libéralisation du marché foncier risquerait de provoquer une exclusion importante des ruraux, sans pour autant garantir des investissements efficaces.

Enfin, la commission pour la réforme foncière mise en place par le Gouvernement tiendra compte de l'ensemble des préoccupations précitées dans ses propositions.

6.5. Risques liés au comportement des consommateurs pour toutes les filières visant le marché domestique, telles que le riz local, l'oignon, banane et pomme de terre

Les marchés nationaux présentent une série d'opportunités pour une gamme diversifiée de produits frais. L'écoulement des produits est réalisé à partir des zones de production, des marchés de gros et demi-gros et chez les détaillants. Les réseaux de distribution organisés et modernes sont peu développés et il existe une forte présence de produits importés en concurrence directe ou en substitution aux productions locales.

La concurrence entre l'agriculture sénégalaise et celle des pays au niveau de développement plus élevé est très déséquilibrée en défaveur du Sénégal. Les subventions agricoles de ces derniers minent les efforts d'investissements de nos pays et empêchent les acteurs du secteur de tirer le meilleur profit de leurs activités.

La distribution des produits de grande consommation passe par un long circuit composé de bana-bana, courtiers, demi-grossistes et détaillants ; ce qui entraîne des risques commerciaux pris en charge par les producteurs qui vendent bord champs à crédit ou en dépôt-vente dans les marchés de débarquement.

Par ailleurs, la flambée des prix sur les marchés agricoles internationaux et leurs répercussions sur les prix intérieurs au Sénégal ont rappelé, assez brutalement, la forte dépendance aux prix internationaux, notamment en ce qui concerne les produits alimentaires.

On constate depuis plusieurs années le développement d'une conscience citoyenne du consommateur sénégalais, devenu de plus en plus exigeant vis-à-vis de la qualité et du prix, et de plus en plus soucieux de défendre son pouvoir d'achat.

Dans ce contexte, les variétés de produits locaux de substitution aux produits importés devront avoir des caractéristiques organoleptiques proches de ces derniers, pour lesquels le consommateur sénégalais continue de marquer en général sa préférence, compte tenu du goût et de la facilité de cuisson.

- Le PRACAS 2 va promouvoir les mesures d'atténuation suivantes : Appuyer davantage la transformation et la valorisation des produits locaux par :
 - la mise en place d'un fonds d'investissements pour les initiatives privées ;
 - la mise en place d'un fonds de garantie et de bonification pour le crédit à la commercialisation (actuellement à 12%) ;

- la mise en place d'incitations pour la création d'un tissu de PME/PMI en milieu rural (mesures fiscales et réglementaires) ;
- le développement de partenariats public/privé forts.
- Améliorer les conditions de commercialisation des produits locaux par :
 - la mise en œuvre d'infrastructures commerciales et le suivi des prix et des stocks sur les marchés ;
 - la création d'un Marché d'intérêt national ;
 - l'amélioration de la qualité des emballages ;
 - la réduction de la concurrence des produits importés (augmentation progressive des droits de douane lorsque ceux-ci sont très bas).
- Promouvoir le consommer local :
 - mise en œuvre de campagnes de sensibilisation sur la valeur nutritionnelle et les bénéfices pour la santé des produits locaux (ex: effets du riz importé sur le diabète) ;
 - mesures incitatives pour les consommateurs (subvention à la consommation des produits locaux) ;
 - élaboration et mise en œuvre d'une stratégie et de programmes de campagnes de communication d'envergure durant toutes les séquences de réalisation du PRACAS 2 en prenant appui sur les appels pressants des autorités religieuses et politiques pour le retour des jeunes à la terre, en y associant la promotion du consommer sénégalais.

Enfin, le lancement récent de la mise en place d'un Haut Conseil de la Consommation (HCC) regroupant tous les acteurs comme organe d'aide à la décision et comme organe de protection, de sécurité, de veille et d'alerte sur les prix proposés aux consommateurs constitue un levier supplémentaire de promotion du consommer local.

CONCLUSION

Pour mettre en œuvre le PSE, le PRACAS 1 a eu comme principal défi du secteur agricole, de construire une agriculture compétitive, diversifiée et durable, pour lutter contre la pauvreté et assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations. Il a été déroulé entre 2014 et 2017 et a donné toutes ses promesses en termes de résultats obtenus.

Plus qu'en 2014, le MAER s'inscrit encore, avec l'appui de l'Etat et de ses partenaires, dans une dynamique de sécuriser les acquis agricoles et de les renforcer afin de contribuer de manière significative au développement économique et social du Sénégal. C'est dans cet élan que le PRACAS deuxième génération se propose d'embrasser les filières suivantes avec des objectifs spécifiques précises pour chacune de ces filières d'ici 2023, il s'agit des :

- productions vivrières : mil, sorgho, maïs, fonio, niébé ;
- productions industrielles : arachide, riz, coton, tomate industrielle ;
- productions de fruits et légumes : oignon, pomme de terre, haricot vert, banane, mangue, melon, et pastèque.

Dans le cadre de la mise en œuvre, les objectifs, les coûts et les contraintes sont définis, les stratégies de mise en œuvre précisées, un mécanisme de pilotage, de coordination et de suivi/évaluation proposé et l'impact macroéconomique du PRACAS 2 évalué.

La démarche adoptée a privilégié la réponse à quatre objectifs stratégiques :

- amélioration de la production et de la productivité des cultures vivrières : le mil, le sorgho, le maïs, le fonio et le niébé ;
- optimisation des performances des filières industrielles : arachide, riz, tomate industrielle, coton et sésame ;
- développement des exportations de fruits et légumes : haricot vert, mangue, melon, pastèque, et banane ;
- amélioration des taux de couverture en oignon, pomme de terre et banane.

Pour atteindre ces objectifs, plusieurs programmes seront mis en œuvre et reposeront globalement sur l'intensification des productions agricoles, la restauration de la fertilité de base des sols, l'augmentation du coefficient d'intensification des filières, la poursuite de la subvention des intrants et matériels agricoles, la maîtrise de l'eau, la recherche agricole - formation - conseil agricole et rural, la valorisation et la mise en marché des produits agricoles et la gestion de la qualité.

Ces programmes sont renforcés par des mesures d'accompagnement axées sur le financement, la gestion durable des terres agricoles, l'adaptation aux changements climatiques et l'amélioration de la résilience des communautés villageoises. Les mesures comprendront également la réforme des subventions, la réforme foncière, l'appui conseil et le renforcement du capital humain, l'autonomisation économique des femmes et enfin la nutrition.

Des mécanismes de pilotage de coordination et de suivi-évaluation du PRACAS 2 assortis d'un cadre logique et d'un cadre de mesure de rendement assurent une mise en œuvre inclusive basée sur le partenariat et la négociation et respectant les principes de transparence, d'équité, de redevabilité, d'obligation de résultats et de réactivité stratégique.

A terme, sur un coût total estimé à **2 317 milliards de FCFA**, la réalisation du PRACASII devrait entraîner un gain annuel de 157 milliards de FCFA pour l'économie sénégalaise réparti entre les secteurs primaire, secondaire et tertiaire et devrait générer en moyenne **114 581 emplois directs** et **50 204 emplois indirects**, soit un cumul d'environ **164 785 nouveaux emplois** d'ici 2023.

Afin d'assurer une mise en œuvre réussie du PRACAS 2, des mesures d'atténuation sont proposées pour prévenir les risques importants auxquels ce programme sera confronté. Ces risques concernent la situation des ressources humaines du MAER, les aléas et changement climatiques, le foncier et le comportement des consommateurs par rapport aux produits locaux.

Les textes de cadrage et d'orientation du MAER sont la lettre de politique de développement agricole (LPDA) adoptée en 2017 et la loi d'orientation agro-sylvo-pastorale (LOASP) adoptée en 2004. L'organisation actuelle du MAER est régie par des décrets et arrêtés, à savoir le décret 99-909 du 14 septembre 1999 portant organisation du Ministère de l'Agriculture, l'arrêté 003307 du 15 mars 2000 portant organisation des Directions Régionales du Développement Rural (DRDR) et le décret 2017-1546 du 08 septembre 2017 portant répartition de services de l'Etat et du Contrôle des Etablissements Publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation publique entre la Présidence, la Primature et les Ministères modifié par le décret 2013-1366 du 17 octobre 2013.

Pour assurer la réussite du PRACAS 2, il est impératif de parachever la restructuration et la réorganisation profonde du MAER et une mise à jour des textes législatifs et réglementaires régissant son organisation.

Enfin la bonne exécution du PRACAS 2 appelle l'établissement durable de synergies et de relations fonctionnelles fortes entre l'agriculture, l'élevage, l'hydraulique rurale, la foresterie, l'environnement, l'électrification rurale et le commerce, l'idéal étant de revenir à un cadre institutionnel permettant au Ministère chargé de l'Agriculture d'avoir la maîtrise des leviers essentiels de promotion du développement rural et de disposer d'un cadre cohérent de planification.

En définitive le PRACAS 2 doit être perçu comme un document vivant appelé à évoluer dans le temps et constitue une boussole pour tous les partenaires pour focaliser l'aide publique au développement et l'investissement du secteur privé.

C'est en relevant tous les défis précités que l'émergence pourra s'installer en milieu rural.

ANNEXES

ANNEXE 1: CADRE DE MESURE DU RENDEMENT DU PRACAS 2

Enoncé d’objectif	IOV	Valeur cible					Méthode de collecte / Sources de données	Fréquence	Responsable de la collecte	Hypothèses
		19	20	21	22	23				
Impact: La sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages est améliorée	Taux de croissance réelle	7,0%	7,2%	7,4%	7,5%	7,5%	Enquêtes nationales (DAPSA, ANSD , CLM) Rapport campagne agricole DAPSA	Annuelle	DAPSA DHORT ANSD CLM DPEE	Les ressources publiques sont mobilisées Les conditions de décaissement sont satisfaites Bonnes capacités en ressources humaines Les effets des changements climatiques sont atténués
	PIB du secteur primaire passe à XX% en 2017 à 8,8% en 2023	7,8%	7,3%	8,2%	8,2%	8,8%				
	Au moins une augmentation de la couverture des besoins alimentaires des ménages ruraux en céréales de XX% d’ici 2022la production agricole a augmenté de XX % entre 2019 et 2023	AD	AD	AD	AD	AD				
	Au moins une réduction de la malnutrition aigüe Global 4,6% d’ici 2023	7,5%	7,1%	6,6%	4,8%	4,6%				
	Au moins une réduction de XX% du solde de la balance commerciale sur les produits agricoles (riz, pomme de terre, l’oignon et l’huile etc.) d’ici 2023 (réduction des pertes de devise de XXXXX FCFA à YYYYY FCFA d’ici 2023)	AD	AD	AD	AD	AD				
	Au moins une augmentation des emplois créés par le secteur agricole d’ici 2023 (le nombre d’emplois créés passent de XXXXX en 2017 à XXXXX en 2023	118 068	129 615	129 789	129 965	129 622				
Axe stratégique 1 : Augmentation de la productivité et de la production des cultures vivrières (mil, sorgho, maïs, fonio et niébé) et amélioration de leurs performances économiques										
Résultat ultime 1 : La production des cultures vivrières (Mil, sorgho, maïs, fonio et niébé) est augmentée	Au moins une augmentation de 50% des productions vivrières (Mil, sorgho, maïs, fonio et niébé) par rapport à la moyenne de base (1 614 025 tonnes, Ref. 2017)	1 775 428	2 017 531	2 178 934	2 340 336	2 421 038	Enquêtes nationales (DAPSA, ANSD) Rapport campagne agricole DAPSA	Annuelle	DAPSA ANSD	Une pluviométrie moyenne supérieure ou égale à la normale

Enoncé d'objectif	IOV	Valeur cible					Méthode de collecte / Sources de données	Fréquence	Responsable de la collecte	Hypothèses
		19	20	21	22	23				
Résultat intermédiaire 1.1 : La productivité des cultures vivrières (Mil, sorgho, maïs, fonio et niébé) est augmentée	Au moins une augmentation de 36% du rendement de mil par rapport à la moyenne de base (930 Kg/ha, Ref. 2017) d'ici 2023	995	1067	1116	1209	1265	Enquêtes nationales (DAPSA, ANSD) Rapport campagne agricole DAPSA	Annuelle	DAPSA ANSD	Les producteurs ont utilisé les facteurs de production (intrants, matériels agricoles, etc.)
	Au moins une augmentation de 52% du rendement de sorgho par rapport à la moyenne de base (974 Kg/ha, Ref. 2017) d'ici 2023	1071	1169	1266	1412	1480	Enquêtes nationales (DAPSA, ANSD) Rapport campagne agricole DAPSA	Annuelle	DAPSA ANSD	
	Au moins une augmentation de 49% du rendement de maïs par rapport à la moyenne de base (1771 Kg/ha, Ref. 2017) d'ici 2023	1948	2125	2302	2479	2640	Enquêtes nationales (DAPSA, ANSD) Rapport campagne agricole DAPSA	Annuelle	DAPSA ANSD	
	Au moins une augmentation de 56% du rendement de fonio par rapport à la moyenne de base (733 Kg/ha, Ref. 2017) d'ici 2023	806	880	968	1063	1143	Enquêtes nationales (DAPSA, ANSD) Rapport campagne agricole DAPSA	Annuelle	DAPSA ANSD	
	Au moins une augmentation de 56% du rendement de niébé par rapport à la moyenne de base (535 Kg/ha, Ref. 2017) d'ici 2023	578	642	706	776	835	Enquêtes nationales (DAPSA, ANSD) Rapport campagne agricole DAPSA	Annuelle	DAPSA ANSD	
Résultat immédiat 1.1.1 : Les producteurs utilisent les terres dont la fertilité est restaurée	Nombre d'ha de terres dont la fertilité restaurée et utilisées par les producteurs	AD	AD	AD	AD	AD	Dénombrer Fiche GDT Rapport trimestriel	Trimestriel	INP ANCAR SODAGRI ONG	
Extrant 1.1.1.1 : Les sols sont amendés	Nombre d'ha de terres amendés	AD	AD	AD	AD	AD	Dénombrer Fiches terres restaurées	Trimestriel	INP	
Extrant 1.1.1.2 : Les unités de fabrication de compost sont construites	Nombre d'unités de fabrication de compost construites	AD	AD	AD	AD	AD	Dénombrer Fiche GDT Rapport	Trimestriel	INP ANCAR SODAGRI	

Enoncé d'objectif	IOV	Valeur cible					Méthode de collecte / Sources de données	Fréquence	Responsable de la collecte	Hypothèses
		19	20	21	22	23				
							trimestriel		ONG	
Extrant 1.1.1.3 : Les cordons pierreux sont construits	Nombre de mètres linéaires de cordons pierreux construits	AD	AD	AD	AD	AD	Dénombrer Fiche GDT Rapport trimestriel	Trimestriel	INP ANCAR SODAGRI ONG	
Extrant 1.1.1.4 : Les digues anti sel sont construits	Nombre de digues anti sel construits	AD	AD	AD	AD	AD	Dénombrer Fiche GDT Rapport trimestriel	Trimestriel	INP ANCAR SODAGRI ONG	
Extrant 1.1.1.5 : Les producteurs connaissent les techniques de gestion intégrée de la fertilité des sols;	Nombre de producteurs formés qui connaissent les techniques de gestion intégrée de la fertilité des sols	AD	AD	AD	AD	AD	Dénombrer Fiche d'évaluation Rapport trimestriel	Trimestriel	INP ANCAR SODAGRI ONG	
	Nombre de producteurs formés sur les techniques de gestion intégrée de la fertilité des sols	AD	AD	AD	AD	AD	Dénombrer Fiche de présence Rapport trimestriel	Trimestriel	INP ANCAR SODAGRI ONG	
Extrant 1.1.1.6 : Les producteurs connaissent les techniques de DRS/CES ;	Nombre de producteurs qui connaissent les techniques de DRS/CES	AD	AD	AD	AD	AD	Dénombrer Fiche d'évaluation Rapport trimestriel	Trimestriel	INP ANCAR SODAGRI ONG	
	Nombre de producteurs formés sur les techniques de DRS/CES	AD	AD	AD	AD	AD	Dénombrer Fiche de présence Rapport trimestriel	Trimestriel	INP ANCAR SODAGRI ONG	
Extrant 1.1.1.7 : Les producteurs connaissent les techniques de lutte contre la salinité et la salinisation des sols ;	Nombre de producteurs qui connaissent les techniques de lutte contre la salinité et la salinisation des sols	AD	AD	AD	AD	AD	Dénombrer Fiche d'évaluation Rapport trimestriel	Trimestriel	INP ANCAR SODAGRI ONG	
	Nombre de producteurs formés sur les techniques de lutte contre la salinité et la salinisation des sols	AD	AD	AD	AD	AD	Dénombrer Fiche de présence Rapport trimestriel	Trimestriel	INP ANCAR SODAGRI ONG	
Extrant 1.1.1.8 : Les supports de capitalisation sur les champs-écoles et les exploitations modèles sont	Nombre de producteurs touchés par la diffusion des supports de capitalisation sur les champs-écoles et les exploitations modèles (EM)	AD	AD	AD	AD	AD	Dénombrer Fiche de réception Rapport trimestriel	Trimestriel	INP ANCAR SODAGRI ONG	

Enoncé d’objectif	IOV	Valeur cible					Méthode de collecte / Sources de données	Fréquence	Responsable de la collecte	Hypothèses
		19	20	21	22	23				
conçus et diffusés (EM) ;	Nombre de supports de capitalisation sur les champs-écoles et les exploitations modèles (EM) diffusés	AD	AD	AD	AD	AD	Dénombrer Fiche GDT Rapport trimestriel	Trimestriel	INP ANCAR SODAGRI ONG	
Extrant 1.1.1.9 : Les plaquettes et les guides illustrés sur la GDT sont élaborés	Nombre de plaquettes et de guides illustrés sur la GDT élaborés	AD	AD	AD	AD	AD	Dénombrer Fiche GDT Rapport trimestriel	Trimestriel	INP ANCAR SODAGRI ONG	
Extrant 1.1.1.10 : Une base de données des sols du Sénégal et SIG mise en place	Nombre de base de données relationnelle sur les ressources en sols créée et fonctionnelle	1	0	0	0	0	Dénombrer Fiche GDT Rapport trimestriel	Trimestriel	INP ANCAR SODAGRI ONG	
Résultat immédiat 1.1.2 : Les producteurs utilisent les engrais dans les parcelles de mil, maïs, sorgho, fonio et niébé	Au moins 90% des producteurs bénéficiaires ont utilisé les engrais subventionnés sur les parcelles mil, maïs, sorgho, fonio et niébé	90%	90%	90%	90%	90%	Sondage Enquêtes Rapport annuel d’évaluation	Annuelle 2020 2021 2022 2023	DAPSA	Les contraintes qui limitent l’utilisation des engrais subventionnés sur les parcelles mil, maïs, sorgho, fonio et niébé sont identifiées et levées
Extrant 1.1.2.1 : Les producteurs de mil, maïs, sorgho, fonio et niébé ont accès aux engrais	Nombre de producteurs ayant bénéficié des engrais subventionnés	AD	AD	AD	AD	AD	Dénombrer Fiche de réception Rapport trimestriel	Trimestriel	DRDR OP OIA DA	
	Quantité d’engrais distribuée aux producteurs de mil, maïs, sorgho, fonio et niébé à travers le canal de l’Etat et des autres programmes et bailleurs:	AD	AD	AD	AD	AD				
	Quantité d’Urée :	AD	AD	AD	AD	AD				
	Quantité de NPK :	AD	AD	AD	AD	AD				
	Quantité autres :	AD	AD	AD	AD	AD				
Résultat immédiat 1.1.3 : Les producteurs utilisent dans leurs parcelles les semences certifiées (et adaptées aux CC) de mil, maïs, sorgho, fonio et niébé	Au moins 90% des producteurs bénéficiaires ont utilisé les semences subventionnés de mil, maïs, sorgho, fonio et niébé sur leurs parcelles	90%	90%	90%	90%	90%	Sondage Enquêtes Rapport annuel d’évaluation	Annuelle 2020 2021 2022 2023	DAPSA	
Extrant 1.1.3.1 : Les producteurs ont accès aux semences certifiées de mil,	Nombre de producteurs ayant bénéficié des semences subventionnées	AD	AD	AD	AD	AD	Dénombrer Fiche de réception Rapport de	Trimestriel	DRDR OP OIA	

Enoncé d’objectif	IOV	Valeur cible					Méthode de collecte / Sources de données	Fréquence	Responsable de la collecte	Hypothèses
		19	20	21	22	23				
maïs, sorgho, fonio et niébé	Quantité de semences de mil, maïs, sorgho, fonio et niébé distribuée aux producteurs à travers le canal de l’Etat et des autres programmes et bailleurs:	AD	AD	AD	AD	AD	distribution semences Rapport trimestriel		DA	
	Mil :	AD	AD	AD	AD	AD				
	Maïs :	AD	AD	AD	AD	AD				
	Sorgho :	AD	AD	AD	AD	AD				
	Fonio :	AD	AD	AD	AD	AD				
	Niébé :	AD	AD	AD	AD	AD				
	Autres :	AD	AD	AD	AD	AD				
Résultat immédiat 1.1.4 :Les producteurs utilisent les matériels de cultures attelées dans les parcelles de mil, maïs, sorgho, fonio et niébé	Au moins 90% des producteurs bénéficiaires ont utilisé les matériels de cultures attelées subventionnés sur les parcelles de mil, maïs, sorgho, fonio et niébé	90%	90%	90%	90%	90%	Sondage Enquêtes Rapport annuel d’évaluation	Annuelle 2020 2021 2022 2023	DAPSA	Les contraintes qui limitent l’utilisation du matériel de culture attelée sont identifiées et levées
Extrant 1.1.4.1 : Les producteurs de mil, maïs, sorgho, fonio et niébé ont accès aux matériels de cultures attelées	Nombre de producteurs ayant bénéficié des matériels de cultures attelées subventionnés	AD	AD	AD	AD	AD	Dénombrer Fiche de réception Rapport trimestriel	Trimestriel	DRDR OP OIA DMER	
	Nombre de matériels de cultures attelées distribués aux producteurs de mil, maïs, sorgho, fonio et niébé à travers le canal de l’Etat et des autres programmes et bailleurs:	AD	AD	AD	AD	AD				
	Semoir :	AD	AD	AD	AD	AD				
	Houe Sine 3 dents :	AD	AD	AD	AD	AD				
	Houe occidentale :	AD	AD	AD	AD	AD				
	Charrue UCF :	AD	AD	AD	AD	AD				
	Charrette équine :	AD	AD	AD	AD	AD				
	Charrette asine :	AD	AD	AD	AD	AD				
	Autres :	AD	AD	AD	AD	AD				
Axe stratégique 2 : Développement des filières industrielles (arachide, sésame, riz, tomate industrielle et coton) et consolidation de leurs performances actuelles										
Résultat ultime 2 : La production des cultures industrielles (Arachide, Riz, Tomate industrielle, Coton et	Au moins une augmentation de 43% de la production d’arachide par rapport à la valeur de base (1 400 000 tonnes, Ref. 2017)	1 540 000	1 680 000	1 820 000	1 918 000	2 000 000	Enquêtes nationales (DAPSA, ANSD) Rapport	Annuelle	DAPSA ANSND	Une pluviométrie moyenne supérieure ou égale à la normale

Enoncé d'objectif	IOV	Valeur cible					Méthode de collecte / Sources de données	Fréquence	Responsable de la collecte	Hypothèses
		19	20	21	22	23				
sésame) et l'exportation du coton sont augmentées							campagne agricole DAPSA			
	Au moins une augmentation de 55% de la production de sésame par rapport à la valeur de base (12 879 tonnes, Ref. 2017)	14 167	15 455	16 743	18 031	20 000	Enquêtes nationales (DAPSA, ANSD) Rapport campagne agricole DAPSA	Annuelle	DAPSA ANSD	
	Au moins une augmentation de 108% de la production de riz par rapport à la valeur de base (1 000 000 tonnes, Ref. 2017)	1 213 523	1 466 340	1 719 157	1 921 411	2 100 000	Enquêtes nationales (DAPSA, ANSD) Rapport campagne agricole DAPSA	Annuelle	DAPSA ANSD	
	Au moins une augmentation de 100% de la production de tomate industrielle par rapport à la valeur de base (50 000 tonnes, Ref. 2017)	57 500	67 500	77 500	90 000	100 000	Enquêtes nationales (DAPSA, ANSD) Rapport campagne agricole DAPSA	Annuelle	DHORT SAED CNCFTI	
	Au moins une augmentation de 110 % de la production de coton par rapport à la valeur de base (21 346 tonnes, Ref. 2017)	26 795	33 115	39 649	42 872	45 000	Enquêtes nationales (DAPSA, ANSD) Rapport campagne agricole DAPSA	Annuelle	DAPSA SODEFITEX	
	Au moins une augmentation de 99% des exportations de coton par rapport à la valeur de base (10 463 tonnes, Ref. 2017)	12 500	14 600	16 700	18 800	20 800	Enquêtes nationales (DAPSA, ANSD) Rapport campagne agricole DAPSA	Annuelle	DAPSA SODEFITEX	
Résultat intermédiaire 2.1 : La productivité des cultures industrielles (Arachide, Riz, Tomate industrielle, Coton et sésame) est augmentée	Au moins une augmentation de 34% du rendement de l'arachide par rapport à la moyenne de base (1121 Kg/ha, Ref. 2017) d'ici 2023	1199	1289	1345	1457	1500	Enquêtes nationales (DAPSA, ANSD) Rapport campagne agricole DAPSA	Annuelle	DAPSA ANSD	Les producteurs ont utilisé les facteurs de production (intrants, matériels agricoles, etc.)
	Au moins une augmentation de 15% du rendement de sésame par rapport à	511	526	541	556	570	Enquêtes nationales (	Annuelle	DAPSA DA DRDR	

Enoncé d'objectif	IOV	Valeur cible					Méthode de collecte / Sources de données	Fréquence	Responsable de la collecte	Hypothèses
		19	20	21	22	23				
	la moyenne de base (496 Kg/ha, Ref. 2017) d'ici 2023						DAPSA, ANSD) Rapport campagne agricole DAPSA			
	Au moins une augmentation de 17% du rendement de riz irrigué par rapport à la moyenne de base (6000 Kg/ha, Ref. 2017) d'ici 2023	6420	6900	7200	7800	7000	Enquêtes nationales (DAPSA, ANSD) Rapport campagne agricole DAPSA	Annuelle	DAPSA SAED SODAGRI	
	Au moins une augmentation de 50% du rendement de riz pluvial par rapport à la moyenne de base (2000 Kg/ha, Ref. 2017) d'ici 2023	2140	2300	2400	2600	3000	Enquêtes nationales (DAPSA, ANSD) Rapport campagne agricole DAPSA	Annuelle	DAPSA SODAGRI	
	Au moins une augmentation de 16% du rendement de coton par rapport à la moyenne de base (956 Kg/ha, Ref. 2017) d'ici 2023	2140	2300	2400	2600	3000	Enquêtes nationales (DAPSA, ANSD) Rapport campagne agricole DAPSA	Annuelle	DAPSA SODEFITEX	Les producteurs ont utilisé les facteurs de production (intrants, matériels agricoles, etc.)
	Au moins une augmentation de 32% du rendement de la tomate industrielle par rapport à la moyenne de base (25000Kg/ha, Ref. 2017) d'ici 2023	27 000	29 000	31 000	32 000	33 000	Enquêtes nationales (DHORT) Rapport campagne agricole DHORT	Annuelle	DHORT SAED	
Arachide et sésame										
Résultat immédiat 2.1.1 : Les producteurs d'arachide et de sésame utilisent les semences subventionnées	90% des producteurs d'arachide et de sésame utilisent le matériel agricole subventionné	90%	90%	90%	90%	90%	Sondage Enquêtes Rapport annuel d'évaluation	Annuelle 2020 2021 2022 2023	DAPSA	Les contraintes qui limitent l'utilisation du matériel agricole sont identifiées et levées
Extrant 2.1.1.1 : Le capital semencier de l'arachide et du sésame est reconstitué	Quantité de semence de pré base d'arachide produite	AD	AD	AD	AD	AD	Dénombrer Fiche pré-base Rapport trimestriel	Trimestriel	ISRA	
	Quantité de semence de base	AD	AD	AD	AD	AD	Dénombrer	Trimestriel	DRDR	

Enoncé d'objectif	IOV	Valeur cible					Méthode de collecte / Sources de données	Fréquence	Responsable de la collecte	Hypothèses
		19	20	21	22	23				
	d'arachide produite						Fiche semences certifiées Rapport trimestriel		OP/Faitière Société ANCAR DISEM DA	
	Quantité de semence certifiée d'arachide produite	AD	AD	AD	AD	AD				
	Quantité de semence de pré base de sésame produite	AD	AD	AD	AD	AD	Dénombrer Fiche pré-base Rapport trimestriel	Trimestriel	ISRA	
	Quantité de base de sésame produite	AD	AD	AD	AD	AD	Dénombrer Fiche semences certifiées Rapport trimestriel	Trimestriel	DRDR OP/Faitière Société ANCAR DISEM DA	
	Quantité de semence certifiée de sésame produite	AD	AD	AD	AD	AD				
	Nombre de fermes semencières créées et équipées	AD	AD	AD	AD	AD	Dénombrer Fiche ferme semencière Rapport trimestriel	Trimestriel	ISRA OP/Faitière DISEM DRDR Projet Programme	
	Nombre de fermes semencières réhabilitées	AD	AD	AD	AD	AD				
Extrant 2.1.1. 2: Les infrastructures de traitement et de conditionnement des semences sont acquises	Nombre de cribles et tarare à moteurs achetés	AD	AD	AD	AD	AD	Dénombrer Fiche infrastructure de traitement et de conditionnement Rapport trimestriel	Trimestriel	DRDR OP/Faitière Société OIA Projet Programme	
	Nombre d'unités de conditionnement mobiles mise en place	AD	AD	AD	AD	AD				
	Nombre de stations de conditionnement réhabilités	AD	AD	AD	AD	AD				
Extrant 2.1.1.3: Les producteurs ont accès aux semences d'arachide et de sésame	Nombre de producteurs d'arachide ayant reçu des semences	AD	AD	AD	AD	AD	Dénombrer Fiche de réception Rapport de distribution semences Rapport trimestriel	Trimestriel	DRDR OP OIA DA Projet Programme	
	Quantité de semences d'arachide distribuée	AD	AD	AD	AD	AD				
	Nombre de producteurs de sésame ayant reçu des semences	AD	AD	AD	AD	AD				
	Quantité de semences de sésame distribuée	AD	AD	AD	AD	AD				
Résultat immédiat 2.1.2 : Les producteurs d'arachide et de sésame utilisent les engrais subventionnés	90% des producteurs d'arachide et de sésame utilisent les engrais subventionnés	90%	90%	90%	90%	90%	Sondage Enquêtes Rapport annuel d'évaluation	Annuelle 2020 2021 2022	DAPSA	Les contraintes qui limitent l'utilisation de l'engrais sont

Enoncé d'objectif	IOV	Valeur cible					Méthode de collecte / Sources de données	Fréquence	Responsable de la collecte	Hypothèses
		19	20	21	22	23				
								2023		identifiées et levées
Extrant 2.1.2.1 : Les producteurs d'arachide et de sésame ont accès aux engrais (6-20-10)	Nombre de producteurs d'arachide ayant reçu des engrais	AD	AD	AD	AD	AD	Dénombrer Fiche de réception Rapport de distribution engrais Rapport trimestriel	Trimestriel	DRDR OP OIA ONG Projet Programme DA	
	Quantité d'engrais d'arachide distribuée à travers le canal de l'Etat et des autres programmes et bailleurs	AD	AD	AD	AD	AD				
	Nombre de producteurs de sésame ayant reçu des engrais	AD	AD	AD	AD	AD				
	Quantité d'engrais de sésame distribuée à travers le canal de l'Etat et des autres programmes et bailleurs	AD	AD	AD	AD	AD				
Résultat immédiat 2.1.3 : Les producteurs d'arachide et de sésame utilisent le matériel agricole subventionné	90% des producteurs d'arachide et de sésame utilisent le matériel agricole subventionné	90%	90%	90%	90%	90%	Sondage Enquêtes Rapport annuel d'évaluation	Annuelle 2020 2021 2022 2023	DAPSA	Les contraintes qui limitent l'utilisation du matériel agricole sont identifiées et levées
Extrant 2.1.3.1 : Les producteurs d'arachide ont accès aux matériels et équipement agricoles	Nombre de producteurs d'arachide ayant reçu du matériel agricole à travers le canal de l'Etat et des autres programmes et bailleurs	AD	AD	AD	AD	AD	Dénombrer Fiche de réception Rapport de distribution matériel agricole Rapport trimestriel	Trimestriel	DRDR OP OIA Projet Programme DMER	
	Semoir :	AD	AD	AD	AD	AD				
	Houe Sine 3 dents :	AD	AD	AD	AD	AD				
	Houe occidentale :	AD	AD	AD	AD	AD				
	Charrue UCF :	AD	AD	AD	AD	AD				
	Charrette équine :	AD	AD	AD	AD	AD				
	Charrette asine :	AD	AD	AD	AD	AD				
Résultat immédiat 2.1.4 : Les producteurs d'arachide et de sésame utilisent les bonnes pratiques de production d'arachide et de sésame	70% des producteurs d'arachide utilisent les bonnes pratiques de production d'arachide	70%	70%	70%	70%	70%	Sondage Enquêtes Rapport annuel d'évaluation	Annuelle 2020 2021 2022 2023	DAPSA	
	70% des producteurs de sésame utilisent les bonnes pratiques de production de sésame	70%	70%	70%	70%	70%				
Extrant 2.1.4.1 : Les producteurs connaissent les bonnes pratiques de production d'arachide	Nombre de producteurs qui connaissent les bonnes pratiques de production d'arachide	AD	AD	AD	AD	AD	Dénombrer Fiche d'évaluation Rapport de formation	Trimestriel	DRDR OP OIA Projet Programme	
	Nombre de producteurs formés sur les bonnes pratiques de production	AD	AD	AD	AD	AD				

Enoncé d'objectif	IOV	Valeur cible					Méthode de collecte / Sources de données	Fréquence	Responsable de la collecte	Hypothèses
		19	20	21	22	23				
	d'arachide						Rapport trimestriel		ANCAR	
Extrant 2.1.4.2 : Les producteurs connaissent les bonnes pratiques de production de sésame	Nombre de producteurs qui connaissent les bonnes pratiques de production de sésame	AD	AD	AD	AD	AD	Dénombrer Fiche d'évaluation	Trimestriel	DRDR OP OIA Projet Programme ANCAR	
	Nombre de producteurs formés sur les bonnes pratiques de production de sésame	AD	AD	AD	AD	AD	Rapport de formation Rapport trimestriel			
Résultat immédiat 2.1.5 : Les producteurs d'arachide et de sésame utilisent les technologies diffusées	70% des producteurs d'arachide utilisent les technologies diffusées	70%	70%	70%	70%	70%	Sondage Enquêtes Rapport annuel d'évaluation	Annuelle 2020 2021 2022 2023	DAPSA	Les contraintes qui limitent l'utilisation technologies diffusées sont identifiées et levées
	70% des producteurs de sésame utilisent les technologies diffusées	70%	70%	70%	70%	70%				
Extrant 2.1.5.1 : Les innovations technologiques sont diffusées	Nombre de producteurs d'arachide et de sésame touchés par la diffusion de technologies	AD	AD	AD	AD	AD	Dénombrer Fiche réception Rapport de diffusion Rapport trimestriel	Trimestriel	DRDR OP OIA Projet Programme ANCAR	
	Nombre technologies diffusées sur l'arachide et le sésame	AD	AD	AD	AD	AD				
Résultat immédiat 2.1.6 : L'interprofession arachide est fonctionnelle et sécurise l'approvisionnement en graine d'arachide aux industries locales	Quantité de graines d'arachide collectée par les industries	AD	AD	AD	AD	AD	Dénombrer Fiche collecte de graine industrie Fiche financement mobilisé par les industries Rapport industrie Rapport trimestriel	Trimestriel	DRDR Industries OP OIA	
	Montant du financement mobilisé par les industries pour leur approvisionnement en matières premières	AD	AD	AD	AD	AD				
Extrant 2.1.6.1 : La structuration de l'interprofession arachide est renforcée	Nombre d'interprofession des acteurs de la filière arachide dont la structuration est renforcée	AD	AD	AD	AD	AD	Dénombrer Fiche structuration filière Rapport trimestriel	Trimestriel	DRDR OP OIA Projet Programme Fonds	
Résultat immédiat 2.1.7 : L'interprofession sésame est fonctionnelle et sécurise	Quantité de sésame collectée par les industries	AD	AD	AD	AD	AD	Dénombrer Fiche collecte de graine industrie	Trimestriel	DRDR Industries ARM	
	Quantité de sésame exportée	AD	AD	AD	AD	AD				

Enoncé d'objectif	IOV	Valeur cible					Méthode de collecte / Sources de données	Fréquence	Responsable de la collecte	Hypothèses
		19	20	21	22	23				
l'approvisionnement en matières premières des industries							Fiche exportation Rapport industrie Rapport trimestriel		Douane OP OIA	
Extrant 2.1.7.1 : La structuration de l'interprofession sésame est renforcée	Nombre d'interprofession des acteurs de la filière sésame dont la structuration est renforcée	AD	AD	AD	AD	AD	Dénombrer Fiche structuration filière Rapport trimestriel	Trimestriel	DRDR OP OIA Projet Programme Fonds	
Riz irrigué										
Résultat immédiat 2.1.8 : Les producteurs de riz irrigué utilisent les semences subventionnées	90% des producteurs de riz irrigué utilisent les semences subventionnées	90%	90%	90%	90%	90%	Sondage Enquêtes Rapport annuel d'évaluation	Annuelle 2020 2021 2022 2023	DAPSA	Les contraintes qui limitent l'utilisation des semences sont identifiées et levées
Extrant 2.1.8.1 : Les producteurs de riz irrigué ont accès aux semences certifiées	Nombre de producteurs de riz irrigué ayant reçus des semences certifiées de riz	AD	AD	AD	AD	AD	Dénombrer Fiche de réception Rapport de distribution semences Rapport trimestriel	Trimestriel	DRDR SAED SODAGI OP OIA DA	
	Quantité se semences certifiées distribuée aux producteurs de riz irrigué	AD	AD	AD	AD	AD				
Extrant 2.1.8.2 : Le capital semencier de riz est reconstitué	Quantité de semence de pré-base produite	AD	AD	AD	AD	AD	Dénombrer Fiche pré-base Rapport trimestriel	Trimestriel	ISRA	
	Quantité de semence de base de riz produite	AD	AD	AD	AD	AD	Dénombrer Fiche semences certifiées Rapport trimestriel	Trimestriel	DRDR OP/Faitière Société ANCAR SODAGRI SAED	
	Quantité de semence certifiée de riz produite	AD	AD	AD	AD	AD				
	Quantité de semences de variétés homologuées importée	AD	AD	AD	AD	AD	Dénombrer Fiche semences homologuées Rapport trimestriel	Trimestriel	DRDR ISRA DISEM DA	
	Nombre de fermes semencières	AD	AD	AD	AD	AD	Dénombrer	Trimestriel	DRDR	

Enoncé d'objectif	IOV	Valeur cible					Méthode de collecte / Sources de données	Fréquence	Responsable de la collecte	Hypothèses
		19	20	21	22	23				
	créées et équipées						Fiche ferme semencière Rapport trimestriel		ISRA DISEM DA	
	Nombre de fermes semencières réhabilitées	AD	AD	AD	AD	AD				
Résultat immédiat 2.1.9 : Les producteurs de riz utilisent les engrais subventionnés	90% des producteurs de riz utilisent les engrais subventionnés (Urée, DAP)	90%	90%	90%	90%	90%	Sondage Enquêtes Rapport annuel d'évaluation	Annuelle 2020 2021 2022 2023	DAPSA	Les contraintes qui limitent l'utilisation des engrais sont identifiées et levées
Extrant 2.1.9.1 : Les producteurs de riz irrigué ont accès aux engrais (Urée et DAP)	Nombre de producteurs de riz irrigué ayant reçu des engrais	AD	AD	AD	AD	AD	Dénombrer Fiche de réception Rapport de distribution engrais Rapport trimestriel	Trimestriel	DRDR SAED SODAGRI OP OIA DA	
	Quantité d'engrais distribuée aux producteurs de riz irrigué :	AD	AD	AD	AD	AD				
	Urée :	AD	AD	AD	AD	AD				
	DAP :	AD	AD	AD	AD	AD				
Résultat immédiat 2.1.10 : Les producteurs de riz utilisent le matériel agricole subventionné	90% des producteurs de riz irrigué utilisent le matériel agricole subventionné	90%	90%	90%	90%	90%	Sondage Enquêtes Rapport annuel d'évaluation	Annuelle 2020 2021 2022 2023	DAPSA	Les contraintes qui limitent l'utilisation du matériel agricole sont identifiées et levées
Extrant 2.1.10.1 : Les producteurs de riz irrigué ont accès aux matériels agricoles et équipement de transformation	Nombre de producteurs de riz irrigué ayant reçu du matériel agricole subventionné à travers le canal de l'Etat et des autres programmes et bailleurs	AD	AD	AD	AD	AD	Dénombrer Fiche de réception Rapport de distribution matériel agricole Rapport trimestriel	Trimestriel	DRDR OP OIA SAED SODAGRI DMER	
	Tracteurs	AD	AD	AD	AD	AD				
	Offsets	AD	AD	AD	AD	AD				
	Remorques	AD	AD	AD	AD	AD				
	Batteuses	AD	AD	AD	AD	AD				
	Moissonneuses Batteuses	AD	AD	AD	AD	AD				
	Décortiqueuses	AD	AD	AD	AD	AD				
	Rizeries	AD	AD	AD	AD	AD				
	Charrues	AD	AD	AD	AD	AD				
Résultat immédiat 2.1.10 : Les producteurs de riz irrigué utilisent les bonnes pratiques de production de riz	70% des producteurs de riz irrigué utilisent les bonnes pratiques de production de riz	70%	70%	70%	70%	70%	Sondage Enquêtes Rapport annuel d'évaluation	Annuelle 2020 2021 2022	DAPSA	

Enoncé d'objectif	IOV	Valeur cible					Méthode de collecte / Sources de données	Fréquence	Responsable de la collecte	Hypothèses
		19	20	21	22	23				
								2023		
Extrant 2.1.10.1 : Les producteurs connaissent les bonnes pratiques de production de riz irrigué	Nombre de producteurs de riz irrigué qui connaissent les bonnes pratiques de production	AD	AD	AD	AD	AD	Dénombrer Fiche d'évaluation Rapport de formation Rapport trimestriel	Trimestriel	DRDR SODAGRI SAED OP OIA	
	Nombre de producteurs de riz irrigué formés sur les bonnes pratiques de production	AD	AD	AD	AD	AD				
Résultat immédiat 2.1.11 : Les producteurs de riz irrigué utilisent les technologies diffusées	70% des producteurs de riz irrigué utilisent les technologies diffusées	70%	70%	70%	70%	70%	Sondage Enquêtes Rapport annuel d'évaluation	Annuelle 2020 2021 2022 2023	DAPSA	Les contraintes qui limitent l'utilisation des technologies sont identifiées et levées
Extrant 2.1.11.1 : Les innovations technologiques sont diffusées	Nombre de producteurs de riz irrigué touchés par la diffusion de technologies	AD	AD	AD	AD	AD	Dénombrer Fiche de réception Rapport de diffusion Rapport trimestriel	Trimestriel	DRDR SODAGRI SAED ANCAR OP OIA	
	Nombre technologies diffusées sur le riz irrigué	AD	AD	AD	AD	AD				
Résultat immédiat 2.1.12: L'interprofession riz est fonctionnelle et sécurise l'approvisionnement en matières premières des rizeries	Quantité de riz paddy collectée par les rizeries	AD	AD	AD	AD	AD	Dénombrer Fiche collecte de Paddy et blanc produit rizier Rapport de diffusion Rapport trimestriel	Trimestriel	DRDR Rizier SODAGRI SAED OP OIA PNAR	
	Quantité de riz blanc produite par les rizeries	AD	AD	AD	AD	AD				
Extrant 2.1.12.1 : La structuration de l'interprofession est renforcée	Nombre d'interprofession des acteurs de la filière riz dont la structuration est renforcée	AD	AD	AD	AD	AD	Dénombrer Fiche structuration filière Rapport trimestriel	Trimestriel	DRDR OP, OIA Projet Programme Fonds	
Résultat immédiat 2.1.13 : Les producteurs de riz irrigué utilisent les aménagements hydro agricoles réalisés	Nombre d'ha aménagés (nouvelle création et réhabilités) utilisés par les producteurs	AD	AD	AD	AD	AD	Dénombrer Fiche terre aménagée et réhabilitée utilisée Rapport trimestriel	Trimestriel	DRDR OP, OIA Projet Programme SODAGRI SAED	

Enoncé d'objectif	IOV	Valeur cible					Méthode de collecte / Sources de données	Fréquence	Responsable de la collecte	Hypothèses
		19	20	21	22	23				
Extrant 2.1.13.1 : Les aménagements hydro-agricoles sont réalisés et réhabilités au niveau des périmètres rizicoles dans la vallée du fleuve et l'Anambé	Nombre d'ha aménagés dans la VFS	AD	AD	AD	AD	AD	Dénombrer Fiche aménagement réalisé et réhabilité Rapport trimestriel	Trimestriel	DRDR OP, OIA Projet Programme SODAGRI SAED	
	Nombre d'ha réhabilités dans la VFS	AD	AD	AD	AD	AD				
	Nombre d'ha aménagés dans l'Anambé	AD	AD	AD	AD	AD				
	Nombre d'ha réhabilités dans l'Anambé	AD	AD	AD	AD	AD				
Extrant 2.1.13.2 : Les infrastructures pour les réseaux primaires, secondaires et collecteurs construites et équipées	- Linéaire d'adducteurs créés/réhabilités Nombre d'émissaires de drainage réalisés	AD	AD	AD	AD	AD	Dénombrer Fiche infrastructures primaire, secondaire et collecteur Rapport de distribution matériel agricole Rapport trimestriel	Trimestriel	DRDR OP OIA SAED SODAGRI Projet Programme	
Extrant 2.1.13.3 : Les superficies emblavées en zone irriguée ont augmenté	Nombre total d'ha de terre emblavée en zones irrigués	AD	AD	AD	AD	AD	Dénombrer Fiche superficie emblavée zone irriguée Rapport trimestriel	Trimestriel	DRDR OP, OIA Projet Programme SODAGRI SAED	
	Nombre d'ha de terre emblavée dans la VFS	AD	AD	AD	AD	AD				
	Nombre total d'ha de terre emblavée dans l'Anambé	AD	AD	AD	AD	AD				
Riz pluvial										
Résultat immédiat 2.1.14 : Les producteurs de riz pluvial utilisent les semences subventionnées	90% des producteurs de riz pluvial utilisent les semences subventionnées	90%	90%	90%	90%	90%	Sondage Enquêtes Rapport annuel d'évaluation	Annuelle 2020 2021 2022 2023	DAPSA	Les contraintes qui limitent l'utilisation des semences sont identifiées et levées
Extrant 2.1.14.1 : Les producteurs de riz pluvial ont accès aux semences certifiées	Nombre de producteurs de riz pluvial ayant reçus des semences certifiées de riz	AD	AD	AD	AD	AD	Dénombrer Fiche de réception Rapport de distribution semences Rapport trimestriel	Trimestriel	DRDR SAED SODAGRI OP, OIA Projet Programme DA	
	Quantité se semences certifiées distribuée aux producteurs de riz pluvial	AD	AD	AD	AD	AD				
Extrant 2.1.14.2 : Les semences des variétés de	Quantité de semence de prébase de NERICA produite	AD	AD	AD	AD	AD	Dénombrer Fiche pré-base	Trimestriel	ISRA	

Enoncé d'objectif	IOV	Valeur cible					Méthode de collecte / Sources de données	Fréquence	Responsable de la collecte	Hypothèses
		19	20	21	22	23				
NERICA 1, 5 et 6 et autres variétés de riz sont multipliées	NERICA 1 :	AD	AD	AD	AD	AD	Rapport trimestriel			
	NERICA 5 :	AD	AD	AD	AD	AD				
	NERICA 6 :	AD	AD	AD	AD	AD				
	Autres :	AD	AD	AD	AD	AD				
	Quantité de semence de base de riz produite :	AD	AD	AD	AD	AD	Dénombrer Fiche semences certifiées Rapport trimestriel	Trimestriel	DRDR OP/Faitière Société ANCAR SODAGRI SAED DISEM DA	
	NERICA 1 :	AD	AD	AD	AD	AD				
	NERICA 5 :	AD	AD	AD	AD	AD				
	NERICA 6 :	AD	AD	AD	AD	AD				
	Autres :	AD	AD	AD	AD	AD				
	Quantité de semence certifiée de riz produite :	AD	AD	AD	AD	AD				
	NERICA 1 :	AD	AD	AD	AD	AD				
	NERICA 5 :	AD	AD	AD	AD	AD				
	NERICA 6 :	AD	AD	AD	AD	AD				
	Autres :	AD	AD	AD	AD	AD				
Résultat immédiat 2.1.15 : Les producteurs de riz pluvial utilisent les engrais subventionnés	90% des producteurs de riz pluvial utilisent les engrais subventionnés (Urée, DAP)	90%	90%	90%	90%	90%	Sondage Enquêtes Rapport annuel d'évaluation	Annuelle 2020 2021 2022 2023	DAPSA	Les contraintes qui limitent l'utilisation des engrais sont identifiées et levées
Extrant 2.1.15.1 : Les producteurs de riz pluvial ont accès aux engrais (Urée et NPK)	Nombre de producteurs de riz pluvial ayant reçu des engrais (Urée et NPK)	AD	AD	AD	AD	AD	Dénombrer Fiche de réception Rapport de distribution d'engrais Rapport trimestriel	Trimestriel	DRDR OP OIA DA	
	Quantité d'engrais distribuée aux producteurs de riz pluvial :	AD	AD	AD	AD	AD				
	NPK (15-15-15)	AD	AD	AD	AD	AD				
	Urée	AD	AD	AD	AD	AD				
	Autres	AD	AD	AD	AD	AD				
Résultat immédiat 2.1.16 : Les producteurs de riz pluvial utilisent le matériel agricole subventionné	90% des producteurs de riz pluvial utilisent le matériel agricole subventionné	90%	90%	90%	90%	90%	Sondage Enquêtes Rapport annuel d'évaluation	Annuelle 2020 2021 2022 2023	DAPSA	Les contraintes qui limitent l'utilisation du matériel agricole sont identifiées et levées
Extrant 2.1.16.1 : Les producteurs de riz pluvial ont	Nombre de producteurs de riz pluvial ayant reçu du matériel agricole	AD	AD	AD	AD	AD	Dénombrer Fiche de réception	Trimestriel	DRDR OP	

Enoncé d'objectif	IOV	Valeur cible					Méthode de collecte / Sources de données	Fréquence	Responsable de la collecte	Hypothèses
		19	20	21	22	23				
accès aux matériels et équipement agricoles	subventionné						Rapport de distribution matériel agricole Rapport trimestriel		OIA DMER	
	Tracteurs	AD	AD	AD	AD	AD				
	Motoculteurs équipés	AD	AD	AD	AD	AD				
	Offsets	AD	AD	AD	AD	AD				
	charrue	AD	AD	AD	AD	AD				
	batteuses	AD	AD	AD	AD	AD				
	Décortiqueuses	AD	AD	AD	AD	AD				
	Mini Rizeries	AD	AD	AD	AD	AD				
	Remorques	AD	AD	AD	AD	AD				
Résultat immédiat 2.1.17 : Les producteurs de riz pluvial utilisent les bonnes pratiques de production de riz	70% des producteurs de riz irrigué utilisent les bonnes pratiques de production de riz	70%	70%	70%	70%	70%	Sondage Enquêtes Rapport annuel d'évaluation	Annuelle 2020 2021 2022 2023	DAPSA	Les contraintes qui limitent l'utilisation des bonnes pratiques de production de riz sont identifiées et levées
Extrant 2.1.17.1 : Les producteurs connaissent les bonnes pratiques de production de riz pluvial	Nombre de producteurs de riz pluvial qui connaissent les bonnes pratiques de production	AD	AD	AD	AD	AD	Dénombrer Fiche d'évaluation Rapport de formation Rapport trimestriel	Trimestriel	DRDR ANCAR SODAGRI OP OIA	
	Nombre de producteurs de riz pluvial formés sur les bonnes pratiques de production	AD	AD	AD	AD	AD				
Résultat immédiat 2.1.18 : Les producteurs de riz pluvial utilisent les technologies diffusées	70% des producteurs de riz pluvial utilisent les technologies diffusées	70%	70%	70%	70%	70%	Sondage Enquêtes Rapport annuel d'évaluation	Annuelle 2020 2021 2022 2023	DAPSA	Les contraintes qui limitent l'utilisation des technologies diffusées sont identifiées et levées
Extrant 2.1.18.1 : Les innovations technologiques sont diffusées	Nombre de producteurs de riz pluvial touchés par la diffusion de technologies	AD	AD	AD	AD	AD	Dénombrer Fiche de réception Rapport de diffusion Rapport trimestriel	Trimestriel	DRDR ANCAR SAED SODAGRI OP OIA	
	Nombre technologies diffusées sur le riz pluvial	AD	AD	AD	AD	AD				
Résultat immédiat 2.1.19 : Les producteurs de riz pluvial utilisent les terres aménagées et réhabilitées	Nombre d'ha aménagé au niveau des plateaux et bas fonds utilisés par les producteurs	AD	AD	AD	AD	AD	Dénombrer Fiche terre de plateau et de bas fond aménagée et	Trimestriel	DRDR OP, OIA Projet Programme	

Enoncé d'objectif	IOV	Valeur cible					Méthode de collecte / Sources de données	Fréquence	Responsable de la collecte	Hypothèses
		19	20	21	22	23				
							réhabilitée utilisée Rapport trimestriel		SODAGRI ANCAR	
Extrant 2.1.19.1 : Les plateaux et bas-fond sont aménagés dans les zones de riziculture pluviale	Nombre d'ha aménagés dans le plateau	AD	AD	AD	AD	AD	Dénombrer Fiche aménagement plateau et bas fond réalisé et réhabilité Rapport trimestriel	Trimestriel	DRDR OP, OIA Projet Programme SODAGRI SAED	
	Nombre d'ha réhabilités dans le plateau	AD	AD	AD	AD	AD				
	Nombre d'ha aménagés dans le bas-fond	AD	AD	AD	AD	AD				
	Nombre d'ha réhabilités dans le bas fond	AD	AD	AD	AD	AD				
Extrant 2.1.19.2 : Les superficies emblavées en zone pluviale ont augmenté	Nombre total d'ha de terre emblavée en zones pluvial	AD	AD	AD	AD	AD	Dénombrer Fiche superficie emblavée zone pluviale Rapport trimestriel	Trimestriel	DRDR OP, OIA Projet Programme SODAGRI ANCAR	
	Nombre d'ha de terre emblavée dans le Plateau	AD	AD	AD	AD	AD				
	Nombre total d'ha de terre emblavée dans le bas-fond	AD	AD	AD	AD	AD				
Coton										
Résultat immédiat 2.1.20 : Les producteurs de coton utilisent les bonnes pratiques de production de coton	70% des producteurs de coton utilisent les bonnes pratiques de production de coton	70%	70%	70%	70%	70%	Sondage Enquêtes Rapport annuel d'évaluation	Annuelle 2020 2021 2022 2023	DAPSA DRDR	Les contraintes qui limitent l'utilisation des bonnes pratiques de production de coton sont identifiées et levées
Extrant 2.1.20.1 : Les producteurs connaissent les bonnes pratiques de production de coton	Nombre de producteurs de coton qui connaissent les bonnes pratiques de production	AD	AD	AD	AD	AD	Dénombrer Fiche d'évaluation Rapport de formation Rapport trimestriel	Trimestriel	DRDR SODEFITEX OP OIA	
	Nombre de producteurs de coton formés sur les bonnes pratiques de production	AD	AD	AD	AD	AD				
Résultat immédiat 2.1.21 : Les producteurs de coton utilisent les semences subventionnées	90% des producteurs de coton utilisent les semences subventionnées	90%	90%	90%	90%	90%	Sondage Enquêtes Rapport annuel d'évaluation	Annuelle 2020 2021 2022 2023	DAPSA	Les contraintes qui limitent l'utilisation des semences sont identifiées et levées

Enoncé d'objectif	IOV	Valeur cible					Méthode de collecte / Sources de données	Fréquence	Responsable de la collecte	Hypothèses
		19	20	21	22	23				
Extrant 2.1.21.1 : Les producteurs coton ont accès aux semences certifiées	Nombre de producteurs de coton ayant reçus des semences certifiées de coton	AD	AD	AD	AD	AD	Dénombrer Fiche de réception Rapport de distribution semences Rapport trimestriel	Trimestriel	DRDR SODEFITEX OP OIA DA	
	Quantité se semences certifiées distribuée aux producteurs de coton	AD	AD	AD	AD	AD				
Résultat immédiat 2.1.22 : Les producteurs de coton utilisent les engrais subventionnés	90% des producteurs de coton utilisent les engrais subventionnés	90%	90%	90%	90%	90%	Sondage Enquêtes Rapport annuel d'évaluation	Annuelle 2020 2021 2022 2023	DAPSA	Les contraintes qui limitent l'utilisation des engrais sont identifiées et levées
Extrant 2.1.22.1 : Les producteurs de coton ont accès aux engrais	Nombre de producteurs de coton ayant reçu des engrais	AD	AD	AD	AD	AD	Dénombrer Fiche de réception Rapport de distribution engrais Rapport trimestriel	Trimestriel	DRDR SODEFITEX OP OIA DA	
	Quantité d'engrais distribuée aux producteurs de coton	AD	AD	AD	AD	AD				
	NPK	AD	AD	AD	AD	AD				
	Urée	AD	AD	AD	AD	AD				
	Autres	AD	AD	AD	AD	AD				
Résultat immédiat 2.1.23 : Les producteurs de coton utilisent le matériel agricole subventionné	90% des producteurs de coton utilisent le matériel agricole subventionné	90%	90%	90%	90%	90%	Sondage Enquêtes Rapport annuel d'évaluation	Annuelle 2020 2021 2022 2023	DAPSA	Les contraintes qui limitent l'utilisation du matériel agricole sont identifiées et levées
Extrant 2.1.23.1 : Les producteurs de coton ont accès aux matériels agricole attelé et motorisé	Nombre de producteurs de coton ayant reçu du matériel agricole subventionné	AD	AD	AD	AD	AD	Dénombrer Fiche de réception Rapport de distribution matériel agricole Rapport trimestriel	Trimestriel	DRDR SODEFITEX OP OIA DMER	
	Nombre de matériel agricoles attelés et motorisés distribués (Précise le détail du type de matériels)	AD	AD	AD	AD	AD				
Tomate industrielle										
Résultat immédiat 2.1.24 : Les producteurs de tomate industrielle utilisent les bonnes pratiques de production	70% des producteurs de tomate industrielle utilisent les bonnes pratiques de production	70%	70%	70%	70%	70%	Sondage Enquêtes Rapport annuel d'évaluation	Annuelle 2020 2021 2022 2023	DAPSA DHORT DRDR SAED	Les contraintes qui limitent l'utilisation des bonnes pratiques de production de tomate industrielle

Enoncé d'objectif	IOV	Valeur cible					Méthode de collecte / Sources de données	Fréquence	Responsable de la collecte	Hypothèses
		19	20	21	22	23				
										sont identifiées et levées
Extrant 2.1.24.1 : Les producteurs connaissent les bonnes pratiques de production de tomate industrielle	Nombre de producteurs de tomate industrielle qui connaissent les bonnes pratiques de production	AD	AD	AD	AD	AD	Dénombrer Fiche d'évaluation Rapport de formation Rapport trimestriel	Trimestriel	DRDR SAED CNCFTI, OP, OIA Agence	
	Nombre de producteurs de tomate industrielle formés sur les bonnes pratiques de production	AD	AD	AD	AD	AD				
Résultat immédiat 2.1.25: Les producteurs de tomate industrielle utilisent les technologies diffusées	70% des producteurs de tomate industrielle utilisent les technologies diffusées	AD	AD	AD	AD	AD	Sondage Enquêtes Rapport annuel d'évaluation	Annuelle 2020 2021 2022 2023	DAPSA CNCFTI SAED DRDR DHORT	Les contraintes qui limitent l'utilisation technologies diffusées sont identifiées et levées
Extrant 2.1.25.1 : Les innovations technologiques sont diffusées	Nombre de producteurs de tomate industrielle touchés par la diffusion de technologies	AD	AD	AD	AD	AD	Dénombrer Fiche de réception Rapport de diffusion technologies Rapport trimestriel	Trimestriel	DRDR DHORT ANCAR SAED OP, OIA ONG CNCFTI	
	Nombre technologies diffusées sur la tomate industrielle	AD	AD	AD	AD	AD				
Résultat immédiat 2.1.26 : Les producteurs de tomate industrielle utilisent les semences subventionnées	90% des producteurs de tomate industrielle utilisent les semences subventionnées	90%	90%	90%	90%	90%	Sondage Enquêtes Rapport annuel d'évaluation	Annuelle 2020 2021 2022 2023	DHORT SAED CNCFTI DRDR OP	Les contraintes qui limitent l'utilisation des semences sont identifiées et levées
Extrant 2.1.26.1 : Les producteurs de tomate industrielle ont accès aux semences certifiées	Nombre de producteurs de tomate industrielle ayant reçus des semences certifiées de tomate industrielle	AD	AD	AD	AD	AD	Dénombrer Fiche de réception Rapport de distribution semences Rapport trimestriel	Trimestriel	DRDR OP, CNCFTI OIA DHORT	
	Quantité se semences certifiées distribuée aux producteurs de tomate industrielle	AD	AD	AD	AD	AD				
Résultat immédiat 2.1.27 : Les producteurs de tomate industrielle utilisent les engrais subventionnés	90% des producteurs de tomate industrielle utilisent les engrais subventionnés	90%	90%	90%	90%	90%	Sondage Enquêtes Rapport annuel d'évaluation	Annuelle 2020 2021 2022	DAPSA DHORT DRDR	Les contraintes qui limitent l'utilisation des engrais sont

Enoncé d'objectif	IOV	Valeur cible					Méthode de collecte / Sources de données	Fréquence	Responsable de la collecte	Hypothèses
		19	20	21	22	23				
								2023		identifiées et levées
Extrant 2.1.27.1 : Les producteurs de tomate industrielle ont accès aux engrais	Nombre de producteurs de tomate industrielle ayant reçu des engrais subventionnés	AD	AD	AD	AD	AD	Dénombrer Fiche de réception Rapport de distribution engrais Rapport trimestriel	Trimestriel	DRDR SAED OP OIA DHORT	
	Quantité d'engrais distribuée aux producteurs de coton	AD	AD	AD	AD	AD				
	NPK (9-23-30)	AD	AD	AD	AD	AD				
	DAP	AD	AD	AD	AD	AD				
	Urée	AD	AD	AD	AD	AD				
Résultat immédiat 2.1.28 : Les producteurs de tomate industrielle utilisent les produits phytosanitaires subventionnés	90% des producteurs de tomate industrielle utilisent les produits phytosanitaires subventionnés	90%	90%	90%	90%	90%	Sondage Enquêtes Rapport annuel d'évaluation	Annuelle 2020 2021 2022 2023	DAPSA DHORT DPV SAED	Les contraintes qui limitent l'utilisation des produits phytosanitaires sont identifiées et levées
Extrant 2.1.28.1 : Les producteurs de tomate industrielle ont accès aux produits phytosanitaires subventionnés	Nombre de producteurs de tomate industrielle ayant reçu des produits phytosanitaires subventionnés	AD	AD	AD	AD	AD	Dénombrer Fiche de réception Rapport de distributions produites phytosanitaires Rapport trimestriel	Trimestriel	DRDR DHORT SAED OP OIA DPV	
	Quantité des produits phytosanitaires distribuée aux producteurs de tomate industrielle	AD	AD	AD	AD	AD				
	Nématicide :	AD	AD	AD	AD	AD				
	Insecticides :	AD	AD	AD	AD	AD				
	Fongicides :	AD	AD	AD	AD	AD				
Résultat immédiat 2.1.29 : Les producteurs de tomate industrielle utilisent le matériel agricole subventionné	90% des producteurs de tomate industrielle utilisent le matériel agricole subventionné	90%	90%	90%	90%	90%	Sondage Enquêtes Rapport annuel d'évaluation	Annuelle 2020 2021 2022 2023	DHORT DAPSA DMER DRDR	Les contraintes qui limitent l'utilisation du matériel agricole sont identifiées et levées
Extrant 2.1.29.1 : Les producteurs de tomate industrielle ont accès aux matériels agricole attelé et motorisé	Nombre de producteurs de tomate industrielle ayant reçu du matériel agricole subventionné	AD	AD	AD	AD	AD	Dénombrer Fiche de réception Rapport de distribution matériel agricole Rapport trimestriel	Trimestriel	DRDR DHORT SAED OP OIA DMER	
	Nombre de matériel agricoles attelés et motorisés distribués aux producteurs de tomate industrielle (Précise le détail du type de matériels)	AD	AD	AD	AD	AD				

Enoncé d’objectif	IOV	Valeur cible					Méthode de collecte / Sources de données	Fréquence	Responsable de la collecte	Hypothèses
		19	20	21	22	23				
Axe stratégique 3 : développement des exportations des fruits et légumes et (haricots verts, pastèque, mangue et melon) et augmentation des performances actuelles										
Résultat ultime 3 : Les exportations des fruits et légumes (Mangue, Haricot vert, melon, pastèque, maïs doux, etc.) sont augmentées	Au moins une augmentation de 80% des exportations de fruits et légumes par rapport à la valeur de base (110932 Tonnes, Ref. 2017) d’ici 2022	122 025	144 212	160 851	183 038	200 000	Enquêtes nationales (DAPSA, ANSD) Rapport campagne agricole DAPSA	Annuelle	DHORT ANSD Douane	Les fruits et légumes produits sont conformes à la Limite Maximale de Résidus (LMR) du CODEX de l'Europe (normes Européenne) Les quantités de mangue exportées ne sont pas infestées par la mouche des fruits Les mesures d’accompagne nt pour promouvoir les exportations sont mises en œuvre
Résultat intermédiaire 3.1 :La production de mangue, haricot vert, melon et pastèque est augmentée	Au moins une augmentation de 3% de la production de mangue par rapport à la valeur de base (132 000 Tonnes, Ref. 2017) d’ici 2022	132 000	132 000	133 320	134 640	135 960	Enquêtes nationales (DAPSA, ANSD) Rapport campagne agricole DAPSA	Annuelle	DHORT DRDR	Les producteurs ont utilisé les facteurs de production (intrants, matériels agricoles, etc.) Les parasites et les ravageurs de la mangue, de l’haricot vert, du melon et de la pastèque sont contrôlés
	Au moins une augmentation de 34% de la production d’haricot vert par rapport à la valeur de base (18 700 Tonnes, Ref. 2017) d’ici 2022	20 570	21 505	23 375	24 310	25 000	Enquêtes nationales (DAPSA, ANSD) Rapport campagne agricole DAPSA	Annuelle	DHORT DRDR	
	Au moins une augmentation de 50% de la production de melon par rapport à la valeur de base (28 000 Tonnes, Ref. 2017) d’ici 2022	30 800	33 600	37 800	40 600	42 000	Enquêtes nationales (DAPSA, ANSD) Rapport campagne agricole DAPSA	Annuelle	DHORT DRDR	

Enoncé d'objectif	IOV	Valeur cible					Méthode de collecte / Sources de données	Fréquence	Responsable de la collecte	Hypothèses
		19	20	21	22	23				
	Au moins une augmentation de 48% de la production de pastèque par rapport à la valeur de base (20 956 Tonnes, Ref. 2017) d'ici 2022	23 052	25 147	27 243	29 338	31 000	Enquêtes nationales (DAPSA, ANSD) Rapport campagne agricole DAPSA	Annuelle	DHORT DRDR	
Résultat immédiat 3.1.1 : Les producteurs utilisent les semences, boutures et plants de fruits et légumes dans leurs parcelles	Au moins 90% des producteurs bénéficiaires utilisent les semences, boutures et plants de fruits et légumes subventionnés	90%	90%	90%	90%	90%	Sondage Enquêtes Rapport annuel d'évaluation	Annuelle 2020 2021 2022 2023	DHORT DRDR	Les contraintes qui limitent l'utilisation des semences, boutures et plants de fruits et légumes sont identifiées et levées
Extrant 3.1.1.1 : Les producteurs de fruits et légumes ont accès aux semences, boutures et plants de fruits et légumes subventionnés	Nombre de producteurs de fruits et légumes ayant reçu des semences de fruits et légumes subventionnés	AD	AD	AD	AD	AD	Dénombrer Fiche de réception Rapport de distribution semences, boutures, plants de fruits et légumes Rapport trimestriel	Trimestriel	DHORT DRDR SDDR OP OIA	
	Nombre de producteurs de fruits et légumes ayant reçu des boutures de fruits et légumes subventionnés	AD	AD	AD	AD	AD				
	Nombre de producteurs de fruits et légumes ayant reçu des plants de fruits et légumes subventionnés	AD	AD	AD	AD	AD				
	Quantité de semences de fruits et légumes distribuée aux producteurs	AD	AD	AD	AD	AD	Dénombrer Fiche de réception Rapport de distribution semences, boutures, plants de fruits et légumes Rapport trimestriel	Trimestriel	DHORT DRDR OP OIA	
	Quantité de boutures de fruits et légumes distribuée aux producteurs	AD	AD	AD	AD	AD				
	Nombre de plants de fruits et légumes distribué aux producteurs	AD	AD	AD	AD	AD				
Résultat immédiat 3.1.2 : Les producteurs de fruits et légumes utilisent les engrais subventionnés dans leurs parcelles	Au moins 90% des producteurs de fruits et légumes bénéficiaires utilisent les engrais subventionnés	90%	90%	90%	90%	90%	Sondage Enquêtes Rapport annuel d'évaluation	Annuelle 2020 2021 2022 2023	DHORT	Les contraintes qui limitent l'utilisation des engrais sont identifiées et levées

Enoncé d'objectif	IOV	Valeur cible					Méthode de collecte / Sources de données	Fréquence	Responsable de la collecte	Hypothèses
		19	20	21	22	23				
Extrant 3.1.2.1 : Les producteurs de fruits et légumes ont accès aux engrais subventionnés	Nombre de producteurs de fruits et légumes ayant reçu des engrais subventionnés	AD	AD	AD	AD	AD	Dénombrer Fiche de réception Rapport de distribution d'engrais Rapport trimestriel	Trimestriel	DHORT DRDR OP OIA DA	
	Quantité d'engrais distribuée aux producteurs de fruits et légumes	AD	AD	AD	AD	AD				
Résultat immédiat 3.1.3 : Les producteurs utilisent les pesticides subventionnés dans leurs parcelles	Au moins 90% des producteurs de fruits et légumes bénéficiaires utilisent les pesticides subventionnés	90%	90%	90%	90%	90%	Sondage Enquêtes Rapport annuel d'évaluation	Annuelle 2020 2021 2022 2023	DPV DHORT DRDR	Les contraintes qui limitent l'utilisation des pesticides sont identifiées et levées
Extrant 3.1.3.1 : Les producteurs de fruits et légumes ont accès aux pesticides subventionnés	Nombre de producteurs de fruits et légumes ayant reçu des pesticides subventionnés	AD	AD	AD	AD	AD	Dénombrer Fiche de réception Rapport de distribution pesticide Rapport trimestriel	Trimestriel	DRDR OP OIA DPV DHORT	
	Nombre de litres de pesticide distribué aux producteurs de fruits et légumes	AD	AD	AD	AD	AD				
Résultat immédiat 3.1.4 : Les producteurs utilisent du matériel d'irrigation (goutte à goutte, aspersion, etc.) dans leurs parcelles	Au moins 90% des producteurs de fruits et légumes bénéficiaires utilisent du matériel d'irrigation (goutte à goutte, aspersion, etc.)	90%	90%	90%	90%	90%	Sondage Enquêtes Rapport annuel d'évaluation	Annuelle 2020 2021 2022 2023	DHORT DRDR	Les contraintes qui limitent l'utilisation du matériel d'irrigation sont identifiées et levées
Extrant 3.1.4.1 : Les producteurs de fruits et légumes ont accès aux matériel d'irrigation (goutte à goutte, aspersion, etc.) subventionnés	Nombre de producteurs de fruits et légumes ayant reçu du matériel d'irrigation (goutte à goutte, aspersion, etc.) subventionnés	AD	AD	AD	AD	AD	Dénombrer Fiche de réception Rapport de distribution matériel d'irrigation Rapport trimestriel	Trimestriel	DRDR OP OIA DMER DHORT	
	Nombre de matériel d'irrigation (goutte à goutte, aspersion, etc.) distribuée aux producteurs de fruits et légumes	AD	AD	AD	AD	AD				
Résultat immédiat 3.1.5 : Les producteurs de banane et de pomme de terre utilisent les chambres froides et les stations de conditionnement	Nombre de producteurs de fruits et légumes bénéficiaires qui utilisent les chambres froides et les stations de conditionnement de la pomme de terre et de la banane	AD	AD	AD	AD	AD	Dénombrer Fiche utilisation chambre froide Fiche utilisation station de	Trimestriel	DHORT DRDR OP OIA	

Enoncé d'objectif	IOV	Valeur cible					Méthode de collecte / Sources de données	Fréquence	Responsable de la collecte	Hypothèses
		19	20	21	22	23				
de la pomme de terre et de la banane							conditionnement Rapport chambre froide et station de conditionnement Rapport trimestriel			
Extrant 3.5.1.1 : Les chambres froides et les stations de conditionnement de la pomme de terre et de la banane sont fonctionnelles	Nombre chambres froides construites pour la pomme de terre et la banane fonctionnelles	AD	AD	AD	AD	AD	Dénombrer Fiche fonctionnalité chambre froide	Trimestriel	DHORT DRDR OP OIA Projet Programme	
	Nombre stations de conditionnement construites pour la pomme de terre et la banane fonctionnelles	AD	AD	AD	AD	AD	Fiche fonctionnalité station conditionnement Rapport trimestriel			
Résultat immédiat 3.1.6: Les producteurs de fruits et légumes utilisent du matériel de traitement pour la protection phytosanitaire (pulvérisateurs, atomiseur, etc.)	Au moins 80% des producteurs de fruits et légumes bénéficiaires utilisent du matériel de traitement pour la protection phytosanitaire (pulvérisateurs, atomiseur, etc.)	80%	80%	80%	80%	80%	Sondage Enquêtes Rapport annuel d'évaluation	Annuelle 2020 2021 2022 2023	DHORT	Les contraintes qui limitent l'utilisation du matériel de traitement phytosanitaire sont identifiées et levées
Extrant 3.1.6.1 : Les producteurs de fruits et légumes ont accès au matériel de traitement pour la protection phytosanitaire (pulvérisateurs, atomiseur, etc.)	Nombre de producteurs de fruits et légumes ayant reçu du matériel de traitement pour la protection phytosanitaire (pulvérisateurs, atomiseur, etc.) subventionnés	AD	AD	AD	AD	AD	Dénombrer Fiche de réception Rapport de distribution matériel de traitement	Trimestriel	DRDR OP OIA DPV DHORT	
	Nombre de matériel de traitement pour la protection phytosanitaire (pulvérisateurs, atomiseur, etc.) distribuée aux producteurs de fruits et légumes	AD	AD	AD	AD	AD	Rapport trimestriel			
Résultat immédiat 3.1.7 : Les producteurs de fruits et légumes utilisent les centres de conditionnement pour les exportations horticoles	Nombre de producteurs de fruits et légumes qui utilisent les centres de conditionnement pour les exportations horticoles	AD	AD	AD	AD	AD	Dénombrer Fiche utilisation centre de conditionnement à l'export	Trimestriel	DHORT DRDR OP OIA	

Enoncé d'objectif	IOV	Valeur cible					Méthode de collecte / Sources de données	Fréquence	Responsable de la collecte	Hypothèses
		19	20	21	22	23				
							Rapport centre de conditionnement à l'export Rapport trimestriel			
Extrant 3.1.7.1 : Les centres de conditionnement pour les exportations horticoles sont fonctionnels	Nombre de centre de conditionnement construits pour les exportations horticoles fonctionnels	AD	AD	AD	AD	AD	Dénombrer Fiche fonctionnalité centre de conditionnement à l'export Rapport trimestriel	Trimestriel	DHORT DRDR OP OIA Projets et Programme	
Résultat immédiat 3.1.8 : Les producteurs de fruits et légumes utilisent les bonnes pratiques horticoles	Au moins 70% des producteurs de fruits et légumes formés utilisent les bonnes pratiques horticoles	70%	70%	70%	70%	70%	Sondage Enquêtes Rapport annuel d'évaluation	Annuelle 2020 2021 2022 2023	DHORT DRDR	Les contraintes qui limitent l'utilisation des bonnes pratiques horticoles sont identifiées et levées
Extrant 3.1.8.1 : Les producteurs de fruits et légumes maîtrisent les bonnes pratiques horticoles	Nombre de producteurs de fruits et légumes qui connaissent les bonnes pratiques horticoles	AD	AD	AD	AD	AD	Dénombrer Fiche d'évaluation Rapport de formation Rapport trimestriel	Trimestriel	DRDR ANCAR SAED OP, OIA Agence DHORT	
	Nombre de producteurs de fruits et légumes formés sur les bonnes pratiques horticoles	AD	AD	AD	AD	AD				
Résultat immédiat 3.1.9 : Les producteurs de fruits et légumes utilisent les innovations technologiques diffusées	Au moins 70% des producteurs de fruits et légumes bénéficiaires utilisent des innovations technologiques diffusées	70%	70%	70%	70%	70%	Sondage Enquêtes Rapport annuel d'évaluation	Annuelle 2020 2021 2022 2023	DAPSA DHORT DRDR	Les contraintes qui limitent l'utilisation des innovations technologiques sont identifiées et levées
Extrant 3.1.9.1 : Les technologies diffusées sur les fruits et légumes destinés à l'exportation	Nombre de producteurs de fruits et légumes touchés par les technologies diffusées	AD	AD	AD	AD	AD	Dénombrer Fiche de réception Rapport de diffusion Rapport trimestriel	Trimestriel	DRDR ANCAR DHORT SAED OP, OIA Projet	
	Nombre de technologies horticoles diffusées	AD	AD	AD	AD	AD				

Enoncé d'objectif	IOV	Valeur cible					Méthode de collecte / Sources de données	Fréquence	Responsable de la collecte	Hypothèses
		19	20	21	22	23				
									Programme Agences	
Résultat immédiat 3.1.10 : Les producteurs de fruits et légumes commercialisent les productions horticoles	Quantité des productions horticoles commercialisée par les producteurs	AD	AD	AD	AD	AD	Dénombrer Fiche produits horticoles commercialisés Rapport ARM/MC Rapport trimestriel	Trimestriel	DHORT DRDR OP, OIA Projet Programme Agences	
Extrant 3.1.10.1 : La commercialisation des productions horticoles est financée	Nombre de producteurs touchés par le financement de la commercialisation des produits horticoles	AD	AD	AD	AD	AD	Dénombrer Fiche financement commercialisation produits horticoles Rapport ARM/MC/DHORT Rapport trimestriel	Trimestriel	DHORT DRDR OP, OIA Projet Programme Agences	
Axe stratégique 4 : Amélioration des taux de couverture de l'oignon et de la pomme de terre dans l'année										
Résultat ultime 4 : La couverture de la production locale d'oignon et de pomme de terre est augmentée	Au moins une augmentation de 60% du taux de couverture en oignon (soit 12 mois de l'année)	8	9	10	11	12	Enquêtes nationales (DHORT) Rapport campagne agricole DHORT	Annuelle	DHORT ARM	Les infrastructures post récolte sont utilisées Les parasites et les ravageurs de l'oignon et la pomme de terre sont contrôlés Le gel des importations est maintenu La production de l'oignon et de la pomme de terre est étalée sur le temps La commercialisation de l'oignon et de
	Au moins une augmentation de 60% du taux de couverture en pomme de terre (soit 12 mois de l'année)	8	9	10	11	12	Enquêtes nationales (DHORT) Rapport campagne agricole DHORT	Annuelle	DHORT ARM	
	Au moins une augmentation de 67% du taux de couverture en banane (soit 12 mois de l'année)	7	8	9	9,5	10	Enquêtes nationales (DHORT) Rapport campagne agricole DHORT	Annuelle	DHORT ARM	
	Au moins une augmentation de 50%	468 000	520 000	560 000	580 000	600 000	Enquêtes	Annuelle	DHORT	

Enoncé d’objectif	IOV	Valeur cible					Méthode de collecte / Sources de données	Fréquence	Responsable de la collecte	Hypothèses
		19	20	21	22	23				
	de la production d’oignon par rapport à la valeur de base (400 000 Tonnes, Ref. 2017) d’ici 2022						nationales (DAPSA, ANSD) Rapport campagne agricole DAPSA			la pomme de terre est régulée
	Au moins une augmentation de 50% de la production de la pomme de terre par rapport à la valeur de base (118 783 Tonnes, Ref. 2017) d’ici 2022	142 540	160 357	178 175	190 053	200 000	Enquêtes nationales (DAPSA, ANSD) Rapport campagne agricole DAPSA	Annuelle	DHORT	
	Au moins une augmentation de 83% de la production de banane par rapport à la valeur de base (30 000 Tonnes, Ref. 2017)	37 500	42 000	48 000	51 000	55 000	Enquêtes nationales (DAPSA, ANSD) Rapport campagne agricole DAPSA	Annuelle	DHORT	
	Au moins une réduction de 54% des importations d’oignon par rapport à la valeur de base (142 390 tonnes, Ref. 2017)	118 184	99 673	85 434	78 315	71 195	Enquêtes nationales (DAPSA, ANSD) Rapport campagne agricole DAPSA	Annuelle	DHORT ANSD Douane	
Oignon										
Résultat intermédiaire 4.1 : La productivité de l’oignon est augmentée	Au moins une augmentation de 33% du rendement d’oignon par rapport à la moyenne de base (21 T/Ha, Ref. 2017) d’ici 2022	23	25	26	27	28	Enquêtes nationales (DAPSA, ANSD) Rapport campagne agricole DAPSA	Annuelle	DHORT ANSD DRDR	Les producteurs ont utilisé les facteurs de production (intrants, matériels agricoles, etc.)
Résultat immédiat 4.1.1 : Les producteurs d’oignon utilisent les bonnes pratiques de production	70% des producteurs d’oignon utilisent les bonnes pratiques de production	70%	70%	70%	70%	70%	Sondage Enquêtes Rapport annuel d’évaluation	Annuelle 2020 2021 2022 2023	DHORT DRDR	Les contraintes qui limitent l’utilisation des bonnes pratiques de production d’oignon sont identifiées et levées

Enoncé d'objectif	IOV	Valeur cible					Méthode de collecte / Sources de données	Fréquence	Responsable de la collecte	Hypothèses
		19	20	21	22	23				
Extrant 4.1.1.1 : Les producteurs connaissent les bonnes pratiques de production d'oignon de qualité	Nombre de producteurs d'oignon qui connaissent les bonnes pratiques de production de qualité	AD	AD	AD	AD	AD	Dénombrer Fiche d'évaluation Rapport de formation Rapport trimestriel	Trimestriel	DHORT DRDR ANCAR SAED OP, OIA Agence	
	Nombre de producteurs d'oignon formés sur les bonnes pratiques de production d'oignon de qualité	AD	AD	AD	AD	AD				
Résultat immédiat 4.1.2: Les producteurs d'oignon utilisent les technologies diffusées	70% des producteurs d'oignon utilisent les technologies diffusées	70%	70%	70%	70%	70%	Sondage Enquêtes Rapport annuel d'évaluation	Annuelle 2020 2021 2022 2023	DHORT DRDR ANCAR	Les contraintes qui limitent l'utilisation technologies diffusées sont identifiées et levées
Extrant 4.1.2.1 : Les innovations technologiques sont diffusées	Nombre de producteurs d'oignon touchés par la diffusion de technologies	AD	AD	AD	AD	AD	Dénombrer Fiche réception Rapport de diffusion Rapport trimestriel	Trimestriel	DHORT DRDR ANCAR SAED OP, OIA Agence	
	Nombre technologies diffusées sur l'oignon	AD	AD	AD	AD	AD				
Résultat immédiat 4.1.3 : Les producteurs utilisent des semences certifiées d'oignon	Au moins 90% des producteurs bénéficiaires utilisent des semences certifiées d'oignon	90%	90%	90%	90%	90%	Sondage Enquêtes Rapport annuel d'évaluation	Annuelle 2020 2021 2022 2023	DHORT	Les contraintes qui limitent l'utilisation des semences sont identifiées et levées
Extrant 4.1.3.1 : Les producteurs d'oignon ont accès aux semences certifiées d'oignons subventionnés	Nombre de producteurs ayant reçus des semences certifiées d'oignon	AD	AD	AD	AD	AD	Dénombrer Fiche réception Rapport de distribution Rapport trimestriel	Trimestriel	DHORT DRDR ANCAR SAED OP, OIA	
	Quantité de semences d'oignon certifiées distribuées aux producteurs	AD	AD	AD	AD	AD				
Extrant 4.1.3.2 : Les semenciers sont formés sur les techniques de production de semences certifiées d'oignon	Nombre de semenciers formés qui maîtrisent les techniques de production de semences d'oignon	AD	AD	AD	AD	AD	Dénombrer Fiche d'évaluation Rapport de formation Rapport trimestriel	Trimestriel	DHORT DRDR ANCAR SAED OP, OIA Agence	
	Nombre de semenciers formés sur les techniques de production de semences de l'oignon	AD	AD	AD	AD	AD				
Extrant 4.1.3.4 : Les	Quantité de bulbes mère produite	AD	AD	AD	AD	AD	Dénombrer	Trimestriel	ISRA	

Enoncé d'objectif	IOV	Valeur cible					Méthode de collecte / Sources de données	Fréquence	Responsable de la collecte	Hypothèses
		19	20	21	22	23				
semences certifiées de violet de Galmi sont produits	Quantité de semences certifiées de violet de Galmi produite	AD	AD	AD	AD	AD	Fiche bulbe mère Fiche semences certifiées Rapport trimestriel		OP/OIA Société	
Extrant 4.1.3.5 : Les semences certifiées de violet de Galmi sont importées	Quantité de semences certifiées d'oignon importées	AD	AD	AD	AD	AD	Dénombrer Fiche semence importée Rapport trimestriel	Trimestriel	ISRA OP/OIA Société DISEM	
Extrant 4.1.3.6 : Les pôles de multiplication de semence pour la reconstitution du capital semencier en Violet de Galmi sont fonctionnels	Nombre de pôles de multiplication de semences certifiées construits et fonctionnels	AD	AD	AD	AD	AD	Dénombrer Fiche pôle de multiplication de semences certifiées d'oignon Fiche semences certifiées Rapport trimestriel	Trimestriel	ISRA OP/OIA Société DISEM	
Résultat immédiat 4.1.4 : Les producteurs d'oignon utilisent les engrais subventionnés	Au moins 90% des producteurs d'oignon utilisent les engrais subventionnés	90%	90%	90%	90%	90%	Sondage Enquêtes Rapport annuel d'évaluation	Annuelle 2020 2021 2022 2023	DHORT	Les contraintes qui limitent l'utilisation des engrais sont identifiées et levées
Extrant 4.1.4.1 : Les producteurs d'oignon ont accès aux engrais subventionnés	Quantité d'engrais distribuée aux producteurs d'oignon	AD	AD	AD	AD	AD	Dénombrer Fiche de réception	Trimestriel	DHORT DRDR OP/OIA Projet Programme	
	Urée : (46-0-0)	AD	AD	AD	AD	AD	Rapport de distribution			
	NPK (10-10-20)	AD	AD	AD	AD	AD	Rapport trimestriel			
	Autres à préciser :	AD	AD	AD	AD	AD				
Résultat immédiat 4.1.5 : Les producteurs d'oignon utilisent le matériel agricole subventionné	Au moins 90% des producteurs d'oignon utilisent le matériel agricole subventionné	90%	90%	90%	90%	90%	Sondage Enquêtes Rapport annuel d'évaluation	Annuelle 2020 2021 2022 2023	DHORT	Les contraintes qui limitent l'utilisation du matériel agricole sont identifiées et levées
Extrant 4.1.5.1 : Les producteurs d'oignon ont	Nombre de matériels agricoles distribués aux producteurs :	AD	AD	AD	AD	AD	Dénombrer Fiche de réception	Trimestriel	DRDR OP/OIA	

Enoncé d'objectif	IOV	Valeur cible					Méthode de collecte / Sources de données	Fréquence	Responsable de la collecte	Hypothèses
		19	20	21	22	23				
accès au matériel agricole subventionné	Tracteur :	AD	AD	AD	AD	AD	Rapport de distribution Rapport trimestriel		Projet Programme DMER DHORT	
	Semoir direct :	AD	AD	AD	AD	AD				
	Autres	AD	AD	AD	AD	AD				
Résultat immédiat 4.1.6 : Les producteurs d'oignon utilisent les infrastructures post-récolte de stockage et de conservation d'oignons	Au moins 70% des producteurs d'oignon utilisent les infrastructures post-récolte de stockage et de conservation d'oignons	70%	70%	70%	70%	70%	Sondage Enquêtes Rapport annuel d'évaluation	Annuelle 2020 2021 2022 2023	DHORT	Les contraintes qui limitent l'utilisation des infrastructures post-récolte de stockage et de conservation d'oignons sont identifiées et levées
Extrant 4.1.6.1 : Les infrastructures post-récolte de stockage et de conservation d'oignons sont construits et fonctionnels	Nombre d'infrastructures post-récolte de stockage et de conservation d'oignons construits et fonctionnels	AD	AD	AD	AD	AD	Dénombrer Fiche fonctionnalité infrastructures post-récolte de stockage Rapport de distribution Rapport trimestriel	Trimestriel	DRDR OP/OIA Projet Programme DMER DHORT	
	Abris séchoir :	AD	AD	AD	AD	AD				
	Centre de triage et de conditionnement :	AD	AD	AD	AD	AD				
	Centre de groupage:	AD	AD	AD	AD	AD				
	Nombre d'infrastructures post-récolte de stockage et de conservation d'oignons construits :	AD	AD	AD	AD	AD	Dénombrer Fiche infrastructures post-récolte de stockage construit Rapport de distribution Rapport trimestriel	Trimestriel	DRDR OP/OIA Projet Programme DMER DHORT	
	Abris séchoir :	AD	AD	AD	AD	AD				
	Centre de triage et de conditionnement :	AD	AD	AD	AD	AD				
	Centre de groupage:	AD	AD	AD	AD	AD				
Pomme de terre										
Résultat intermédiaire 4.2 : La productivité de la pomme de terre est augmentée	Au moins une augmentation de 35% du rendement de pomme de terre par rapport à la moyenne de base (23 T/Ha, Ref. 2017) d'ici 2022	25	27	29	30	31	Sondage Enquêtes Rapport annuel d'évaluation	Annuelle 2020 2021 2022 2023	DHORT	Les producteurs ont utilisé les facteurs de production (intrants, matériels agricoles, etc.)

Enoncé d'objectif	IOV	Valeur cible					Méthode de collecte / Sources de données	Fréquence	Responsable de la collecte	Hypothèses
		19	20	21	22	23				
Résultat immédiat 4.2.1 : Les producteurs de pomme de terre utilisent les bonnes pratiques de production	70% des producteurs de pomme de terre utilisent les bonnes pratiques de production de pomme de terre	70%	70%	70%	70%	70%	Sondage Enquêtes Rapport annuel d'évaluation	Annuelle 2020 2021 2022 2023	DHORT	Les contraintes qui limitent l'utilisation des bonnes pratiques de production de pomme de terre sont identifiées et levées
Extrant 4.1.2.1 : Les producteurs connaissent les bonnes pratiques de production de pomme de terre	Nombre de producteurs de pomme de terre qui connaissent les bonnes pratiques de production	AD	AD	AD	AD	AD	Dénombrer Fiche d'évaluation Rapport de formation Rapport trimestriel	Trimestriel	DRDR ANCAR SAED OP, OIA Agence	
	Nombre de producteurs d'oignon formés sur les bonnes pratiques de production d'oignon de qualité	AD	AD	AD	AD	AD				
Résultat immédiat 4.2.2: Les producteurs de pomme de terre utilisent les technologies diffusées	70% des producteurs de pomme de terre utilisent les technologies diffusées	70%	70%	70%	70%	70%	Sondage Enquêtes Rapport annuel d'évaluation	Annuelle 2020 2021 2022 2023	DHORT	Les contraintes qui limitent l'utilisation des technologies sont identifiées et levées
Extrant 4.2.2.1 : Les innovations technologiques sont diffusées	Nombre de producteurs de pomme de terre touchés par la diffusion de technologies	AD	AD	AD	AD	AD	Dénombrer Fiche de réception Rapport de diffusion Rapport trimestriel	Trimestriel	DHORT DRDR ANCAR SAED OP, OIA Agence	
	Nombre technologies diffusées sur l'oignon	AD	AD	AD	AD	AD				
Résultat immédiat 4.2.3 : Les producteurs utilisent des semences certifiées de pomme de terre	Au moins 90% des producteurs bénéficiaires utilisent des semences certifiées de pomme de terre	90%	90%	90%	90%	90%	Sondage Enquêtes Rapport annuel d'évaluation	Annuelle 2020 2021 2022 2023	DHORT	Les contraintes qui limitent l'utilisation des semences sont identifiées et levées
Extrant 4.2.3.1 : Les producteurs de pomme de terre ont accès aux semences certifiées de pomme de terre subventionnés	Nombre de producteurs ayant reçus des semences certifiées de pomme de terre	AD	AD	AD	AD	AD	Dénombrer Fiche réception Rapport de distribution Rapport trimestriel	Trimestriel	DHORT DRDR ANCAR SAED OP, OIA	
	Quantité de semences subventionnées distribuées aux producteurs de pomme de terre	AD	AD	AD	AD	AD				
Extrant 4.2.3.2 : Les	Quantité de semences certifiées de	AD	AD	AD	AD	AD	Dénombrer	Trimestriel	DHORT	

Enoncé d'objectif	IOV	Valeur cible					Méthode de collecte / Sources de données	Fréquence	Responsable de la collecte	Hypothèses
		19	20	21	22	23				
semences certifiées de pomme de terre sont multipliées	pomme de terre produite						Fiche semences certifiées produite Rapport de distribution Rapport trimestriel		DRDR OP, OIA Société DISEM	
Extrant 4.2.3.3 : Les semences certifiées de violet de Galmi sont importées	Quantité de semences certifiées de pomme de terre importées	AD	AD	AD	AD	AD	Dénombrer Fiche semence importée Rapport trimestriel	Trimestriel	ISRA OP/OIA Société DISEM	
Résultat immédiat 4.2.4 : Les producteurs pomme de terre utilisent les engrais subventionnés	Au moins 90% des producteurs de pomme de terre utilisent les engrais subventionnés	90%	90%	90%	90%	90%	Sondage Enquêtes Rapport annuel d'évaluation	Annuelle 2020 2021 2022 2023	DHORT	Les contraintes qui limitent l'utilisation engrais sont identifiées et levées
Extrant 4.2.4.1 : Les producteurs pomme de terre ont accès aux engrais subventionnés	Quantité d'engrais distribuée aux producteurs de pomme de terre	AD	AD	AD	AD	AD	Dénombrer Fiche réception Rapport de distribution Rapport trimestriel	Trimestriel	DHORT DRDR ANCAR SAED OP, OIA	
	Urée : (46-0-0)	AD	AD	AD	AD	AD				
	NPK (10-10-20)	AD	AD	AD	AD	AD				
	Autres à préciser :	AD	AD	AD	AD	AD				
Résultat immédiat 4.2.5 : Les producteurs d'oignon utilisent le matériel agricole subventionné	Au moins 90% des producteurs pomme de terre utilisent le matériel agricole subventionné	90%	90%	90%	90%	90%	Sondage Enquêtes Rapport annuel d'évaluation	Annuelle 2020 2021 2022 2023	DHORT	Les contraintes qui limitent l'utilisation du matériel agricole sont identifiées et levées
Extrant 4.2.5.1 : Les producteurs pomme de terre ont accès au matériel agricole subventionné	Nombre de matériels agricoles distribués aux producteurs : de pomme de terre	AD	AD	AD	AD	AD	Dénombrer Fiche réception Rapport de distribution Rapport trimestriel	Trimestriel	DRDR ANCAR SAED OP, OIA DHORT	
	Tracteur :	AD	AD	AD	AD	AD				
	Planteuse	AD	AD	AD	AD	AD				
	Autres	AD	AD	AD	AD	AD				
Résultat immédiat 4.2.6 : Les producteurs d'oignon utilisent les infrastructures post-récolte de stockage et de conservation de pomme de	Au moins 70% des producteurs de pomme de terre utilisent les infrastructures post-récolte de stockage et de conservation d'oignon	70%	70%	70%	70%	70%	Sondage Enquêtes Rapport annuel d'évaluation	Annuelle 2020 2021 2022 2023	DHORT	Les contraintes qui limitent l'utilisation des infrastructures post-récolte de

Enoncé d'objectif	IOV	Valeur cible					Méthode de collecte / Sources de données	Fréquence	Responsable de la collecte	Hypothèses
		19	20	21	22	23				
terre										stockage et de conservation d'oignon sont identifiées et levées
Extrant 4.2.6.1 : Les infrastructures post-récolte de stockage et de conservation d'oignons sont construits et fonctionnels	Nombre d'infrastructures post-récolte de stockage et de conservation d'oignons construits et fonctionnels	AD	AD	AD	AD	AD	Dénombrer Fiche fonctionnalité infrastructures post-récolte de stockage Rapport de distribution Rapport trimestriel	Trimestriel	DRDR OP/OIA Projet Programme DMER DHORT	
	Chambre froide	AD	AD	AD	AD	AD				
	Centre de triage et de conditionnement :	AD	AD	AD	AD	AD				
	Plateforme de vente groupée	AD	AD	AD	AD	AD				
	Autres :	AD	AD	AD	AD	AD				
	Nombre d'infrastructures post-récolte de stockage et de conservation de pomme de terre construits :	AD	AD	AD	AD	AD	Dénombrer Fiche infrastructures post-récolte de stockage construit Rapport de distribution Rapport trimestriel	Trimestriel	DRDR OP/OIA Projet Programme DMER DHORT	
	Chambre froide	AD	AD	AD	AD	AD				
	Centre de triage et de conditionnement :	AD	AD	AD	AD	AD				
	Plateforme de vente groupée	AD	AD	AD	AD	AD				
	Autres :	AD	AD	AD	AD	AD				

ANNEXE 2: COUTS DES SEMENCES DES CULTURES VIVRIERES (FCFA).

Année	Spéculation					Total
	Mil	Sorgho	Maïs	Fonio	Niébé	
2018/2019	1 919 395 200	956 139 257	2 478 751 300	64 318 350	1 564 366 536	6 982 970 643
2019/2020	1 957 030 400	1 018 111 246	2 664 078 500	66 191 700	1 681 328 520	7 386 740 366
2020/2021	1 994 665 600	1 088 936 376	2 895 737 500	68 065 050	1 827 531 000	7 874 935 526
2021/2022	2 032 300 800	1 168 614 648	3 011 567 000	69 938 400	1 900 632 240	8 183 053 088
2022/2023	2 069 936 000	1 212 880 354	3 127 396 500	71 811 750	1 973 733 480	8 455 758 084
Total	9 973 328 000	5 444 681 881	14 177 530 800	340 325 250	8 947 591 776	38 883 457 707

Source : Direction de l'Agriculture, 2018

ANNEXE 3: COUT DES ENGRAIS DES CULTURES VIVRIERES (FCFA).

Année	Coût des engrais des cultures vivrières (FCFA)					TOTAL
	Mil	Sorgho	Maïs	Fonio	Niébé	
2018/2019	71 943 286 931	18 101 389 380	32 527 166 059	187 873 900	6 346 548 127	129 106 264 398
2019/2020	74 100 020 550	19 274 627 581	34 959 103 708	193 345 956	6 821 056 399	135 348 154 194
2020/2021	75 525 020 946	20 615 471 239	37 999 025 770	198 818 011	7 414 191 738	141 752 527 703
2021/2022	76 950 021 341	22 123 920 354	39 518 986 801	204 290 066	7 710 759 407	146 507 977 969
2022/2023	78 375 021 736	22 961 947 640	41 038 947 832	209 762 122	8 007 327 077	150 593 006 406
TOTAL	376 893 371 503	103 077 356 193	186 043 230 170	994 090 055	36 299 882 747	703 307 930 669

Source : Direction de l'Agriculture 2018.

ANNEXE 4: COUT DU MATERIEL DE CULTURE ATTELEE DES CULTURES VIVRIERES (FCFA).

Année	Coût du matériel de culture attelées des cultures vivrières						Total
	Semoir	Houe Sine 3 dents	Houe Occidentale	Charrue UCF	Charrette équine	Charrette asine	
2018/2019	4 466 377 551	965 768 023	284 578 046	23 934 964	654 659 594	259 383 262	6 654 701 440
2019/2020	4 542 131 703	982 148 398	289 404 770	24 555 440	615 745 772	250 181 095	6 704 167 178
2020/2021	2 670 059 895	577 348 967	170 124 541	12 501 571	615 293 347	231 936 718	4 277 265 039
2021/2022	4 055 223 288	876 863 842	258 381 095	21 460 124	619 026 356	245 334 104	6 076 288 809
2022/2023	4 024 909 171	870 308 998	256 449 612	21 285 407	614 675 375	243 822 758	6 031 451 321
TOTAL	19 758 701 608	4 272 438 228	1 258 938 064	103 737 506	3 119 400 444	1 230 657 937	29 743 873 787

Source : Direction de la Modernisation de l'Equipement rural, 2018

ANNEXE 5: COUT DES SEMENCES DE L'ARACHIDE ET DU SESAME (FCFA).

Spéculation	Coût des semences de l'arachide et du sésame (FCFA)					Total
	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022	2022/2023	
Arachide	55 303 516 800	57 937 017 600	60 570 518 400	63 204 019 200	64 785 000 000	301 800 072 0
Sésame	77 749 196	83 562 220	90 828 500	94 461 640	98 095 200	444 696 7
TOTAL	55 381 265 996	58 020 579 820	60 661 346 900	63 298 480 840	64 883 095 200	302 244 768 7

ANNEXE 6: COUT DES ENGRAIS DE L'ARACHIDE ET DU SESAME (FCFA)

Spéculation	Coût des engrais (6-20-10) de l'Arachide et du Sésame (fcfa)					Total
	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022	2022/2023	

Arachide	53 446 898 736	55 991 989 152	58 537 079 568	61 082 169 984	62 610 075 000	291 668 212 440
Sésame	1 127 085 666	1 211 353 754	1 316 688 863	1 369 356 417	1 422 030 060	6 446 514 759
Total	54 573 984 402	57 203 342 906	59 853 768 431	62 451 526 401	64 032 105 060	298 114 727 199

ANNEXE 7: COUTS DU MATERIEL DE CULTURE ATTELEE POUR L'ARACHIDE

Matériel	2019	2020	2021	2022	2023	Total
Semoir	3 078 915 000	945 455 624	844 822 607	762 115 913	693 530 002	6 324 839 147
Houe Sine 3 dents	665 756 000	204 436 548	182 676 599	164 792 871	149 962 490	1 367 624 508
Houe occidentale	196 175 000	60 240 298	53 828 402	48 558 693	44 188 699	402 991 093
Charrue UCF	19 195 313	5 894 387	5 266 996	4 751 366	4 323 772	39 431 834
Charrette équine	139 722 030	42 905 043	38 338 288	34 585 035	31 472 587	287 022 982
Charrette asine	68 423 775	21 011 182	18 774 780	16 936 761	15 412 553	140 559 051
Cout total	4 168 187 118	1 279 943 082	1 143 707 672	1 031 740 639	938 890 103	8 562 468 613

Source : DMER, 2018

ANNEXE 8: COUT DES ENGRAIS POUR LA RIZICULTURE IRRIGUEE EN FCFA.

Année	Besoin Urée par t/ha	Besoin DAP par t/ha	Coût Urée	Coût DAP	Total coût UREE + DAP
2019	28 451	9 484	9 246 705 000	3 414 168 000	12 660 873 000
2020	34 451	11 484	11 196 705 000	4 134 168 000	15 330 873 000
2021	40 451	13 484	13 146 705 000	4 854 168 000	18 000 873 000
2022	46 451	15 484	15 096 705 000	5 574 168 000	20 670 873 000
2023	52 451	17 484	17 046 705 000	6 294 168 000	23 340 873 000
TOTAL RIZ IRRIGUE					90 004 365 000

Source : PNAR 2018

ANNEXE 9: COUT DES ENGRAIS POUR LA RIZICULTURE PLUVIALE EN FCFA.

Année	Besoins en semences en t	Besoin Urée par t/ha	Besoin Triple 15 par t/ha	Coût Urée	Coût 15 15 15	Coût semences	Total coût riz pluvial
2019	20 478	38 397	12 799	12 478 927 500	4 313 229 300	10 239 120 000	27 031 276 800
2020	22 078	41 397	13 799	13 453 927 500	4 650 229 300	11 039 120 000	29 143 276 800
2021	23 678	44 397	14 799	14 428 927 500	4 987 229 300	11 839 120 000	31 255 276 800
2022	25 278	47 397	15 799	15 403 927 500	5 324 229 300	12 639 120 000	33 367 276 800
2023	26 078	48 897	16 299	15 891 427 500	5 492 729 300	13 039 120 000	34 423 276 800
Total riz pluvial							155 220 384 000

Source : PNAR 2018

ANNEXE 10: COUT TOTAL DES ENGRAIS POUR LE RIZ IRRIGUE ET PLUVIAL EN FCFA

Année	Total coût Urée + DAP	Total coût riz pluvial	Total riz irrigué et pluvial
2019	12 660 873 000	27 031 276 800	39 692 149 800
2020	15 330 873 000	29 143 276 800	44 474 149 800
2021	18 000 873 000	31 255 276 800	49 256 149 800

2022	20 670 873 000	33 367 276 800	54 038 149 800
2023	23 340 873 000	34 423 276 800	57 764 149 800
Total	90 004 365 000	155 220 384 000	245 224 749 000

Source : PNAR 2018

Les couts totaux du matériel agricole pour riz pluvial et riz irrigué sont estimés à : **52 800 850 141 FCFA**

ANNEXE 11: COUT MATERIEL AGRICOLE POUR LE RIZ PLUVIAL EN FCFA

Matériel	2019	2020	2021	2022	2023	Total
Tracteurs	2 042 067 376	759 335 686	825 711 655	1 545 849 968	2 174 219 797	7 347 184 481
Motoculteurs équipés	1 722 662 351	640 566 032	696 559 965	1 304 059 587	1 834 144 471	6 197 992 406
Offsets	439 676 900	163 492 334	177 783 723	332 836 482	468 130 598	1 581 920 037
Charrue	18 644 733	17 332 449	18 847 534	35 285 271	49 628 318	139 738 305
Batteuses	99 249 179	36 905 464	40 131 489	75 131 869	105 672 091	357 090 091
Décortiqueuses	66 069 218	24 567 610	26 715 143	50 014 558	70 344 888	237 711 417
Mini rizeries	382 998 849	142 416 797	154 865 906	289 931 060	407 784 626	1 377 997 238
Remorques	68 711 986	25 550 314	27 783 749	52 015 141	73 158 683	247 219 874
Coût total	4 840 080 592	1 810 166 684	1 968 399 165	3 685 123 937	5 183 083 472	17 486 853 849

Source : DMER 2018

ANNEXE 12: COUT MATERIEL AGRICOLE POUR LE RIZ IRRIGUE EN FCFA

Matériel	2019	2020	2021	2022	2023	Total
Tracteurs	965 875 000	492 224 760	492 224 760	492 224 760	492 224 760	2 934 774 038
Offsets	207 962 250	105 980 762	105 980 762	105 980 762	105 980 762	631 885 298
Remorques	130 000 000	66 250 000	66 250 000	66 250 000	66 250 000	395 000 000
Batteuses	390 572 000	180 264 000	161 486 500	142 709 000	123 931 500	998 963 000
Moissonneuses Batteuses	6 037 500 000	3 270 312 500	3 463 822 115	3 657 331 731	3 850 841 346	20 279 807 692
Décortiqueuses	1 361 111 111	618 856 838	544 070 513	469 284 188	394 497 863	3 387 820 513
Rizeries	740 313 000	1 110 469 500	1 480 626 000	1 480 626 000	1 850 782 500	6 662 817 000
Charrues	8 818 750	3 527 500	3 527 500	3 527 500	3 527 500	22 928 750
Coût total	9 842 152 111	5 847 885 859	6 317 988 150	6 417 933 940	6 888 036 231	35 313 996 292

Source : DMER 2018

ANNEXE 13: COUT APPUI CONSEIL EN FCFA

Année	Diffusion des technologies	Renforcement des capacités sur les techniques de production de riz	Structuration de la filière	Total
2018/2019	1 000 000 000	500 000 000	100 000 000	1 600 000 000
2019/2020	1 000 000 000	500 000 000	100 000 000	1 600 000 000
2020/2021	1 000 000 000	500 000 000	100 000 000	1 600 000 000
2021/2022	1 000 000 000	500 000 000	100 000 000	1 600 000 000
2022/2023	1 000 000 000	500 000 000	100 000 000	1 600 000 000
TOTAL	5 000 000 000	2 500 000 000	500 000 000	8 000 000 000

ANNEXE 14: COUT DES INTRANTS EN FCFA POUR LA RELANCE DE LA TOMATE INDUSTRIELLE.

Intrants	2019	2020	2021	2022	2023	Total
Semences	70 150 000	68 500 000	67 800 000	66 625 000	66 825 000	339 900 000
NPK 9-23-30	280 500 000	274 000 000	271 250 000	266 500 000	267 250 000	1 359 500 000
Nématicide	16 836 000	16 440 000	16 272 000	15 990 000	16 038 000	81 576 000
Insecticides	32 269 000	31 510 000	31 188 000	30 647 500	30 739 500	156 354 000
Fongicides	19 642 000	19 180 000	18 984 000	18 655 000	18 711 000	95 172 000
Total	419 397 000	409 630 000	405 494 000	398 417 500	399 563 500	2 032 502 000

Sources : DHORT 2017.

ANNEXE 15: COUT APPUI CONSEIL EN FCFA.

Année	Diffusion des technologies	Renforcement des capacités sur les techniques de production de tomate industrielle	Structuration de la filière	Total
2018/2019	150 000 000	100 000 000	50 000 000	300 000 000
2019/2020	150 000 000	100 000 000	50 000 000	300 000 000
2020/2021	150 000 000	100 000 000	50 000 000	300 000 000
2021/2022	150 000 000	100 000 000	50 000 000	300 000 000
2022/2023	150 000 000	100 000 000	50 000 000	300 000 000
TOTAL	750 000 000	500 000 000	250 000 000	1 500 000 000

ANNEXE 16: COUT D'INFRASTRUCTURE ET DE LA LOGISTIQUE FCFA.

Année	Infrastructure et Logistique
2018/2019	0
2019/2020	807 370 000
2020/2021	800 000 000
2021/2022	0
2022/2023	0
TOTAL	1 607 370 000

Le MAER dispose d'un manuel de suivi-évaluation bâti sur le cadre logique du PRACAS 1 . Le manuel de suivi-évaluation du MAER sera mis à jour sur la base du cadre de mesure du rendement de la lettre de politique sectorielle du MAER (2019-2023). Le système de suivi-évaluation du PRACAS 2 sera adossé à celui du MAER avec l'opérationnalisation du SIMAER (système d'information du MAER).

Les parties prenantes (projet, programmes, directions techniques, sociétés de développement, ONG, interprofessions, faitières, OP et plateformes) du PRACAS 2 responsable de la mise en œuvre des activités au niveau stratégique et opérationnel disposent d'un dispositif de Suivi & Evaluation (S&E) constituée soit d'un Responsable du Suivi-Evaluation ou point focal chargé du suivi-évaluation qui sont appuyés par le dispositif des services déconcentrés (DRDR) pour assurer le suivi des résultats par la collecte périodique des données pour le suivi, l'évaluation des effets et impacts et la production de rapports basés sur des preuves pour éclairer la prise de décision à tous les niveaux.

Pour le suivi des activités, extrants, résultats immédiats (produits), résultats intermédiaires (effets) et résultats ultime (impact) du PRACAS 2, le dispositif de S&E du PRACAS 2 utilisera le système de collecte des données et de gestion des Informations mise en place par le système de suivi-évaluation du MAER.

Le dispositif de S&E du PRACAS 2 procèdera périodiquement au contrôle de qualité des activités, services et données de suivi, et participera à la collecte des données pour le suivi des indicateurs opérationnel et de développement (activités, extrants, résultats immédiats (produits), résultats intermédiaires (effets) et résultats ultime (impact)).

Les outils de collecte et de gestion des données du manuel de suivi-évaluation du MAER mise à jour lors d'un atelier (SMILER) qui regroupera le dispositif de suivi-évaluation seront utilisés. Ces outils de collecte et des gestions des données seront utilisés par le PRACAS 2 à tous les niveaux du dispositif de mise en œuvre.

La collecte et la validation des données de suivi seront (i) faites conformément aux procédures définies dans le manuel de S&E du MAER et (ii) supervisées au niveau régional par le comité régional de suivi présidé par les DRDR. Les données collectées par les organisations de producteurs, faitières, les filières, plateforme, les projets, programmes, instituts, fonds, services techniques, sociétés de développement et ONG, seront contrôlées, consolidées et validées par le comité régional de suivi puis transmise au comité national de suivi sous un format Excel conçu à cet effet avec ampliation au secrétariat permanent. Elles sont centralisées, vérifiées, validée, traitées et analysées au niveau central par le secrétariat permanent qui veillera à leur incorporation dans le tableau de suivi des indicateurs de performance (TSIP) un tableau de bord du PRCAS II sous la supervision du comité national de suivi.

Le secrétariat permanent sur la base des données traitées, analysées et interprétées rédigera un **rapport semestriel des progrès** réalisés et un **rapport bilan annuel** basés sur des preuves. Le rapport semestriel sera transmis au comité national de coordination et de suivi le 15 juillet et le rapport bilan annuel le 30 janvier de chaque année.

Des visites conjointes continues et périodiques de suivi et de supervision des activités seront planifiées et menées pour suivre et garantir au PRACAS 2 toute l'assurance que les activités sont

bien menées et que les changements escomptés au niveau des groupes cibles se réalisent dans les délais prévus.

Le système de gestion de l'information (SIMAER) mis en place comprend la collecte de données, l'assurance-qualité des données, le stockage des données, le traitement des données aux différents niveaux (dispositif de mise en œuvre du PRACAS), la consolidation de l'information dans un rapport et la dissémination des informations aux différents utilisateurs en temps réel pour leur permettre de prendre les bonnes décisions et les mesures correctives qui s'imposent.

Un chronogramme de collecte de données sera établi pour chaque indicateur et les canevas de rapport de progrès trimestriel et annuel seront conçus pour permettre au dispositif de mise en œuvre d'apporter leurs contributions pour alimenter.

Le système de S&E du PRACAS 2 utilisera entre autre des outils comme : le tableau des objectifs, le cadre de mesure du rendement, le tableau de suivi des indicateurs (TSIP) ou tableau de bord, le SIMAER pour gérer et structurer les informations et les procédures de collecte défini dans le manuel de suivi-évaluation du MAER, fiches d'apprentissage pour l'action et de capitalisation.

Le système de S&E du PRACAS 2 adossé à celui du MAER sera articulé au système statistique national pour le rendre capable de faciliter une meilleure communication entre les différents acteurs, tout au long du processus allant de la collecte des données à la diffusion de l'information.

Le système de suivi-évaluation du PRACAS 2 permettra (i) de faire le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre, (ii) l'établissement des rapports périodiques basés sur des preuves et (iii) l'alimentation du système d'information global du MAER et du PSE.

Le système de S&E du PRACAS 2 comprend deux fonctions : suivi et évaluation.

Les principales activités de la fonction de suivi sont : (i) le suivi continu des activités à travers des visites de suivi et de supervisions à tous les niveaux et des dépenses, (ii) la collecte, le stockage, l'assurance qualité des données, le traitement, l'analyse, l'interprétation des données, (iii) la dissémination des informations (rapports), (iv) les réunions de coordination mensuelle et trimestrielle) et (v) les ateliers bilans régionaux et national.

Les principales activités de la fonction d'évaluation sont : (i) une étude de base pour mesurer le niveau des indicateurs de connaissances, d'utilisation des biens et services (techniques de production, technologies diffusées, semences, engrais, matériel agricole), de rendement, de production, de revenus, de sécurité alimentaire et nutrition, (ii) une évaluation à mi-parcours pour mesurer le niveau de progression des indicateurs à traquer et recadrer la stratégies et les actions pour plus d'efficacité et (iii) une évaluation finale pour mesurer les performances réalisées, tirées les leçons et capitalisées les meilleures pratiques et les résultats.

Ces évaluations seront réalisées par la DAPSA en rapport avec la DHORT, la DA, la DMER, la DPV avec l'appui des unités de suivi-évaluation des projets, programmes, sociétés de développement institut et fonds et du dispositif de terrain des DRDR.

